



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



2020 - 2021

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Services de l'État dans le **Haut-Rhin**

Éditorial

Le mot du Préfet

Louis Laugier Préfet du Haut-Rhin

L'État a fait preuve de flexibilité et d'innovation afin d'adapter au maximum son organisation du travail pour protéger ses agents. Ce qui lui a permis de poursuivre, malgré un ralentissement initial, l'ensemble de ses actions au cours de ces années.

Ce rapport vise à rappeler ainsi de façon non exhaustive que les actions pour garantir la sécurité des citoyens et du territoire, pour assurer la préservation du patrimoine naturel et architectural, la cohésion sociale et territoriale, ainsi que l'économie se sont poursuivies. Le projet de reconversion du territoire de Fessenheim, projet phare pour l'avenir du territoire, continue également sa mise en œuvre.

Cet investissement sans précédent de l'État pour faire face à l'épidémie de coronavirus et poursuivre ses activités témoigne de ce désir constant et inhérent de l'action publique dont l'objectif premier est de répondre aux besoins de l'ensemble de plus de 760 000 haut-rhinois.

L'État a démontré sa capacité à s'adapter dans un monde en perpétuel changement et continuera à s'adapter pour faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain. Les crises sanitaire, environnementale, économique et sociale sont autant de défis auxquels nous ferons face, avec l'appui des élus locaux et des citoyens.



“ **Les années 2020 et 2021 ont été des années particulières, pour tous les Français mais sans doute encore davantage pour les citoyens haut-rhinois.** ”

Le Haut-Rhin a été un des premiers départements touchés par le coronavirus, suite à la découverte d'un cluster important à Mulhouse fin février 2020. Considéré comme un « point de bascule de l'épidémie » dans le Grand Est et en France d'après le ministère de la Santé, ce cluster a abouti à une mobilisation sans précédent des services de l'État dans le département qui s'est poursuivie tout au long de ces deux années.

Les soignants, les militaires – mobilisés tout particulièrement pour installer l'hôpital de campagne à Mulhouse -, et plus généralement tous les agents de l'État ont démontré que l'investissement de l'État est plus jamais nécessaire dans les territoires.

Plus de deux ans après les débuts de la crise sanitaire, cette mobilisation perdure grâce à l'engagement et la résilience exceptionnelle de ses agents auxquels ce rapport tient à rendre hommage. Les services sont toujours particulièrement investis pour soutenir les citoyens les plus fragiles mais aussi les entreprises, à travers le Plan de relance.



SOMMAIRE

GARANTIR LA SÉCURITÉ DES POPULATIONS

01

Assurer la sécurité publique	p. 9
Mobiliser les secours, lutter contre les incendies	p.15
Sécuriser les transports aériens	p.18
Agir avec les forces armées	p.20
La sécurisation des frontières et la lutte contre l'immigration illégale	p.22
Une année de renforcement de la lutte contre les violences faites aux femmes	p.24
La lutte contre l'insécurité routière	p.25
La régulation du Transport Routier	p.27

PROTÉGER LA POPULATION ET SON CADRE DE VIE

02

L'action de sécurité civile	p.29
Prévenir les risques industriels	p.30
Protéger le consommateur, lutter contre la fraude	p.32
Le suivi de la qualité de l'eau et des forêts	p.39
L'action en faveur de la transition écologique	p.41

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE

03

Une stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté	p.43
Soutenir les anciens combattants	p.44
Assurer l'accès au logement et la prévention des expulsions	p.46
Poursuite de la stratégie d'intégration des réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire	p.51
L'accompagnement vers l'emploi : rapprocher l'offre et la demande	p.54
Une politique de la ville active	p.57

SOUTENIR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

04

Accompagner l'avenir du territoire de Fessenheim	p.59
Le déploiement des programmes «Actions cœur de ville» et «Petite villes de demain»	p.62
L'accompagnement financier des projets du territoire	p.64
Entretenir des relations avec les élus	p.68
Le soutien aux entreprises durant la crise sanitaire	p.70
Le soutien au développement agricole	p.73
Préserver l'environnement, l'architecture et le paysage	p.75

MODERNISER L'ÉTAT

05

Moderniser l'action publique	p.77
La poursuite du déploiement des espaces France Services	p.79
Optimiser les finances publiques	p.80
Agir pour l'Éducation	p.84

SIGLES ET ABBRÉVIATIONS DES SERVICES

LE PRÉFET



Le préfet est le représentant de l'État dans le département. Aux termes de l'article 72 de la Constitution, « il a la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois ».

Directions et services de la Préfecture

Cabinet du Préfet

CAB : Service du cabinet et service des sécurités

SISPIC : Service interministériel des sécurités et de la protection civile

Secrétariat général

DR : Direction de la réglementation

DRCL : Direction des relations avec les collectivités locales

SCPPAT : Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

SIDSIC : Service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication

Sous-préfectures

SPA : Sous-préfecture d'Altkirch

SPM : Sous-préfecture de Mulhouse

SPTG : Sous-préfecture de Thann-Guebwiller

Directions départementales interministérielles

DDETSPP : Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

DDT : Direction départementale des territoires

Unités départementales des directions régionales

UD DREAL : Unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

UDAP : Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (direction régionale des affaires culturelles)

Forces de sécurités

DDSP : Direction départementale de la sécurité publique

DIDPAF : Direction interdépartementale de la police aux frontières

DMD : Délégation militaire départementale

DR Douanes : Direction régionale des douanes

GGD : Groupement de gendarmerie départementale

SIS : Service d'incendie et de secours

SPJ : Service de police judiciaire

Directions ministérielles et établissements publics d'État

DDFIP : Direction départementale des finances publiques

DSDEN : Direction des services départementaux de l'éducation nationale

DT-ARS : Délégation territoriale de l'agence régionale de santé

SD ONACVG : Service départemental de l'office national des anciens combattants et des victimes de guerre

Pôle emploi

Également implantés dans le département:

- L'antenne du service régional de la police judiciaire (PJ);
- Le centre de déminage;
- La CRS n°38 et le détachement de l'unité motocycliste zonale CRS;
- La brigade fluviale de la gendarmerie;
- Le détachement aérien de la gendarmerie;
- La gendarmerie de l'armement;
- La gendarmerie des transports aériens (GTA)





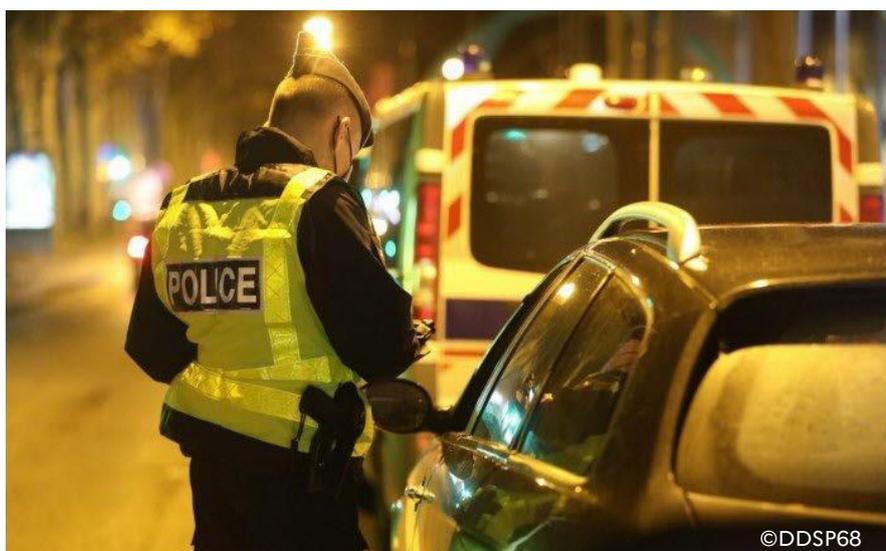
01

GARANTIR LA SÉCURITÉ DES POPULATIONS

ASSURER LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

LA SÉCURISATION ET LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

La lutte contre la délinquance est un enjeu majeur du département et plus particulièrement la lutte contre les violences intra-familiales et urbaines. Lutter contre ces dernières se traduit par une forte activité opérationnelle des services mais également par le déploiement d'actions de prévention.



Que ce soit en zone gendarmerie ou en zone police, la délinquance générale a subi **une augmentation en 2021 entre 15 et 20 %** en référence à l'année 2020, très particulière en termes d'activités puisqu'elle a été marquée par des périodes de confinement et de couvre-feu. Ces éléments expliquent cette augmentation. Par contre, si l'année de référence est 2019, la délinquance générale est marquée par une baisse aux environs de 2 % (-1,2 % en zone police et -2,3 % en zone gendarmerie).

En termes de **taux d'élucidation**, les deux forces ont réalisé un travail exemplaire puisque la police nationale affiche un taux de 48,87 % contre 39,82 % en 2019 et la gendarmerie, un taux de 50,4 % contre 48,14 % en 2019.

Les **violences intrafamiliales** (VIF) sont en constante augmentation. On relève en 2021, **2656 interventions en zone police** (contre 2388 en 2019) et **2372 en zone gendarmerie** (contre 2248 en 2019).

La mise en place du **Grenelle des violences faites aux femmes** a permis d'augmenter qualitativement le traitement de ces violences qui par nature restaient antérieurement cachées dans la sphère familiale. Un meilleur traitement a permis à nombre de victimes de libérer leur parole. Ainsi l'augmentation du nombre de faits constatés peut être envisagée comme un gage de meilleur traitement de ces infractions par les services.

Cette nouvelle impulsion a permis la création d'un pôle psychosocial à Mulhouse pour accompagner les victimes ainsi que l'installation d'un **tableau d'accueil confidentialité** (TAC) dans tous les commissariats mais également la création d'un second poste d'intervenante sociale gendarmerie et la création de la Maison de Protection des Familles à Mulhouse. Enfin chaque force a mis en œuvre un plan de formation pour la prise en charge des victimes.

Les **violences urbaines** (VU) sont importantes tant en zone gendarmerie qu'en zone police. Les faits de violences urbaines sont traditionnellement constatés durant la nuit du 31 décembre au 1er janvier. Lors de la dernière **Saint-Sylvestre**, les faits ont été plus nombreux qu'en 2020 (sous le coup d'un confinement) et sont proches de ceux de 2019: 41 véhicules brûlés comme en 2020 (66 en 2019) ; 39 incendies de poubelles contre 29 en 2020 (66 en 2019) ; 12 prises à partie contre 8 en 2020 (14 en 2019).

Aucun événement majeur ni affrontement d'ampleur n'a toutefois été constaté. Les dégradations sont restées contenues grâce au travail d'anticipation conduit par les services de l'État en lien avec les collectivités, à la forte mobilisation des services de sécurité et à leur parfaite coordination.

De manière générale, les VU se concentrent pour plus de la moitié sur Mulhouse et son agglomération, dans des quartiers sensibles identifiés soit classés en zones de sécurité prioritaire (ZSP) et/ou en quartier de reconquête républicaine (QRR).

La réponse est **opérationnelle, partenariale et préventive**. L'effet de la crise sanitaire s'estompe, les niveaux de violence reviennent à des taux antérieurs.



Enfin, la **sécurisation des transports** constitue l'un des trois objectifs de protection des Français de la feuille de route du ministère de l'Intérieur. Il s'agit d'un enjeu global destiné à prévenir les atteintes aux biens et aux personnes dans les transports en commun, mettre en place des mesures de sécurité renforcées pour lutter contre le terrorisme, sécuriser les lieux périphériques pour éviter les tentatives d'envahissement et les fraudes, contrôler le respect de réglementation spécifique, tel le port du masque...

Au cours de cette année, les référents sûreté ont réalisé des audits sur l'ensemble des réseaux de transports en commun et les infrastructures, donnant lieu à un ensemble de préconisations destinées à en renforcer la sécurité. La présence régulière des forces est également un élément positif à porter à l'action opérationnelle.



©GGD68

LA CONSOLIDATION DU DÉPLOIEMENT DE LA SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN

La sécurité du quotidien est tout autant traitée par la police nationale que la gendarmerie avec des outils qui leur sont propres mais finalement très similaires.

La police nationale s'appuie sur ses **groupes de partenariat opérationnel** (GPO). Les problématiques identifiées touchent tous les faits de délinquance portés à la connaissance des membres des GPO comme les trafics de stupéfiants, les squats dans les communs d'immeuble, les violences urbaines...



Elle peut s'appuyer sur ses **669 personnels dont 537 policiers** répartis sur **4 circonscriptions de sécurité publique**.

La gendarmerie a élaboré une stratégie territoriale déclinée en contrat opérationnel pour la sécurité des territoires dans chaque compagnie. Chaque commandant

de compagnie rédige un «**Contrat opérationnel**» à partir de l'analyse poussée de son territoire et de ses problématiques de sécurité (délinquance, axes stratégiques, partenaires, menaces particulières, etc). Ce contrat est évolutif et doit aboutir à la mise en oeuvre d'un dispositif de sécurité le plus adapté aux réalités locales (ex : phénomènes saisonniers ou sériels, mise en place de services ou cellules dédiées). Certains résultats sont déjà mesurables et très encourageants comme le nombre de protocoles et conventions signés.

La gendarmerie a par exemple déployé l'opération **#RépondrePrésent** qui a permis de valoriser les initiatives visant à préserver et même approfondir le lien entre la population et la gendarmerie. Le groupement de gendarmerie départementale du Haut-Rhin a essentiellement pu compter sur ses propres forces, ses **298 réservistes** appuyant ses **858 militaires d'active** et **4 personnels civils**.



ZPN	Nbre de GPO	Nbre de réunions	Nbre de problématiques prises en compte
Mulhouse	4	59	23
Colmar	2	56	113
Wittenheim	2	24	15
Saint-Louis	2	14	11
TOTAL	10	120	143

LA LUTTE CONTRE LA RADICALISATION

La radicalisation et le communautarisme sont des phénomènes prégnants dans le département.



La ville de **Mulhouse** a été identifiée parmi les **15 quartiers nationaux prioritaires** du plan national de lutte contre la radicalisation et son agglomération.

Les quartiers mulhousiens sont surtout concernés par un phénomène de repli communautaire.

De façon à structurer et amplifier l'action de l'État dans ce domaine, le préfet a défini une déclinaison départementale de la stratégie de lutte contre la radicalisation et le communautarisme, reposant sur trois piliers :

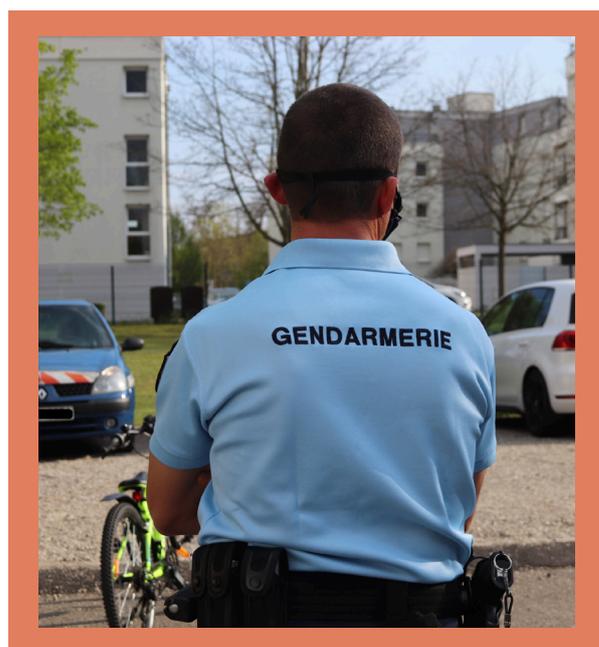
- **prévenir et renforcer le sentiment d'appartenance ;**
- **détecter ;**
- **réprimer et déstabiliser.**

L'articulation des différentes instances de pilotage et de mise en œuvre de cette stratégie permet d'avoir un éventail large d'actions en partenariat avec les services de l'État y compris l'Éducation nationale et la Justice, les collectivités territoriales, le milieu associatif. Le maillage territorial peut également compter sur le réseau des référents radicalisation.

Les dispositifs mis en œuvre s'appuient fortement sur la formation des acteurs locaux qu'ils soient **institutionnels, économiques ou associatifs**, comme la formation d'une trentaine d'entreprises sur le volet sécurité et radicalisation des secteurs

de Mulhouse, Soultz, Guebwiller et Colmar ou l'organisation d'un certain nombre de conférences comme la sensibilisation à la lutte contre les dérives sectaires ou la prévention de la radicalisation dans le sport.

Ainsi la lutte contre la radicalisation s'est **densifiée** dans le Haut-Rhin, par le travail intensif de détection, la tenue régulière et rigoureuse de réunions de suivi, des dossiers pris en charge par les services de renseignement, l'accompagnement des familles et des formations destinées aux professionnels de terrain.



LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE STUPÉFIANTS AU SEIN DE LA CROSS

Le plan national de lutte contre les stupéfiants, présenté le 17 septembre 2019, a créé un service à compétence nationale incarné par l'office anti-stupéfiants (OFAST), alors désigné chef de file depuis sa création au sein de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) le 1er janvier 2020. Au niveau national, le pilotage stratégique de la politique publique est confié au comité interministériel de lutte contre la drogue et les conduites addictives. Il fait l'objet d'une déclinaison territoriale par les préfets et les procureurs de la République qui adaptent, au niveau local, la stratégie nationale. La cellule de renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS) en est l'incarnation opérationnelle.

La **CROSS 68**, animée par le SPJ de Mulhouse, est composée de **l'ensemble des acteurs œuvrant au quotidien dans la lutte contre les trafics de stupéfiants** en adoptant une approche pluri-disciplinaire visant à lutter contre l'importation, l'écoulement, les réseaux de collecteurs, de blanchiments et de diverses fraudes découlant de cette économie parallèle. Cette coordination interministérielle a pour ambition d'adopter une stratégie globale mais aussi d'éviter des conflits de compétence, qu'ils soient négatifs ou positifs.

Cette **coopération** se traduit par la tenue de réunions opérationnelles, la mise en commun des renseignements opérationnels, le partage des résultats opérationnels et l'adoption d'une stratégie commune sur des dossiers nécessitant la conjonction des forces.

Depuis sa création fin 2020, la CROSS 68 note une réelle implication de l'intégralité des acteurs dans ce domaine au travers

d'échanges fructueux et d'opérations découlant d'informations collectées par la cellule. Au cours du premier semestre 2021, pas moins de 45 signalements issus de la plateforme « **moncommissariat.gouv.fr** » ont été suivis par la CROSS 68. A ce titre, plusieurs notes de renseignements ont permis la réalisation de quatre affaires de stupéfiants affichant les résultats suivants : **6 mis en cause incarcérés, plus de 37 kg de cannabis, plus de 500 grammes de cocaïne et d'héroïne, une arme de poing...** A ce jour, plusieurs autres procédures issues des renseignements CROSS sont toujours en cours de traitement par les services d'enquête.

Au travers de la CROSS, chaque service participe activement à la lutte contre les trafics de stupéfiants. La sécurité publique et le groupement de gendarmerie œuvrent quotidiennement dans le recensement, le démantèlement des points de deal et des réseaux d'écoulement. Les douanes et la police aux frontières sont quant à





elles particulièrement investies dans la collecte d'informations, l'élaboration d'opérations "overflow" destinées à accentuer leur présence sur tous les axes potentiellement concernés par le trafic de drogues, et la détection des flux de capitaux. La police judiciaire, la section de recherches et le GIR d'Alsace démantèlent les réseaux d'importation, de blanchiments et d'écoulement semi-grossistes alimentant les points de deals. L'ensemble de ces acteurs échange de façon constructive au sein de la CROSS, alimente et met à jour la cartographie des points de deal, oriente les opérations "point break" de démantèlement des points de vente avec interpellation des personnes impliquées et fixe, sous couvert de l'autorité judiciaire, une **stratégie globale** visant à articuler efficacement leur action sur le territoire du Haut-Rhin.

Dans la lutte contre le trafic des produits stupéfiants en 2021 :

Les services de la direction régionale des douanes de Mulhouse ont saisi :

- **2 180 kg de cannabis** (herbe : 1 306 kg ; résine : 783 kg ; pollen : 91 kg) ;
- **7,5 kg de drogues de synthèse ou de drogues dures.**

Au total, **156 personnes** ont été interpellées.

La valeur des marchandises de fraude s'élève à **7 500 000 €** sur le marché illicite des produits stupéfiants.

La DDSP a saisi :

- **45,11 kg de cannabis** (herbe : 9,76 kg ; résine : 35,35 kg)
- **4,77 kg de drogues dures et autres types**

Au total, **1 076 personnes** ont été interpellées.

Les avoirs criminels saisis s'élèvent à **401 098 €** pour infractions à la législation sur les produits stupéfiants.

La Gendarmerie Nationale a saisi :

- **71,8 kg de cannabis**
- **7,41 kg de cocaïne**
- **0,98 kg d'héroïne**

Au total, **75 personnes** ont été interpellées dans le cadre de trafics de stupéfiants. **1 094 288 €** d'avoirs criminels ont été saisis en matière de stupéfiants.

MOBILISER LES SECOURS, LUTTER CONTRE LES INCENDIES

Le service d'incendie et de secours a été particulièrement actif en 2020 et 2021 et a adapté ses missions aux besoins particuliers liés à la crise sanitaire en plus de ses missions classiques.

Les activités opérationnelles en 2020 et 2021

En 2020, à cause de l'impact de la crise sanitaire, l'activité n'a baissé que très légèrement malgré les périodes de confinement, de couvre-feu et l'annulation des manifestations publiques d'envergure comme la Foire aux Vins de Colmar, les fêtes du vin ou les marchés de Noël.

En 2021, les conséquences de la crise sanitaire sont encore palpables. Malgré l'apparente stabilité de l'activité opérationnelle, celle-ci est particulièrement soutenue. A noter que depuis l'année 2017, **l'activité du SUAP (Secours d'Urgence Aux Personnes) a augmenté de 37%**. Compte-tenu des facteurs démographiques, médicaux et sociaux, ainsi que la dégradation de la présence médicale de proximité l'activité peut encore augmenter.

Les corps communaux ou intercommunaux ont réalisé en 2021 :

→ **1768 interventions** pour le compte du corps départemental (1611 en 2020) ;

→ **500 interventions** dans le cadre de l'engagement des infirmiers sapeurs-pompiers avec un véhicule d'un CPINI ;

Par ailleurs les CPINI ont participé à 4 700 missions de secours d'urgence aux personnes et à 300 de secours incendies en accompagnement réel du corps départemental, à 1 000 missions de différentes natures en complément des moyens du corps départemental, et enfin à 918 prestations non urgentes gérées par les CPINI eux-mêmes (dont 863 destructions de nids d'hyménoptères).

Le service d'incendie et de secours a géré de nombreux appels d'urgence reçus au centre de traitement des alertes avec **139 647 appels en 2020** et **138 954 appels en 2021**, ce qui représente environ 380 appels par jour.

Le délai d'arrivée sur les lieux pour les interventions SUAP était en moyenne, après traitement de l'alerte, **inférieur à 8 minutes dans les trois plus grandes communes du département** : Mulhouse, Colmar et Saint-Louis. **Sur le reste du département**, après traitement de l'alerte, un premier engin était sur les lieux en **12 minutes en moyenne**.



Visite du SIS de Colmar en 2021



	Interventions* réalisées				Sorties de secours (sorties d'engins de secours)		
	2019	2020	2021	Evolution 2021/2020	2020	2021	Evolution 2021/2020
Accidents de transport	3423	2511	3001	20%	4914	5966	21%
Incendies	3881	3280	3268	0%	6246	6230	0%
Opérations diverses	5309	6917	4134	-40%	7764	5219	-33%
Secours d'urgence aux personnes	34832	34509	36236	5%	47848	51137	7%
Dont carences	4215	5588	5178	-7%			
Risques technologiques	600	468	481	3%	838	866	3%
TOTAL	48045	47685	47120	-1%	67610	69418	3%

*Une intervention correspond à l'engagement physique d'un moyen de secours des SIS du Haut-Rhin.

Au total, le service d'incendie et de secours a pris en charge **37 484 victimes en 2020** dont 1 885 pour suspicion de covid-19 et **39 458 victimes en 2021** dont 862 pour suspicion de covid-19.

Prévention et prévision

Le service d'incendie et de secours du Haut-Rhin concourt, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

La prévention du risque incendie a débouché sur 812 visites dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH), dont 622 visites de contrôle périodique en 2020 ; 936 visites dans les ERP et IGH, dont 641 visites de contrôle périodique en 2021. 1 201 études de dossiers d'autorisation de travaux dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur ont également été menées en 2020, 738 en 2021 ; ainsi que 384 études d'autres dossiers d'urbanisme en 2020 et 403 en 2021.

Le service dénombre aussi 8 études de dossiers d'installations classées en 2020 et 20 en 2021 ; 12 présidences de jurys

SSIAP (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes) en 2020 et 16 en 2021.

Le groupement prévention du SIS 68 assure **le suivi de 395 établissements sous avis défavorable** sur le département.

La prévision opérationnelle a pour sa part permis de suivre les **33 000 points d'eau incendie** du département et la planification opérationnelle a permis de suivre et mettre à jour 330 plans d'établissements répertoriés par an.

Le SIS a en outre participé à 3 exercices de type Plan d'opération interne (POI) en 2020 et 5 en 2021 ; un exercice interservices de type prise en charge des victimes d'actes de terrorisme en 2020, 2 exercices Plan d'urgence interne (PUI) en 2020 et 2 en 2021 ; 2 exercices de violences urbaines (VURB) en 2021 et 1 exercice incendie et SUAP au nouveau centre pénitentiaire de Lutterbach en 2021.

Concernant le suivi des plans de secours, 2 dispositions générales ORSEC (organisation de la réponse de sécurité civile), 25 dispositions spécifiques ORSEC et 38 autres plans (plans particuliers d'intervention et plans de secours) ont été suivis en 2020 comme en 2021.

Ressources

Pour que ces interventions soient possibles, **5 712 personnels** (sapeur-pompier volontaires et professionnels, personnels administratifs, techniques et spécialisés) s'impliquent dans ces missions. Les effectifs se divisent en :

- **427 sapeurs-pompier professionnels** ;
- **5 166 sapeurs-pompier volontaires** dont 2 546 SP volontaires relevant du corps départemental et 2 620 relevant des corps communaux et intercommunaux ;
- **119 personnels administratifs**, techniques et spécialisés (PATS).

Le personnel est réparti dans le parc immobilier du SIS du Haut-Rhin et de son corps départemental de sapeurs-pompier comprenant

- **1 CTA/CODIS** ;
- **3 centres de secours principaux** ;
- **30 centres de secours** dont 8 centre de secours renforcés ;
- **7 centres de première intervention** dont 4 centres de première intervention renforcés.

Le département compte également **167 centres de première intervention communaux** et **17 centres de première intervention intercommunaux**.

Plus de 1 000 engins sont utilisés par le service, dont 490 véhicules, 56 remorques et 23 cellules appartiennent au SIS en propre, tandis qu'on dénombre, pour les corps communaux et intercommunaux, **environ 500 engins**.

Un parc matériel de **6 500 équipements techniques** destinés à la protection respiratoire, à la sécurité des sapeurs-pompier et à la détection des victimes complète ces ressources.



©SIS68

SÉCURISER LES TRANSPORTS AÉRIENS

Implantées sur l'Euroairport, la BGTA de Bâle Mulhouse (côté-piste) et la PAF (côté-ville) exercent en étroite collaboration leurs actions dans le contrôle de l'application des mesures de sûreté et de la sécurisation de la plateforme aéroportuaire.

La BGTA contrôle les aérodromes et plate-formes ULM, les enquêtes judiciaires faisant suite aux accidents d'aéronefs civils ainsi que la constatation des infractions aéronautiques. Elle intervient sur 9 départements en sus du Haut-Rhin. La crise sanitaire l'a conduite à adapter ses modes d'actions afin d'accompagner au mieux l'action de l'État en la matière.

La situation sanitaire au cours de l'année 2020 a engendré une baisse drastique de l'activité aérienne sur l'Euroairport. Si l'année 2019 avait permis la réalisation d'un record d'affluence avec le dépassement du cap des 9 millions de passagers transportés, la situation de 2020 n'a permis que d'approcher le cap des **3 millions de passagers**.

Les activités commerciales et de fret n'ont toutefois jamais été interrompues et ont nécessité une attention constante de la BGTA et de la PAF dans un contexte complexifié par les potentielles actions de militants écologistes visant les aéroports. De ce fait, une attention et une recherche constante du renseignement est au cœur de l'activité de la BGTA, afin d'anticiper ces risques au maximum.

La BGTA de Bâle-Mulhouse et la PAF ont ainsi connu une **activité soutenue** tant sur son aéroport d'implantation que sur les différentes zones utilisées pour évacuer des patients ou réaliser le transit de matériel et d'équipes médicales envoyées en renfort.

Ces deux services ont ainsi participé à plusieurs missions en lien avec l'évacuation de patients atteints du coronavirus :

→ **Sécurisation et escorte d'ambulances dans le cadre de cinq missions Morphée** (module de réanimation pour patient à haute élévation d'évacuation) conduites par un A330 Phénix de l'armée de l'Air ainsi que d'une mission A 400M sur l'aérodrome de Colmar-Houssen.

→ **Sécurisation de zones pour les évacuations sur le département par voie militaire** en NH 90 Caïman.



©DICOM

→ **Escortes d'ambulances sur les aéroports** pour l'accès aux avions-ambulances privés.

→ **Travail de prévention** afin de définir un protocole en lien avec les services de la direction de la sécurité de l'aviation civile et le service de la navigation aérienne Nord-Est afin d'assurer les rotations sur l'hélistation de l'hôpital de Mulhouse en toute sécurité.

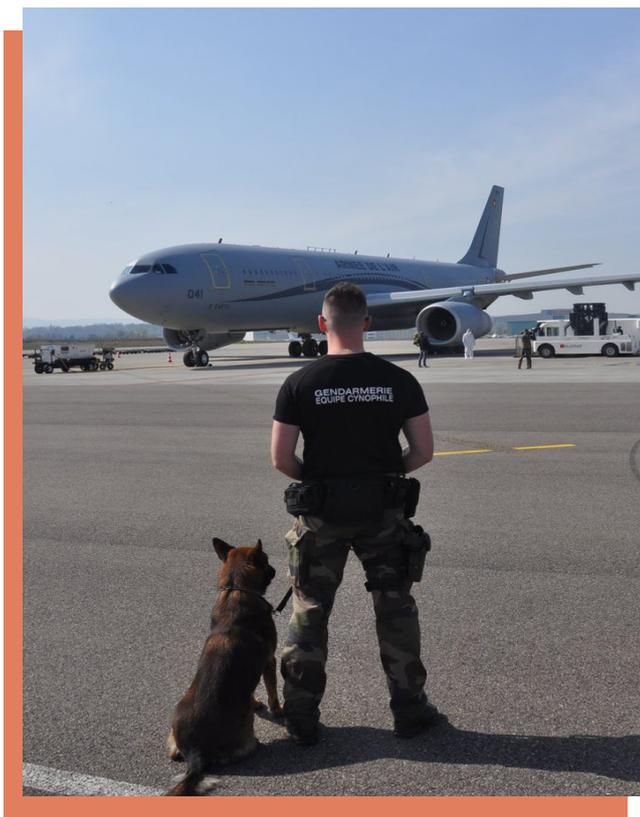
La BGTA a également contribué à la sécurisation des livraisons de matériel et de fournitures liées à la crise dans la zone de fret de l'Euroairport (masques et équipements de protection) dans un contexte de pénurie en lien avec les services de la police aux frontières et de l'armée de terre.

Les militaires et les télé-pilotes de drones de l'unité ont également participé au contrôle des mesures de confinement des personnes circulant au sol sur leur secteur de compétence mais également des personnes utilisant le vecteur aérien pour leurs déplacements.

Tous les moyens de l'unité (enquêteurs, télé-pilotes, équipes cynophiles) **ont ainsi été mobilisés** en partenariat avec les autres services de l'État durant cette crise. L'activité traditionnelle de l'unité a également perduré avec l'intervention des militaires de l'unité sur **14 accidents d'aéronefs**.

Au cours de l'année 2021 qui a vu le trafic commercial passer à **3,6 millions de passagers**, la BGTA de Bâle-Mulhouse s'est recentrée sur ses activités traditionnelles, accompagnant la reprise du trafic aérien, réalisant plus de **400 contrôles** sur les mesures de sûreté de l'Euroairport. Elle a également réalisé un nombre important d'enquêtes aéronautiques, en particulier en réalisant les investigations sur **14 accidents** dont 4 ont eu des conséquences létales pour les occupants mais a également davantage de procédures de survols interdits par drone. Cette année marquée par une franche reprise de l'aviation de loisir a été particulièrement accidentogène.

Les équipes cynophiles de l'unité ont également été engagées sur **120 missions** allant de la visite d'autorité à l'enquête judiciaire.



©BGTA68



AGIR AVEC LES FORCES ARMÉES

La protection du territoire national et de sa population, ainsi que la préservation de la continuité des fonctions essentielles de la Nation, sont au cœur de la stratégie de défense de la France. Elles constituent le premier objectif des forces armées qui sont donc naturellement amenées à assurer des missions à caractère opérationnel sur le territoire national. L'évolution du contexte sécuritaire de la France tend à donner un poids de plus en plus important à la fonction « protéger » dans l'emploi des forces armées, comme l'illustre le plan Vigipirate et l'opération Sentinelle.



Les missions des forces armées dans le Haut-Rhin

Dans le cadre de la contribution à **la lutte contre le terrorisme**, un élément est déployé en permanence dans le Haut-Rhin avec pour objectif d'affirmer une présence dissuasive, rassurer et protéger la population, participer à des missions de surveillance et appuyer les forces de sécurité intérieure. Dans le contexte de la crise sanitaire, le **dispositif Sentinelle** a été adapté à l'évaluation de la menace terroriste sur le territoire national, de niveau « **sécurité renforcée risque attentat** ». Dans le Haut-Rhin, le dispositif est aléatoire, mobile et réactif, avec des patrouilles quotidiennes et un effort permanent de surveillance de l'EuroAirport (EAP).

Sentinelle est en mesure d'intervenir en appui des forces de sécurité intérieure face à toute action terroriste dans le Haut-Rhin.

En cas de menace accrue sur le territoire national, ce dispositif peut être rapidement renforcé. Démonstration en a été faite dans le département par le renforcement significatif du dispositif déployé, en moins de 48 heures, après les attentats d'octobre 2020 lorsque le niveau de menace a été relevé à « **urgence attentat** ». Sentinelle a ainsi contribué à la sécurisation des lieux de cultes lors des fêtes de la Toussaint et de fin d'année en 2020. En 2021, un renfort temporaire a été déployé pour un mois à l'occasion des marchés de Noël et des activités religieuses de fin d'année.

Ponctuellement, le ministère des armées appuie l'action de l'État. Ainsi, avec un préavis de 24h, une section (40 fantassins) du 152^e régiment d'infanterie de Colmar a participé à un dispositif de recherche de personne suite à disparition inquiétante, dans le cadre d'une réquisition judiciaire en octobre 2021.



L'action des armées dans le Haut-Rhin pendant la crise sanitaire

Conscient de l'importante mise sous tension de l'ensemble des structures hospitalières dans le Haut-Rhin par la crise de la CoViD-19, le gouvernement décide d'engager le 16 mars 2020, **en soutien de l'hôpital Émile Muller à Mulhouse, l'élément militaire de réanimation (EMR)**, une structure conçue et déployée pour l'occasion. En une semaine, cette capacité inédite, avec des équipements médicaux lourds et du personnel soignant venant de tout le territoire national, a été déployée. L'EMR a fait converger en 48 heures à Mulhouse 121 militaires, dont 91 soignants et 30 logisticiens ainsi que 182 tonnes d'équipements. **Le 24 mars 2020, le premier patient occupait l'un des 30 lits de réanimation** pour patients intubés et ventilés.

En complément de l'EMR et pour faire baisser la pression sur les hôpitaux du Haut-Rhin, du 18 mars au 12 avril, les armées ont mis en œuvre des moyens aériens conséquents, contribuant aux **opérations de transfert sanitaire** vers les régions françaises moins touchées (Toulon, Marseille, Bordeaux, Brest et Toulouse).



Ainsi **30** patients ont été transférés depuis l'EAP en Airbus A330 équipé d'un kit Morphée (Module de réanimation pour patients à haute élévation d'évacuation) et **4** depuis l'aéroport de Colmar en A400M. Concomitamment, **10** autres patients ont été transférés en hélicoptère vers Genève (Suisse), Kassel (Allemagne), Nîmes et Toulouse.

Les deux régiments du Haut-Rhin, **le 152e régiment d'infanterie (15-2)** et **le régiment de marche du Tchad (RMT)**, ont assuré tour à tour la sécurité de l'EMR. Ils ont aussi transporté **un million de masques** de l'entreprise productrice vers l'ensemble des communautés de communes du département. Les armées ont également escorté les convois et sécurisé les distributions logistiques de masques importés via l'EAP.

Début 2022, face à la 5e vague, du personnel militaire dans un rôle d'administration et d'accueil a renforcé ponctuellement les centres de vaccination de Colmar et de Mulhouse.

L'intégralité des missions des armées a été étroitement coordonnée par la DMD avec la Préfecture du Haut-Rhin.



LA SÉCURISATION DES FRONTIÈRES ET LA LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION ILLÉGALE

LA SÉCURISATION DES FRONTIÈRES

Le département du Haut-Rhin, frontalier de la Suisse et de l'Allemagne, est un territoire de circulation de personnes. La douane et la PAF apportent leurs contributions au contrôle des flux migratoires.

Depuis le rétablissement des contrôles aux frontières intérieures intervenus après les attentats de novembre 2015, **la douane et la PAF exercent une présence soutenue aux frontières** pour vérifier les conditions d'entrée et de sortie du territoire national, contribuant ainsi à la sécurisation du territoire. Cette mission consiste à consulter les fichiers informatiques afin de s'assurer que les personnes entrant en France ne sont pas signalées ou interdites de territoire national. Dans le Haut-Rhin ces contrôles sont effectués sur les frontières intérieures à l'espace Schengen (Saint-Louis Autoroute, Lysbuchel, la gare de Bâle et Chalampé).

Aux frontières extérieures, à l'aéroport de Bâle-Mulhouse, **le contrôle transfrontier**, ainsi que la vérification des exigences relatives aux déplacements internationaux dans le cadre de la crise sanitaire ont été et sont toujours actuellement pris en charge par les services de la PAF, en partenariat avec le SIS 68 et des associations de protection civile.

Cette présence a été réaffirmée lors de la crise sanitaire liée au coronavirus. Au cours de l'année 2020, la situation sanitaire a conduit au renforcement des contrôles sur les points de passage transfrontaliers du département.

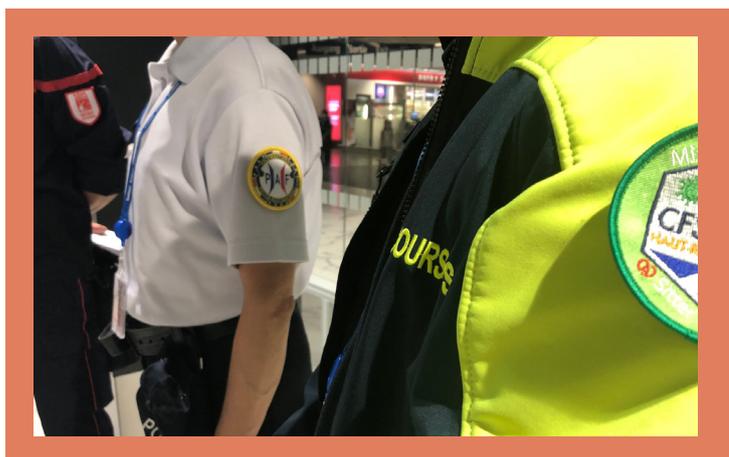
En Allemagne et en Suisse, les autorités locales ont pris des mesures de fermeture de leur frontière limitant drastiquement la circulation des personnes. Dans le Haut-Rhin, plus de **171 000 personnes ont été contrôlées** par les agents des douanes françaises. Ces contrôles ont permis de s'assurer du strict respect des mesures nationales édictées lors de la mise en place du confinement. Au total, **1 677 refus d'admission** sur le territoire national ont été notifiés.

Pour lutter contre la covid-19, il a été nécessaire d'importer en masse des matériels, équipements de protection individuelle et dispositifs médicaux. La douane a veillé au strict respect des normes techniques et sanitaires applicables à l'importation de ces marchandises. Ces contrôles ont permis de relever **12 infractions** dans le Haut-Rhin, portant sur plus d'un million d'articles (masques, visières, tests réactifs,...).

La douane a également travaillé en collaboration avec d'autres services compétents sur la sécurisation des frontières, comme la Police Aux Frontières (PAF) physiquement présente à l'Euroairport de Mulhouse, qui travaille aussi dans l'ombre avec la Brigade Mobile de Recherche (BMR 68) pour **démanteler les réseaux structurés favorisant l'immigration irrégulière et utilisant la fraude documentaire** comme pivot ou exploitant les migrants dans le cadre du travail illégal. Sur les années 2020-2021, **six filières internationales ont été démantelées** par les enquêteurs de la Police Aux Frontières.

Par ailleurs, en partenariat avec les forces militaires, la BGTA et la PAF, de très nombreuses évacuations sanitaires vers d'autres régions de France ou d'Europe ont été réalisées.

Enfin, en 2021, 117 étrangers en situation irrégulière ont été interpellés et 97 refus d'admission notifiés par les services douaniers du Haut-Rhin.



L'ÉLOIGNEMENT DES ÉTRANGERS EN SITUATION IRRÉGULIÈRE

En 2020, les éloignements ont été interrompus en raison de la fermeture des frontières terrestres et aériennes et les consulats ont suspendu les procédures de reconnaissance et de délivrance des laissez-passer consulaires. En 2021, la situation a positivement évolué mais les obstacles à l'éloignement sont restés nombreux.

Alors que la **notification des mesures d'éloignement aux étrangers en situation irrégulière** s'est poursuivie en 2020 malgré la crise sanitaire, auxquelles ont été associées des mesures d'assignation à résidence comme alternative au placement en rétention, l'année 2021 a globalement connu une réouverture des frontières et une reprise d'activité des autorités consulaires.

Malgré quelques obstacles, plusieurs personnes représentant une menace grave pour l'ordre public ont pu être éloignés.



	Total 2020	Total 2021
Nombre de mesures d'éloignement (détail par catégorie, CF tableau ci-dessous)	1071	1135
Nombre de départs (volontaires, organisés OFII et contraints)	190 dont : - 39 départs volontaires - 52 départs aidés (OFII) - 99 départs forcés	197 dont : - 44 départs volontaires - 56 départs aidés (OFII) - 97 départs forcés
Taux d'exécution	18 %	17 %

UNE ANNÉE DE RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

En 2020 et 2021, la déléguée a une nouvelle fois décliné les priorités nationales en tenant compte des spécificités locales et des fortes contraintes, liées à la crise sanitaire.



Conformément aux priorités gouvernementales, **la lutte contre les violences faites aux femmes et l'égalité professionnelle**, qui sont sous-tendues par des thèmes transversaux comme la lutte contre les stéréotypes et la diffusion d'une culture de l'égalité dans toutes les sphères de la société, ont été au cœur de l'activité de la DDFE.

Les points forts sont l'existence d'un **large réseau partenarial**, très dynamique : associations, chaîne de la santé et de la justice, collectivités, services de l'État, sphère socio-économique et un nombre important de places dédiées aux femmes victimes de violences, pour assurer une prise en charge et un accompagnement dédiés.

Par ailleurs, **les deux procureures**, qui sont particulièrement sensibilisées à la lutte contre les violences au sein du couple, portent chacune un centre de prise en charge des auteurs de violences et ont développé les stages de responsabilisation, en lien avec les associations (CIDFF, APPUIS).

De plus, **46 téléphones grave danger** (TGD) ont été déployés sur le département en lien avec l'association APPUIS. Les COPIL, présidés par la vice-procureure du tribunal judiciaire de Colmar, sont trimestriels et la DDFE est régulièrement associée.

Enfin, **3 bracelets anti-rapprochement** (BAR) ont été attribués à chaque tribunal judiciaire, en mai 2021.

Les crédits attribués au titre du BOP 137 «**Égalité entre les femmes et les hommes**» se sont élevés à **247 961 €**.

À ces crédits, il y a lieu d'ajouter ceux dédiés à l'hébergement des femmes victimes de violences, soit 1 175 273 € pour 145 places dont 82 places hébergement d'urgence et 63 places d'insertion, avec un accompagnement multiple (soutien à la parentalité, soutien psychologique, social, insertion professionnelle...).



Rencontre avec l'Association APPUIS, le 25 novembre 2020, à l'occasion de la Journée de la lutte contre les violences faites aux femmes

LA LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le Plan départemental d'action de sécurité routière (PDASR) a pu être réalisé à hauteur de 50 % en 2020 et 70 % en 2021 en raison de reports dus à l'épidémie. Sur les deux années, 113 actions ont été mises en œuvre par les porteurs de projets pour un montant de 140 850 €. Le taux de prêt des radars pédagogiques aux communes s'est élevé à 94 %. Le taux de prêt des radars pédagogiques aux communes a progressé : 81 % en 2020 et 94 % en 2021.



©DDT

Un **observatoire des vitesses** a été mis en place afin de suivre l'évolution des vitesses pratiquées par les usagers sur le réseau routier du Haut-Rhin. Il permet de mettre en corrélation les données collectées auprès des gestionnaires de voirie avec les données disponibles à l'**Observatoire Départemental de Sécurité Routière** (ODSR) comme celles sur les trafics, les zones de dangers, les accidents corporels et les zones d'influence des radars automatisés.

L'ODSR s'est appuyé sur des fonds cartographiques notamment pour proposer l'implantation des équipements de contrôles automatisés ainsi que les circuits dédiés aux contrôles radars par voitures externalisées.

Depuis le 1er janvier 2021, le conseil départemental du Bas-Rhin et celui du Haut-Rhin ont fusionné. Cette fusion a donné naissance à la Collectivité européenne d'Alsace (CeA). Ce projet d'observatoire des vitesses se poursuit conjointement avec cette dernière permettant ainsi de suivre l'évolution des vitesses sur le département du Bas-Rhin et donc globalement sur l'Alsace.

Un **dispositif d'externalisation de la conduite des voitures-radar** en région Grand Est a commencé à être déployé en 2021. Il a été confié à un prestataire privé. Les itinéraires que vont suivre ces voitures-radar dans le département du Haut-Rhin ont été choisis en lien avec le gestionnaire de voirie (la Collectivité européenne d'Alsace) notamment selon 3 paramètres : **le trafic, la vitesse pratiquée et l'accidentologie**. La portée concrète du déploiement de la mesure d'externalisation ne sera vraisemblablement effective qu'au second trimestre 2022.

La DDT a accompagné les maires, les gestionnaires d'infrastructures routières et ferroviaires dans leurs démarches de diagnostics de sécurité routière aux passages à niveau. Elle assure le secrétariat de la commission départementale du suivi de la sécurisation des passages à niveau, créée en juin 2021, la première dans le Grand Est.

Les **examens pratiques du permis de conduire** ont été interrompus en 2020 durant onze semaines pour la catégorie B et neuf semaines pour les catégories A et CE. Le protocole sanitaire (masque chirurgical, housse, aération du véhicule, désinfection permanente des véhicules d'examen) mis

en place à compter du 27 mai 2020 a permis d'évaluer à nouveau les candidats en toute sécurité. Ainsi les inspecteurs ont fait passer **24 182 examens de permis** (13 244 auto, 7 468 moto, 3 470 groupe lourd). Ils ont examiné **15 943 candidats** toutes catégories confondues et 194 candidats à l'épreuve théorique. **En 2021, les examens pratiques sont repartis à la hausse** avec 4 339 candidats pour la catégorie A, 17 048 pour la catégorie B et 2 448 pour les permis du groupe lourd.

Dans le même temps, les épreuves du permis moto ont évolué le 1er mars, avec **l'évaluation renforcée de la trajectoire de sécurité et une épreuve théorique spécifique moto**. La perte, pour les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière, des épreuves hors circulation en titres professionnels et la mise en place de 740 examens B supplémentaires ont permis de désengorger la file des candidats en attente d'une épreuve pratique, toutes catégories confondues.

Le Haut-Rhin compte désormais 75 auto-écoles labellisées « **label qualité des formations** » sur 140.

Durant la crise sanitaire, les **centres de contrôle technique** n'ont pas été fermés administrativement et les services de l'État ont poursuivi les actions de surveillance. Dans le département du Haut-Rhin, 83 installations de contrôle et 143 contrôleurs techniques étaient agréés en 2020. Leur nombre est passé respectivement à 80 et 144 en 2021. Ils sont contrôlés périodiquement par les services de l'État. En 2020, 87 actions de contrôles ont été réalisées au sein des centres. 26 procédures de sanction administrative ont été engagées et ont abouti à 12 décisions de suspension ou de retrait des agréments des installations ou des contrôleurs, pour des durées s'échelonnant de quelques jours à plusieurs mois. En 2021, 84 actions de contrôles ont été réalisées au sein des centres. 42 procédures de sanction administrative ont été engagées et ont abouti à 26 décisions de suspension ou de retrait des agréments des installations ou des contrôleurs.



LA RÉGULATION DU TRANSPORT ROUTIER

La politique de contrôles routiers s'inscrit dans un programme établi par la DREAL Grand Est en concertation avec les forces de l'ordre localement compétentes (gendarmerie, police nationale, douane) et en coordination avec les partenaires dans le cadre des CODAF (DREETS/URACTI, URSSAF, Brigade de Contrôle et de Recherche...).



Le bilan 2021 pour le département comprend **245 opérations de contrôle** (dont 22 de nuit, notamment dans les cols vosgiens), au cours desquelles **1 206 véhicules** (dont 90 véhicules de transport de marchandises dangereuses) ont été contrôlés. 186 véhicules (15,42 %) ont été décelés en situation d'infraction. Le montant des paiements immédiats et consignations s'est élevé à **103 065 €**.

Le contrôle routier a été renforcé en 2020 sur les **véhicules utilitaires légers** à la demande du ministère en charge des transports. Les contrôles visant les véhicules utilitaires légers (VUL) ont été à nouveau renforcés en 2021. En revanche, les **contrôles en entreprise ont été suspendus** par décision du ministère en charge des transports, pour tenir compte de la situation particulière des entreprises de transports durant la crise sanitaire.





02

PROTÉGER LA POPULATION ET SON CADRE DE VIE

L'ACTION DE SÉCURITÉ CIVILE



A partir du mois de mars 2020, **les activités de sécurité civile ont largement évolué** en raison de la pandémie. Le service du bureau de défense et de protection civile de la préfecture a eu pour mission d'assurer la coordination de la gestion de crise en lien notamment avec l'ARS, le SIS 68, les associations de sécurité civile pour ne citer qu'eux.

Ainsi, seules les missions non-interruptibles ont été assurées comme les astreintes mais chacun s'est consacré à la **gestion de crise** : gestion de la cellule d'information du public, création et pilotage du comité tester-alerter-protéger, création et gestion du dispositif de contrôle sanitaire aux frontières, pilotage de la cellule d'appui à l'isolement, informations à la population et aux élus, veille réglementaire...

Pour autant, les services de l'État ont été mobilisés à plusieurs occasions et le travail partenarial coordonné par la préfecture a porté ses fruits et permis de gérer des situations complexes.

Plusieurs **centres opérationnels départementaux** (COD) ont été ouverts et pilotés par l'autorité préfectorale à l'occasion des fortes chutes de neige de janvier, lors du mouvement de manifestation des agriculteurs en avril, lors

de la panne des numéros d'urgence en juin, à l'occasion du suivi des manifestations anti pass sanitaire et enfin lors de l'incendie à l'usine SCHROLL (Colmar, ci-contre).

Enfin, **trois évènements d'importance ont fait l'actualité des services.**

Le premier a consisté en l'organisation et le suivi du transport des anciens générateurs de vapeur du CNPE Fessenheim vers le port de Neuf-Brisach, à destination de la Suède lors de la deuxième quinzaine de novembre. Le travail de coordination avec EDF a permis que l'opération se réalise sans difficultés.

Le deuxième évènement a mobilisé les services qui ont géré la pollution du réseau d'eau potable de Thann et 6 autres communes, en novembre.

Les services ont également largement contribué à la réussite du transfert des détenus de la maison d'arrêt de Colmar puis celle de Mulhouse vers le nouveau centre pénitentiaire de Lutterbach. La planification et la réalisation d'exercices n'ont pas pu être mis en œuvre en raison de l'actualité sanitaire. Toutefois, en amont de l'ouverture du centre pénitentiaire pré-cité, un exercice d'évacuation a été organisé dans des conditions optimales.



PRÉVENIR LES RISQUES INDUSTRIELS

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - INSTALLATIONS CLASSÉES

Les actions de l'UD DREAL dans le domaine des installations classées ont toutes été maintenues pendant la crise sanitaire, que ce soit en matière de contrôle des installations industrielles, d'instruction de demande d'autorisation ou d'enregistrement ou d'examen d'études remises par les exploitants industriels.

La politique publique de protection des personnes et de l'environnement déclinée par l'UD DREAL consiste d'abord à **contrôler des installations classées industrielles** ; l'objectif de réaliser au moins 182 contrôles terrain fixé début 2020 a été tenu (183 inspections réalisées).

En 2021, l'objectif croissant de **230 inspections** a été tenu, conformément aux orientations stratégiques pluriannuelles de l'inspection qui demandent une augmentation de 50 % du nombre de contrôle terrain entre 2019 et 2023. Ces contrôles sur le terrain visent à stimuler une conscience élevée chez l'exploitant des **enjeux environnementaux** ainsi qu'un comportement responsable. En tant que de besoin, les mises en demeure préfectorales et les sanctions administratives d'une part, et les signalements pénaux d'autre part, sont mis en œuvre.

Les inspecteurs de l'UD ont également contrôlé que **le niveau de sécurité et la maîtrise des risques** étaient maintenus sur les principaux sites à enjeux malgré le confinement.

Dans le département, la priorité en 2020 notamment pendant le confinement, a été de **s'assurer du maintien des filières de gestion des déchets**, voire leur développement, notamment pour les capacités de traitement des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI). Un suivi a ainsi été effectué quotidiennement avec une coordination régionale afin de réguler au mieux les flux et les capacités de traitement disponibles. Bien que la situation ait par moment été proche

de la saturation, il n'a pas été nécessaire de mettre en place des stockages déportés ; tous les déchets produits ont été incinérés quasiment en flux tendu.

La période de confinement de mars à mai 2020, a parfois **retardé le déroulement des procédures d'instruction**, du fait de la suspension des procédures de consultation du public, sans répercussion cependant sur le calendrier des projets des industriels. Les délais sur les projets au calendrier contraint ont été tenus (signature des arrêtés préfectoraux d'autorisation des projets B+T ou Eurovia 16 par exemple). **2021 a permis de finaliser l'ensemble des procédures.**



Visite de l'entreprise SUEZ à Retzwiller

STOCAMINE

Parmi les différentes installations dont la DREAL assure le contrôle dans le Haut-Rhin figure le site Stocamine.



Visite de Mme Pompili, Ministre de la Transition Écologique, en 2021

Environ **44 000 tonnes de déchets ultimes** provenant de l'industrie française ont été stockés dans le stockage souterrain Stocamine entre février 1999 et septembre 2002. L'activité n'a pas été poursuivie après un incendie en 2002. La DREAL y assure **les contrôles au titre des codes du travail, minier et de l'environnement.**

Stocamine assure une surveillance et un entretien des installations. Des travaux de confinement du stockage de déchets et de fermeture du site ont été initiés après **le retrait en 2017 des déchets contenant du mercure.** Ils sont restés en suspens durant l'année dans l'attente des conclusions de l'étude, demandée par le ministre en charge de l'environnement, technique et financière sur la faisabilité d'un déstockage des déchets en parallèle des travaux de confinement. Cette étude a été rendue à la fin de l'année 2020.

La Ministre de la Transition écologique a annoncé le 5 janvier 2021 lors d'une visite sur site, **le confinement sans retrait supplémentaire de déchets de Stocamine et la mise en place d'une enveloppe financière de 50 millions d'euros sur 5 ans,** sous pilotage de la DREAL et l'ADEME, pour permettre la mise en œuvre d'un plan de protection de la nappe d'Alsace.

Les **travaux ont été stoppés** par la décision de la cour administrative d'appel de Nancy du 19 octobre 2021.

Les activités majeures sur 2020 et 2021 ont porté sur les sujets suivants :

→ **Vérification des dispositions résultant de l'autorisation de stockage** illimité de mars 2017. Ces dispositions correspondent à la mise en place de la surveillance renforcée de l'environnement une fois le stockage fermé et des moyens supplémentaires de protection de la nappe d'Alsace.

→ **Contrôle suite à des incidents sur le site,** l'incident le plus grave survenu sur le site a été une chute d'objet dans le puits Joseph. Les vérifications ont porté sur l'absence de dégradations des câbles du puits et sur les procédures en place pour éviter la répétition d'un tel incident.

→ **Vérification des mesures de sécurité** dans un contexte de changement d'opérateur minier et d'augmentation des personnes sur site du fait du démarrage des travaux préparatoires au confinement.

→ **Reprise des réunions de la commission de suivi** de site suspendues en 2020 du fait du contexte sanitaire.

PROTÉGER LE CONSOMMATEUR, LUTTER CONTRE LA FRAUDE

LE SUIVI DES NORMES DE CONFORMITÉ À L'IMPORTATION

La protection des consommateurs est une mission importante des services de la douane, poursuivie tout au long de l'année 2020 malgré la crise sanitaire.

La douane joue un rôle essentiel pour empêcher la mise sur le marché de produits dangereux. En cas de non-conformité, les produits peuvent soit être mis à niveau après agrément par un organisme certificateur, soit détruits ou réexportés.



Ainsi les consommateurs sont protégés contre des risques variés : étouffement (petites pièces de jeux ou jouets), électrocution, brûlures, perturbation électromagnétique, blessures graves (matériel de bricolage électroportatif, par exemple).

En 2020, **212 infractions** ont été relevées au total. De nombreuses non conformités ont concerné des jouets, des machines et équipements industriels, des appareils et outillages destinés à un usage domestique.

En 2021, les services douaniers ont constaté **264 infractions**.

Ces contrôles ont également porté sur le **respect des normes applicables à l'importation de matériels et dispositifs de protection liés à la pandémie de coronavirus**. Au total, **12 infractions** ont été relevées en 2020 dans la direction, portant sur plus d'un million d'articles (masques, visières, tests réactifs,...). En 2021, **10 infractions** ont été constatées (tests réactifs, crèmes éclaircissantes, médicaments...).

A l'Euroairport, la douane assure les **contrôles sanitaires à l'importation** et veille à ce que des denrées alimentaires à base de produits d'origine animale en provenance de pays tiers ne soient pas introduits sur le territoire par les voyageurs. **160 constatations** ont été réalisées sur des voyageurs au cours de l'année 2020 (viandes ou produits animaux et laitiers). **236 constatations** ont été relevées au cours de l'année 2021



LE SUIVI DE LA CONCURRENCE DE LA CONSOMMATION ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES

Le service de la concurrence, consommation et répression des fraudes est structuré autour de 3 missions principales :

- faire respecter les règles de concurrence favorables au développement d'un marché ouvert et transparent ;*
- informer et protéger au quotidien les consommateurs des pratiques commerciales abusives ou illicites ;*
- préserver la sécurité physique et la santé des consommateurs.*

En raison de la persistance et de la gravité de certaines pratiques déloyales ou frauduleuses relevées, le service procède régulièrement à des **enquêtes** ciblées, mais aussi à des enquêtes aléatoires pour vérifier la bonne application des normes légales dans tous les secteurs. En voici trois exemples.



Rénovation thermique et énergie renouvelable

17 contrôles ont été réalisés auprès de **11 établissements** et **9 sites internet**. **5 avertissements** et **un procès-verbal** d'infractions pour pratiques commerciales trompeuses ont été rédigés.

Les pratiques les plus dommageables sont le fait de professionnels peu scrupuleux qui œuvrent surtout par **démarchage à domicile**.

Ainsi en novembre 2021, la DDETSPP 68 a été destinataire d'une plainte d'une personne qui envisageait une opération de rénovation énergétique de sa maison et utilisait un simulateur d'aides sur internet lui proposant un rappel téléphonique. Plusieurs appels ont eu lieu jusqu'à la prise de rendez-vous au domicile de la plaignante avec un technicien qui se présentait du « Bureau d'Études Environnement ».

L'absence de son mari pour valider le projet d'un coût global de 24 900 € a conduit le « technicien » à écourter sa visite et à solliciter un second rendez-vous.

Le jour de la venue du démarcheur, un inspecteur était présent en couverture. Lorsque suffisamment d'éléments trompeurs ont été évoqués, l'inspecteur s'est présenté. Surpris par le procédé, le démarcheur a souhaité s'éclipser rapidement. L'appui des forces de police a permis qu'il soit entendu.

Les **pratiques trompeuses** consistent d'abord pour le démarcheur à se présenter sous une fausse identité en usant d'un faux prénom et une fausse qualité de représentant « du Bureau Études Environnement », puis d'obtenir la signature de l'ensemble des pièces (bon de commande, mandat à un tiers et offre de crédit) qui lie le consommateur. Le discours trompeur porte sur le caractère accessoire de la signature donnée, le client est conforté dans l'idée que sa signature ne l'engage en rien, ce qui n'est pas le cas.

Il faut souligner le caractère extrêmement lucratif des pratiques commerciales dénoncées. Le démarcheur a évoqué une rémunération par dossier entre 1 500€ et 4 000€ (Pompe à chaleur + ballon thermodynamique) avec une moyenne de 65 dossiers établis par an.



Marquage d'origine « made in France »

Il existe un fort enjeu politique et économique et d'un intérêt croissant des consommateurs pour le «**Made in France**», amplifié par la crise liée au covid-19 et la mise en place de **plans de relocalisation** par l'Etat, la DDETSPP s'est engagée dans le contrôle de ce marquage.

24 contrôles (dont des sites internet) ont été réalisées auprès de 20 établissements et d'une association, au stade de la production et de la distribution. Les secteurs d'activité contrôlés étaient variés : cosmétiques, textiles, jardinerie, aire de jeux, meubles et jouets. Ces contrôles ont donné lieu à 2 avertissements et 4 injonctions administratives.

Pour beaucoup les professionnels ne communiquent pas directement sur le terme « made in France » dont ils méconnaissent encore souvent la portée, mais appuient leur communication avec un drapeau français ou un logo « bleu, blanc, rouge » qui s'apparente dans l'esprit du consommateur à une origine française.

Graines de sésame traitées à l'oxyde d'éthylène*

Depuis le début du mois de septembre 2020, une alerte de grande ampleur affecte l'Union européenne en raison de la **contamination de nombreux produits alimentaires par un composé classé cancérigène**, mutagène et toxique, **l'oxyde d'éthylène**.

En particulier des ingrédients importés contaminés par cette substance non autorisée sont incorporés à divers types d'aliments rendant nécessaire la mise en œuvre à grande échelle de mesures de retrait/rappel des produits.

Dans ce cadre, plus de **200 signalements** relatifs à la réception par des professionnels locaux de graines de



sésame contaminées ou de produits divers (farines ou mélanges de farines, produits céréaliers, chocolats, épices, confiseries, produits exotiques...) incorporant des graines de sésame contaminées ont été transmis à la DDETSPP.

Les contrôles ont permis de s'assurer de l'effectivité des mesures de retrait et de rappel, tant par les fabricants, importateurs et grossistes locaux, initiateurs de ces mesures, que par les distributeurs (GMS, magasins spécialisés...).

Parallèlement des investigations plus générales ont été engagées pour s'assurer de la prise en compte de ce risque par les professionnels dans le cadre de leurs autocontrôles. Elles se poursuivront en 2022, tout comme la vérification par sondage de l'effectivité des rappels au stade de la distribution.

**L'oxyde d'éthylène est une substance utilisée pour désinfecter du matériel médical, des textiles, des cosmétiques. S'agissant d'un composé classé comme cancérigène, mutagène et reprotoxique, il n'est pas autorisé dans les denrées alimentaires.*

Chiffres clés 2021

- **1 272** visites d'établissements ;
- **3 189** courriers ou courriels reçus ;
- **215** prélèvements de produits alimentaires et non alimentaires réalisés ;
- **364** alertes traitées dont 125 concernaient le sésame ;
- *257 avertissements, 41 mesures administratives et 20 procès-verbaux pénaux et administratifs.*

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

Le service exerce ses missions dans le cadre des priorités d'actions fixées par la Directive Nationale d'Orientation de la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL). Son activité de surveillance de la chaîne alimentaire consiste principalement à réaliser des inspections et des prélèvements de denrées alimentaires d'origine animale à tous les niveaux (production, importation/exportation, distribution).

En matière de sécurité sanitaire, les crises Covid-19 ont participé au **développement des circuits courts**, avec l'augmentation notable (+18 %) de l'activité d'abattage d'animaux de boucherie et une forte augmentation du nombre de gibiers abattus (3470 bêtes soit +56 %).

En matière de protection animale en abattoir, la DGAL a renforcé la **surveillance permanente** déjà effectuée au quotidien par la mise en place d'inspections supplémentaires dédiées dans l'ensemble des abattoirs. Localement les audits effectués ont permis de confirmer le caractère satisfaisant de la situation dans les établissements du Haut-Rhin. La mise en transparence des résultats des contrôles se poursuit grâce à l'application web **Alim'confiance** consultable par le public.



En 2021, il y a eu **75 alertes alimentaires** dont 18 gérées en lien avec la Mission d'Urgence Sanitaire. Plusieurs tonnes de denrées animales ou d'origine animale ont été retirées de la vente et rappelées pour destruction dans le département. L'application de la loi n°2018-938 dite loi EGAlim a donné lieu à 58 notifications de non-conformités ou d'alertes locales.

Focus sur des dossiers significatifs :

→ **142 établissements** ont fait l'objet d'une mesure administrative (3 fermetures, 22 mises en demeure, 117 avertissements) et **4 établissements** d'une procédure pénale (procès-verbal) en raison de manquements graves en matière d'hygiène des locaux et des pratiques ;

→ **144 journées d'inspection** dans les ateliers de traitement de gibier ont permis l'examen de 3 470 carcasses de grand gibier dont 2 002 sangliers qui ont été analysés pour la recherche de larves de trichine ;

→ **1 350 tonnes de viande** ont été produites par l'abattoir d'animaux de boucherie de Cernay. L'exploitant a ajouté un quatrième jour d'abattage par semaine pour répondre à cet accroissement d'activité, ce qui représente une journée supplémentaire d'inspection pour le service SSA.



Quelques chiffres clés de 2021

→ **358 interventions** réalisées dans 218 établissements ;

→ **3 245** prélèvements de denrées alimentaires ;

→ **75** alertes ou notifications et **11** toxi-infections alimentaires collectives prises en charge ;

→ **309** déclarations d'activité et **47** dérogations enregistrées ;

→ **9** dossiers de demandes d'agrément sanitaires communautaires instruits, 6 mises à jour et 5 agréments attribués ;

→ **247** certificats délivrés pour l'exportation pour **717** tonnes de denrées animales ou d'origine animale exportées.

PROTECTION DES POPULATIONS : SANTÉ, PROTECTION ANIMALES ET ENVIRONNEMENT

Situation sanitaire

L'année 2021 a été marquée **la détection d'un foyer d'influenza aviaire** hautement pathogène dans une basse-cour de Beblenheim. Ce foyer a déclenché l'activation du **plan d'intervention sanitaire d'urgence** dans le département du Haut-Rhin pour la première fois. Un périmètre réglementé a été mis en place suite à ce foyer puis étendu en raison d'un foyer côté allemand. Dans ce contexte, **312 basses cours** ont été répertoriées et ont fait l'objet d'une enquête épidémiologique.

En outre, **cinq foyers de salmonellose aviaire** ont été détectés et assainis dans des élevages de poulets de chair et de poules pondeuses. 102 prélèvements officiels de salmonelle ont été effectués (100 en 2020).

Chez les ruminants, **11 suspicions de maladies** ont été clôturées, dont sept foyers de FCO. Fait rare, des suspicions de charbon bactérien et d'ESB ont été posées et infirmées.

Dans la filière apicole, **une enquête de mortalité** a été menée, pour conclure à l'absence de maladie gérée par l'Etat.

Dans la filière aquacole, **3 suspicions** ont été gérées. L'une des suspicions s'est avérée être un foyer d'herpes virose de la carpe koï, maladie actuellement répandue dans les élevages de carpes d'ornement.

Les **importations illégales de chiens et de chats** ont augmenté de manière exponentielle : 145 animaux ont été mis sous surveillance rage (101 en 2020). En sus, 33 mammifères ont fait l'objet d'une recherche d'infection rabique avec résultats négatifs (37 en 2020).



Les opérations de prophylaxie obligatoire sur le bétail se sont déroulées dans des conditions normalisées par rapport à la campagne 2019-2020 fortement impactée par l'épidémie de Covid-19. Cependant, le déficit de vétérinaires ruraux dans le département reste préoccupant.

Grâce à la vigilance de tous les acteurs, la situation sanitaire dans le Haut-Rhin demeure favorable.

Protection animale

Le service **SPAÉ** est intervenu à **12 reprises** chez des particuliers avec l'autorisation du juge des libertés donnant lieu à deux avertissements, deux mises en demeure et deux procès-verbaux.

Un éleveur de chiens a été condamné à **1 225 €** d'amende pour maltraitance animale.

Le service SPAÉ a participé au **plan de relance** en instruisant les dossiers de subventions de deux cirques équestres, d'un refuge pour animaux abandonnés et d'un centre de soins pour animaux sauvages, pour un montant total de 131 313 €.

280 inspections sur le terrain ont été réalisées par le service sur les deux années. Un vétérinaire qui ne respectait pas les règles en matière de délivrance de médicaments vétérinaires s'est vu condamné à un avertissement de l'ordre des vétérinaires. Il a fait appel de cette décision.

Les vétérinaires sanitaires ont réalisé des visites sanitaires en élevage (865 en 2020) :

Espèce	Thème	Nombre
Aviaire	Risques sanitaires	4
Bovine	Registre d'élevage	643
Petits ruminants	Traçabilité	32
Porcine	Biosécurité	49
Équine	Maladies contagieuses	137



Maltraiter un animal est puni par la loi

2 ans
d'emprisonnement

30 000 euros
d'amende

Soyez sûr de vous en choisissant votre cadeau de Noël.

Évitez l'abandon.




 Préfet du Haut-Rhin   @prefet68

Missions de service public

La certification a été compliquée par la mise en place du logiciel européen **TRACES NT** en octobre.

Sur l'année 2021, **1 122 certificats sanitaires** ont été instruits (1 117 en 2020).

Les rassemblements d'animaux ont continué à pâtir de la crise du Covid-19. Seulement **54 rassemblements d'animaux** ont été autorisés contre 133 en moyenne sur les années 2016 à 2019.

Pour la faune sauvage captive, **173** dossiers ont été instruits et accordés (163 en 2020) parmi lesquels 158 déclarations de détention (138 en 2020) et 15 certificats de capacité et autorisations d'ouverture (25 en 2020). **2** demandes d'autorisation d'ouverture ont été refusées. La DDETSPP a réuni une fois la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. Six arrêtés préfectoraux de mise en demeure ont été pris pour inciter des détenteurs à se mettre en conformité.

À l'issue d'une procédure, **19 tortues terrestres** ont été saisies et placées dans un refuge dans le Sud de la France.

Dans le domaine des sous-produits animaux, le service a délivré 3 agréments provisoires, un agrément définitif et a enregistré 6 transporteurs.

Dans le domaine des installations classées pour l'environnement, **29 consultations** en matière d'urbanisme ont été traitées (40 en 2020), 62 avis ont été donnés (20 en 2020)

et 18 déclarations ont été enregistrées (35 en 2020). 8 arrêtés préfectoraux ont été rédigés : 3 enregistrements, une modification d'autorisation, un forage, une mise en demeure et une astreinte financière (3 en 2020).

Un **élevage de porcs** construit sur un remblai contaminé en hydrocarbures a fait l'objet d'une surveillance. Cette surveillance a conclu à l'innocuité des viandes issues de cet élevage. Aucune différence entre la teneur en hydrocarbures des viandes de cet élevage et la teneur en hydrocarbures de viandes issues d'autres élevages de profils similaires n'a été détectée.

Chiffres clés 2021



- 140 inspections ;
- 1 122 certificats sanitaires ;
- Gestion de 14 suspicions de maladies animales ;
- 145 chiens et chats importés illégalement ;
- Plans de surveillance et de contrôles : 64 prélèvements ;
- 102 prélèvements officiels salmonelles ;
- Faune sauvage : 173 dossiers instruits et accordés ;
- ICPE : 62 avis, 29 consultations urbanisme, 18 déclarations et 8 arrêtés préfectoraux ;
- 74 laissez-passer sanitaires ;
- 54 rassemblements d'animaux autorisés.

LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES AU TRAVAIL

La lutte contre les fraudes au travail a également fait l'objet d'un suivi particulier pendant la crise sanitaire.

La police aux frontières a démantelé à Mulhouse, **une filière qui offrait, contre rémunération, l'obtention de l'examen au code de la route** permettant l'obtention du permis de conduire. Les principaux organisateurs de cette fraude, travaillant dans une auto-école, ont été placés en garde à vue. Suite à leurs mises en examen, le magistrat a ordonné un placement sous **contrôle judiciaire**. Leurs avoirs criminels ainsi que leurs comptes bancaires ont été « gelés ».

A Mulhouse également, les effectifs de la BMR 68 ont procédé au contrôle d'un salon de coiffure amenant à la découverte de deux ressortissants algériens en situation irrégulière, en action de travail et porteurs de **faux documents d'identité** italiens. Le gérant de ce salon était lui aussi en situation irrégulière. La procédure judiciaire a été classée au profit de la procédure administrative d'éloignement.



Le contrôle des conditions d'emploi et de travail des salariés détachés constitue une priorité nationale. Leur éloignement géographique, la barrière de la langue en font des cibles vulnérables du fait des pratiques de certaines entreprises prestataires et donneurs d'ordre.

3 pays représentent à eux seuls 85 % des **8 129 déclarations** de détachement dans le Haut-Rhin : l'Allemagne (73,7 %), la Pologne (5,8 %) et la Suisse (5,8 %) Les salariés détachés temporairement sur le territoire national bénéficient, des dispositions du « noyau dur » du droit du travail, si elles sont plus favorables que leur contrat de travail ou la législation de l'Etat d'origine.

Ainsi, le contrôle effectué par les **services de l'inspection du travail** porte principalement sur le respect de ces règles parmi lesquelles on retrouve notamment la durée du travail, les congés, la rémunération, le respect des règles en matière d'hygiène et de sécurité, d'hébergement...

En 2020, ce sont **117 contrôles** qui ont été réalisés dans le Haut-Rhin par l'inspection du travail sur la régularité des prestations de services internationales. Ils ont été réalisés principalement dans les secteurs du transport routier de marchandises, du BTP, de la maintenance dans le secteur industriel, dans le secteur tertiaire. Ces contrôles ont été poursuivis en 2021.

LE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU ET DES FORÊTS

En raison de la pandémie, des adaptations importantes de l'organisation ont dû être mises en œuvre et des actions spécifiques ont été menées.

La DDT est l'interlocuteur privilégié des usagers et des autres services de l'État pour **les thématiques liées à l'eau** (aléa inondation, police de l'eau, prévention des pollutions diffuses, planification) et à **la nature** (forêt, espaces sous statut de protection, chasse, financement d'actions de préservation et de gestion).

La DDT s'est fortement mobilisée au début du confinement du printemps 2020 pour accompagner les collectivités dans la gestion des masques à destination des personnels des collectivités et entreprises du secteur de l'assainissement des eaux usées. Elle s'est également fortement impliquée sur **la question de la gestion des boues de stations d'épuration potentiellement contaminées par le coronavirus** afin d'assurer une hygiénisation de ces boues.

Toujours du fait de la pandémie, le service a été très fortement sollicité sur le thème de **la régulation des espèces**, afin de ne pas voir se détériorer davantage le déséquilibre agro-sylvo-cynégétique. Un intense travail d'échanges avec les acteurs de la sphère cynégétique a été nécessaire pour définir les modalités possibles d'intervention de chasseur de manière dérogatoire aux limitations de déplacement.

En 2021, un cycle de rencontre des acteurs du monde rural a été initiée par le préfet pour sensibiliser toutes les parties prenantes à **l'équilibre agro-sylvo-cynégétique** et les entraîner à **coopérer** pour rechercher des solutions partagées qui servent l'objectif de retour à l'équilibre.

Des actions en faveur de **la régulation du grand gibier** ont été prises : autorisation de la lunette de visée thermique qui sécurise le tir de nuit et programme d'actions administratives ciblant les locataires de chasse dont la régulation est insuffisante. Le cahier des charges des chasses communales a aussi été identifié comme un levier important en matière de gestion cynégétique. Un travail avec l'association des maires a débuté pour l'élaboration du cahier des charges de la prochaine période de location 2024 / 2033.

Le préfet a aussi initié une démarche entre les acteurs de l'eau pour progresser en matière de **gestion quantitative de la ressource**. Dans ce cadre, le sujet du transfert des canaux de la Hardt vers la Collectivité européenne d'Alsace a pu être réactivé et porté au niveau des ministres concernés (agriculture et finances). L'objectif est de **reconfigurer le réseau des canaux** pour permettre le transit de l'ensemble des droits disponibles avec un effet important en termes d'alimentation de la nappe phréatique de la plaine d'Alsace.

Les méthodes de travail ont été adaptées pour assurer la poursuite de l'instruction des dossiers, en limitant au maximum le recours aux reports de délais juridiquement institués dans le cadre de la pandémie. L'objectif du service était de pouvoir délivrer les autorisations administratives au plus tôt pour permettre la mise en œuvre des projets dès que possible en lien avec les conditions sanitaires. Le dossier majeur de **l'autorisation environnementale pour**



la **ZAC EcoRhena** a mobilisé les équipes et plus généralement, malgré la pandémie, l'accompagnement en amont des porteurs de projet en matière de procédures s'est poursuivi.

Malgré la crise, la **cartographie des cours d'eau** au titre de la loi sur l'eau a pu être finalisée en fin d'année. Les expertises sur les derniers écoulements pour lesquels il n'y avait pas consensus n'ont pu être réalisées sur le terrain, avec les partenaires, qu'en décembre du fait de la covid et des conditions météorologiques de l'année.

Dès sa mise en place fin 2020 puis en 2021, le service a suivi de près la mise en place du **plan de relance pour le renouvellement forestier**.



Plan de protection de la nappe d'Alsace - DREAL

8 réunions ont été organisées en 2021 dans le cadre du plan de protection de la nappe d'Alsace lancé par la Ministre de la Transition Écologique le 18 janvier 2021.

Ce plan fait suite au **confinement du site de Stocamine** sans déstockage complémentaire. La ministre de la Transition Écologique a décidé le 18 janvier 2021 de dédier une enveloppe de 50 millions d'euros sur 5 ans pour la **protection de la nappe d'Alsace**. Ce plan doit permettre de mettre en sécurité plusieurs anciens sites industriels situés au-dessus de la nappe d'Alsace afin de limiter sa contamination par les infiltrations issues de la surface.

Une part importante de cette enveloppe sera consacrée à l'**excavation des 750 tonnes de lindane du site à responsable défaillant PCUK à Wintzenheim (68)**.

Au-delà de ce site, **deux autres sites** à responsables défaillants ayant un impact avéré sur la qualité des eaux souterraines, **Munch-Gulden à Wingen-sur-Moder (67)** et **ABT à Richwiller (68)**, sont intégrés à ce plan de protection de la nappe d'Alsace. Ces travaux permettront de compléter les actions notamment de surveillance réalisées sur ces sites depuis plusieurs années.

Afin d'associer les élus locaux, les parlementaires et les associations de protection de l'environnement à cette démarche, le Préfet du Haut-Rhin a réuni le 30 avril 2021 et le 13 décembre 2021 en visioconférence deux comités de pilotage de suivi du plan de protection de la nappe d'Alsace.

L'ACTION EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La DDT apporte un appui et un conseil intégré aux territoires pour accélérer leur transition énergétique et écologique.

Elle fait connaître les politiques publiques et les appels à projets relevant des domaines de la **transition énergétique et écologique**. Elle impulse, accompagne et suit de nombreuses actions.



En matière de protection du climat et de promotion des énergies renouvelables

→ Au 31 décembre 2021, 78 % des 13 millions d'euros conventionnés ont été versés aux **neuf territoires à énergie positive** pour la croissance verte (TEPCV) du département et l'action a pu être clôturée ;

→ **Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** du Sundgau a été approuvé en 2020. 2 PCAET ont fait l'objet d'un avis de l'État en 2021 (Saint-Louis et Colmar Agglomération) et 3 autres sont en cours d'élaboration ;

→ La DDT a instruit **deux permis de construire** autorisant des unités de méthanisation,

→ Dans le cadre du suivi de l'appel d'offre spécifique lancé en 2019 pour accompagner l'avenir du territoire de Fessenheim, elle a instruit 16 permis en 2020 et 5 en 2021, autorisant des projets photovoltaïques au sol, dont un permis modificatif.



En matière de lutte contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain

→ La DDT a participé à cette politique publique, en limitant le développement des zones commerciales périphériques ainsi qu'en favorisant **la densité et le recyclage urbain**. Ainsi la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) s'est appuyée sur les arguments de la DDT pour émettre une décision défavorable sur un projet instruit fin 2020 et ayant fait l'objet d'un recours de tiers.

→ Elle a accompagné le projet partenarial d'aménagement, qui vise à développer **l'attractivité économique de Mulhouse**

Alsace Agglomération et de sa ville centre ainsi qu'à densifier le maillage des équipements publics. Au 31 décembre 2021, 1,2 millions d'euros ont été versés sur les 3,94 millions conventionnés.

→ Dans le cadre du plan de relance, une aide 1 849 360€, calculée sur la construction de 515 logements en densification, a été versée à 13 communes du département pour améliorer le cadre de vie des habitants.

Elle a également instruit les demandes de subventions du fonds de **recyclage des friches** au titre du plan de relance. En 2021, 10 dossiers, sur 20 déposés, ont été retenus pour plus de 8,4 M€ de subvention. Cela représente environ 20 ha de friches recyclées.



En matière de planification urbaine et d'application du droit des sols

→ **75 %** des communes du Haut-Rhin sont à présent couvertes par des documents communaux et intercommunaux d'urbanisme opposables : cartes communales, plans locaux d'urbanisme communaux et intercommunaux. A fin 2021, 90 documents d'urbanisme ont été mis à disposition du public sur le Géoportail de l'Urbanisme (GPU).

→ 25 % des communes non couvertes par un document d'urbanisme opposable ont sollicité 3 493 avis conformes du préfet sur le respect du règlement national d'urbanisme, dont 2 046 ont fait l'objet d'un avis tacite.

→ Malgré la crise sanitaire, les délais de l'instruction ADS n'ont été suspendus que très temporairement lors du premier confinement. Ainsi l'activité n'a pas été impactée : **371** actes d'urbanisme instruits en 2020 et **427** en 2021.

→ **L'activité de liquidation des taxes d'urbanisme** a connu un afflux exceptionnel de dossiers en 2021 (7 357). 5 671 dossiers ont été traités pour un montant liquidé de 20 267 539 €, représentant 13 088 282 € de part communale et 6 129 484 € de part départementale.



03

**RENFORCER
LA COHÉSION
SOCIALE**

UNE STRATÉGIE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

En tirant profit de l'expérience et des résultats obtenus dans le cadre de la convention dite d' « approche globale » signée en février 2015 sur le Haut-Rhin, le Conseil départemental du Haut-Rhin et Pôle emploi Haut-Rhin décident de poursuivre leur collaboration et de renforcer la mobilisation des équipes en 2020 avec une nouvelle convention.

Une prise en charge coordonnée et simultanée **des publics touchés par l'exclusion** a été organisée tout au long de l'année. Les partenaires ont amélioré leur efficacité collective et optimisé leurs moyens pour accélérer le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi les plus fragilisés. **1088 demandeurs d'emploi** ont pu bénéficier de cet accompagnement en 2020 avec un **taux de sortie positif** vers l'emploi ou la formation de **49,1 %**.

Pour optimiser la mobilisation de ce dispositif auprès du public en difficulté, le Conseil Départemental et Pôle emploi ont proposé d'ouvrir cet accompagnement dès 2020, à d'autres acteurs du champ social, au plus près des territoires dont le **CCAS de Colmar** et la structure d'hébergement d'urgence sur **Mulhouse ADOMA**.

Le **Pacte Ambition IAE** (Insertion par l'Activité Économique) a pour but d'insérer les personnes les plus en difficulté.

A partir de mai 2020, le déploiement effectif en Grand Est de la **plateforme Inclusion**, start up d'État, a commencé. C'est une des mesures de ce Pacte : elle doit faciliter l'orientation vers les SIAE par de nombreux prescripteurs habilités et fluidifier les recrutements. Malgré le confinement et la crise sanitaire, les conseillers Pôle emploi accompagnent les SIAE dans l'appropriation de cette plateforme, du pacte ambition et des mesures de lutte contre le coronavirus. Les agences de Colmar ont maintenu les permanences des IAE (insertion par l'activité économique) en 2020. Le job dating IAE n'a pu avoir lieu.



Une nouvelle convention PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi) **a été signée avec la MEF Mulhouse Sud Alsace**. Il était important dans le contexte sanitaire que l'offre de service offerte aux demandeurs d'emploi soit portée par toutes les agences. Les référents PLIE dans chaque agence de Mulhouse sont restés les interlocuteurs privilégiés des conseillers PLIE. La convention signée en 2020 entre Pôle emploi et la MEF a eu pour ambition, sur le territoire de Mulhouse :

→ **D'optimiser l'orientation des publics concernés** vers les entreprises attributaires du marché selon une procédure définie.

→ **De fluidifier la transmission d'informations** entre les différents acteurs du territoire.

→ **D'apporter un appui technique et des conseils en recrutement** aux entreprises attributaires de marchés dans la mise en œuvre de leur obligation d'exécution d'une clause sociale.

→ **De favoriser l'insertion des publics en voie d'exclusion** en mobilisant les mesures d'aide à l'embauche et de formation.

La mise en œuvre des clauses d'insertion représente un levier important dans la construction de parcours d'insertion. **Elle permet d'associer les acteurs du développement local et de développer l'offre d'insertion sur un territoire.**

Cette démarche associe étroitement les maîtres d'ouvrage afin de faciliter la coordination de leurs politiques d'achat, les entreprises, les organismes de formation, le réseau local de l'insertion par l'activité économique, les acteurs du service public de l'emploi.

SOUTENIR LES ANCIENS COMBATTANTS

En 2020 et 2021, l'ONACVG a réalisé plusieurs grandes actions notables mais aussi poursuivi ses missions habituelles.

Reconnaissance, réparation et solidarité

Sur le plan de la reconnaissance et de la réparation, **186 personnes** résidant dans le Haut-Rhin se sont vues attribuer la **carte du combattant** en 2020 et **104** en 2021. 90 % d'entre elles environ l'ont obtenu au titre des opérations extérieures. Par ailleurs, **177 titres de reconnaissance de la Nation** ont été décernés dans le département. Durant cette même période s'ajoutent la délivrance ou le renouvellement de 35 cartes d'invalidité, l'établissement de 71 cartes de ressortissants de l'ONACVG, ainsi que l'octroi de 5 cartes européennes de stationnement pour personnes handicapées.

Le service est intervenu à **97** reprises en 2020 et **112** fois en 2021 pour soutenir des ressortissants connaissant une situation financière particulièrement précaire. Le montant total des aides sociales ainsi accordées s'élève à **64 720 €** en 2020 et à **78 420 €** en 2021. Ces contributions permettent de pallier des difficultés budgétaires passagères, de prendre en charge certains frais médicaux ou de favoriser le maintien à domicile. Elles peuvent aussi être attribuées dans le cadre d'une participation aux frais d'obsèques d'un ancien combattant ou d'une victime de guerre. L'Office du Haut-Rhin assume également une part des dépenses de la vie quotidienne concernant **deux pupilles de la Nation mineurs**.

En 2020 et 2021, le service a instruit une trentaine de demandes d'aide de solidarité en faveur des enfants d'anciens harkis ou membres de formations supplétives, avant de les transmettre à sa direction générale pour décision : **18 aides** ont été attribuées pour un montant total de 132 820 €.



Bleuet de France

L'appel à la générosité publique pour le Bleu de France sur la voie publique s'est heurté aux mesures sanitaires mises en place pour lutter contre la propagation du coronavirus. Pour contourner cette difficulté, l'ONACVG a ouvert pour chaque campagne de collecte en 2020 et 2021 **une cagnotte** sur son site Internet national.

En 2020, le montant total collecté au profit du Bleu de France s'est porté à **4 106,54 €** dans le Haut-Rhin. En 2021, les fonds récoltés se sont élevés à **6 639,34 €**. Les sommes ainsi collectées permettent principalement de venir en aide aux anciens combattants, aux victimes de guerre, aux pupilles de la Nation, aux militaires blessés ou aux victimes d'actes terroristes.

Transmission de la mémoire

Le concours de bandes dessinées « **Bulles de mémoire** », organisé tous les ans a été maintenu en 2020 et 2021. **22 BD** ont été réalisées en 2020 sur le thème « **S'engager pour la République** » par 49 élèves ou jeunes assimilés du Grand Est. Le 22 septembre 2020, la cérémonie de remise des prix régionaux a eu lieu à la cité administrative de Colmar : elle a été l'occasion de récompenser les **22 lauréats** régionaux de cette édition.

En 2021, ce sont 191 collégiens ou lycéens (dont 131 haut-rhinois), qui ont pris part au concours en produisant **51 BD** sur le sujet « **Femmes d'engagement, engagements de femmes** ». **65** d'entre eux ont été primés au niveau régional le 30 juin 2021 à Colmar, lors d'une cérémonie présidée par le sous-préfet de Thann-Guebwiller et en présence de la directrice générale de l'ONACVG.

Dans le Haut-Rhin, en 2020, **7 initiatives** ont obtenu le label relatif au 75e anniversaire de la libération de la France, pour leur qualité, leur originalité, leur dimension pédagogique et internationale.

Les actions marquantes de l'office en 2020 et 2021

→ Le 11 mars 2020 et 2021 se tenait les 1^{ère} et 2^{nde} cérémonies départementales d'hommage aux victimes du terrorisme. Malgré l'impossibilité pour les scolaires d'y prendre part à cause des règles sanitaires, ces commémorations se sont déroulées avec solennité à Colmar.

→ Le 4 septembre 2020, l'ONACVG a participé, au 1er salon des maires du Haut-Rhin à Mulhouse. Cette journée d'échanges entre les élus et l'Office a permis d'exposer les principales missions de l'établissement public, notamment celles pouvant directement concerner les communes :

- Possibilité de **participation financière** dans le cadre de l'érection ou de la restauration d'un monument aux morts

- **Baptême d'un espace public** du nom d'un combattant africain mort pour la France durant la Seconde Guerre mondiale

- **Mise à disposition d'expositions, informations** sur les concours scolaires relatifs à la transmission de la mémoire...

Le service départemental a assuré **plusieurs visites guidées de nécropoles nationales**.

L'une s'est tenue le 20 janvier 2020 à la **nécropole de Sigolsheim**, dans le cadre d'une étude historique sur le terrain menée par un groupe de militaires du Corps de réaction rapide-France.

Une autre a eu pour cadre le **cimetière militaire français du Hartmannswillerkopf**, lors de la visite le 4 octobre 2020 de **Madame Klinkert, ministre déléguée auprès de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, chargée de l'Insertion**.

Lors des **Journées européennes du Patrimoine 2021**, **cinq visites** commentées ont été organisées à la **nécropole nationale de Colmar** : elles ont notamment permis à une volontaire du service national universel de mettre en avant ses recherches concernant des soldats « Morts pour la France », qu'elle a menées à l'ONACVG au cours de sa mission d'intérêt général.



Les lauréats du concours 2021 ©ONACVG



Visite de Mme Klinkert, Ministre déléguée chargée de l'Insertion, au Hartmannswillerkopf en 2020

ASSURER L'ACCÈS AU LOGEMENT ET LA PRÉVENTIONS DES EXPULSIONS

L'ACCÈS AU LOGEMENT SOCIAL ET LE DROIT AU LOGEMENT

L'accès au logement social, via les dispositifs du contingent préfectoral et du droit au logement, est toujours fortement sollicité en cette période de crise sanitaire.

Pour permettre aux ménages les plus en difficultés d'accéder à un logement pérenne, l'État poursuit son action avec les **bailleurs sociaux** du département ce qui a permis en 2021 le relogement de plus de **1 300 ménages reconnus prioritaires** soit 126 % de l'objectif assigné aux bailleurs. Néanmoins, ce taux satisfaisant montre une augmentation de l'identification des ménages éligibles par les bailleurs eux-mêmes qui ont affaire à **une population de plus en plus fragile**.

Malgré un nombre important de relogements, le service constate chaque année un nombre de refus conséquent avec **1 654 refus** des ménages prioritaires à une proposition de logement soit plus d'une proposition sur deux.



Visite de Mme Wargon, Ministre déléguée chargée du Logement



La commission de médiation pour le droit au logement opposable, dispositif d'accès au logement de « **dernier recours** », a examiné en 2021 **158 recours** contre 178 l'année précédente. 103 ont été déclarés prioritaires et urgents et parmi eux 66 ont eu une proposition de logement ou d'hébergement mais 1 ménage sur 4 a refusé. Au total, le dispositif a permis **50 relogements** (en dehors des 16 refus), tandis que 37 ménages sont toujours en attente de proposition dont 11 pour un hébergement.

Le profil type d'une personne prioritaire inscrite au contingent préfectoral est **une personne seule, de 41 ans, bénéficiaire du RSA et hébergée dans une structure d'hébergement**.

PRÉVENIR LES EXPULSIONS LOCATIVES

Dans un contexte de sortie de l'état d'urgence sanitaire et de reprise des expulsions locatives, le service s'est mobilisé pour permettre le maintien en logement ou le relogement des ménages menacés d'expulsion.

En 2021, la CCAPEX a reçu **770 saisines**. 620 situations ont été examinées par les deux sous-commissions de Colmar et de Mulhouse.

Par ailleurs, 2021 a été marquée par la nécessité d'assurer une coordination accrue des services de l'État et des partenaires de la prévention des expulsions depuis la reprise des procédures d'expulsion suite à plusieurs reports de la trêve hivernale.

Ainsi, en juin 2021, un **plan de prévention des expulsions** en matière de sortie de crise sanitaire a été signé par le préfet. Ce plan est structuré autour de 3 axes :

→ **Réduire le nombre de concours de la force publique (CFP)** accumulés en facilitant les relogements ;

→ **Échelonner la reprise de l'exécution des CFP** en 2021 et 2022 en priorisant les situations ;

→ **Limiter l'afflux de nouvelles réquisitions de CFP** par une politique de prévention active.

Il s'appuie également sur 3 leviers mis en œuvre dès le début de l'année 2021 :

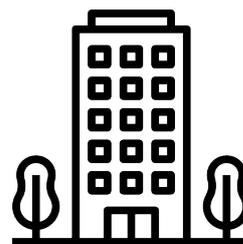
→ **La création d'une équipe mobile de prévention des expulsions** : 2 conseillers en économie sociale et familiale interviennent directement au domicile, dans une démarche « d'aller vers » les ménages locataires du parc privé, en impayés de loyer, pour leur proposer une aide au regard de leurs difficultés. Près de **320 ménages**

ont déjà été contactés grâce à ce dispositif innovant et nécessitant la mobilisation de plusieurs partenaires (CAF, CeA, services de l'État) ;

→ **L'abondement par l'État du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)** via l'aide exceptionnelle Covid pouvant désormais aller jusqu'à 4 000 € pour les ménages en impayés en raison de difficultés financières résultants de la crise sanitaire ;

→ **Le recrutement, via l'ADIL 68, d'une chargée de mission « prévention des expulsions »** qui s'appuie notamment sur l'expertise de la préfecture, des sous-préfectures, de la DDETSPP et de l'ADIL pour renforcer l'action de la CCAPEX en matière d'accès à un relogement des ménages dont l'expulsion est imminente.

En 2021, **328 900 €** de crédits du Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (FNAVDL) ont permis de conventionner neuf opérateurs du territoire pour la réalisation d'accompagnements sociaux à destination de plus de 400 ménages en difficultés, dont les ménages menacés d'expulsion, identifiés par la CCAPEX ou prioritaires pour l'accès à un logement.



LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS

Offrir à l'ensemble de nos concitoyens, en particulier les plus modestes, un logement et un habitat de qualité est une mission essentielle de l'État sur le territoire. Les actions de la DDT sur ce sujet ont été nombreuses.

Le développement de la mixité sociale dans les territoires

27 communes dites SRU* ont l'obligation de disposer, d'ici 2025, d'une part minimale de **20 % de logements locatifs sociaux**. Pour celles qui n'atteignent pas ce seuil, des objectifs de rattrapage sont fixés par l'État par période triennale.

En 2020, bilan de la sixième période, la DDT a mené un dialogue avec les communes afin d'identifier les difficultés rencontrées et les perspectives de réalisation pour les années à venir. Près de **1740 logements supplémentaires** ont été comptabilisés sur la période 2017-2019, bien au-delà de l'objectif de 1420.

Ces résultats traduisent une dynamique positive et témoignent du volontarisme des élus qui s'exprime également par la conclusion de **contrat de mixité sociale** entre certaines communes et l'État, au service du développement de ces logements. Ainsi, trois communes ont signé un contrat de mixité sociale avec l'État en 2021 : **Habsheim, Turckheim et Horbourg-Wihr**.

* Commune d'au moins 3500 habitants et appartenant à une intercommunalité de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.



La mise en œuvre du nouveau programme national de renouvellement urbain pour modifier en profondeur les quartiers prioritaires de la politique de la ville

La contractualisation des projets de **renouvellement urbain des sept quartiers prioritaires** de la politique de la ville situés dans les quatre principales agglomérations du département s'est terminée fin 2020. Ces projets permettent d'y créer **une nouvelle offre de logement et des aménagements urbains de qualité**, d'installer des équipements et des services pour les habitants, tout en contribuant à la transition écologique.

Les travaux générés par ces projets sont estimés à 369 millions d'euros soutenus par 135 millions d'euros de concours financiers de l'ANRU. En 2021, le dispositif de suivi de la mise en œuvre des projets mis en place par l'État et l'ANRU a permis de constater un démarrage dynamique des premières opérations du projet de Mulhouse Alsace agglomération et de faire avancer le projet de Colmar agglomération. 2 revues de projets, associant l'ensemble des parties prenantes ainsi que l'ANRU ont ainsi été organisées le 20 juillet 2021 avec l'agglomération de Colmar et le 23 novembre 2021 avec Mulhouse Alsace Agglomération.

Le soutien à la rénovation énergétique de l'habitat au travers d'actions variées

La DDT a contribué au déploiement du nouveau dispositif d'aide **MaPrimeRénov'** et son volet dédié aux copropriétés MaPrimeRénov copro. Près de **7 500 logements** ont bénéficié de MaPrimeRénov depuis 2020 dont 352 en copropriété, générant 96 millions d'euros de travaux

soutenus par l'Anah et le plan de relance pour 28 millions d'euros. En 2021, **6 135 dossiers ont été engagés** pour un montant de subvention de 23,42 M€, générant 84 M€ de travaux, témoignant du dynamisme et de la réussite de ce programme.



Une aide de l'État pour
un logement économe
et écologique

Le programme **Habiter Mieux** a permis lui en 2021 la rénovation de presque **670 logements** soutenus par 7,32 millions d'euros de subvention de l'Anah.

La **rénovation énergétique du parc locatif social** a également fait l'objet d'un soutien massif de l'État dans le cadre de France Relance. 7,5 millions d'euros de subvention ont été attribuées à des bailleurs sociaux pour rénover 703 logements classés en E, F et G.

De plus, la DDT, en appui de la DREAL Grand Est, a accompagné la communauté de communes du Sundgau dans l'écriture d'une feuille de route de la rénovation énergétique dans le cadre de la démarche **Rénov'Act Grand Est**.

Lutter contre l'habitat de mauvaise qualité, une priorité d'action au service de nos concitoyens les plus fragiles

La DDT a poursuivi le déploiement du plan « **Initiative copropriétés** » avec l'entrée en phase opérationnelle de plusieurs dispositifs soutenus par l'Anah pour accompagner **le redressement de copropriétés en difficultés**. Le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne, piloté par le sous-préfet de Mulhouse avec l'appui de la DDT, s'est renforcé d'un outil permettant une meilleure coopération avec les services de la justice et d'une instance de pilotage sous la responsabilité des procureurs de la République.

Dans le cadre de la **réhabilitation du campement des gens du voyage sédentarisés sur la commune d'Heimersdorf** (36 ménages, 53 personnes), 2021 a été l'occasion d'avancer considérablement dans la définition d'un projet recueillant l'adhésion de l'ensemble des familles concernées mais aussi des multiples partenaires. Ce projet vise la résorption de la situation préoccupante du site via la conservation de 3 chalets et la construction d'habitats adaptés qui seront tous raccordés à l'eau potable et à l'assainissement. Pour y parvenir, une dynamique de projet s'est enclenchée afin de lever au fur et à mesure les difficultés rencontrées. Plus concrètement, 2021 a consisté à mobiliser les différents partenaires afin de réunir leurs engagements tant moraux que financiers. Les **accords récents de subventions** permettent désormais de poursuivre la réalisation de ce projet en phase opérationnelle.



L'EXÉCUTION DES JUGEMENTS RELATIFS À LA RÉSILIATION DES BAUX LOCATIFS POUR IMPAYÉS

L'exécution des jugements relatifs à la résiliation de baux locatifs pour impayés a été poursuivie en 2020. Néanmoins, la crise sanitaire a eu pour effet de prolonger la trêve hivernale, en 2022 et 2021.

Une attention particulière a été apportée aux **situations des personnes les plus vulnérables** (personnes isolées, femmes seules avec enfants, minimas sociaux, intérimaires) ainsi qu'aux situations s'étant **dégradées** en raison de l'impact de la crise sanitaire (chômage, augmentation mécanique des charges). Cette mission particulièrement sensible nécessite un travail au cas par cas sur les dossiers. Les sous-préfectures de Thann-Guebwiller, la sous-préfecture de Mulhouse et la préfecture (SCPPAT) ont été en relation constante avec les services sociaux et la

DDETSPP. Des **points de situations réguliers** ont été réalisés avec les bailleurs sociaux présents sur le territoire ainsi qu'avec les huissiers pour les bailleurs privés. Le nombre de demandes de concours de la force publique a fortement diminué en raison de la crise sanitaire et notamment, la suspension des décisions de justice relatives à la résiliation de baux locatifs.

	2018	2019	2020	2021
Nombre de commandes de quitter les lieux	729	806	531	871
Nombre de demandes de concours de la force publique	634	630	478	445
Nombre de décisions accordant le concours de la force publique	544	583	453	323
Nombre de décisions réellement exécutées	298	326	206	303

En 2021, le **nombre d'expulsions effectives a diminué**, en raison de la prolongation de la trêve et de l'adoption d'un plan de reprise des expulsions, les conditionnant à certains critères. En conséquences, le montant dédié aux indemnisations, qui avait diminué en 2020, a réaugmenté en 2021, pour atteindre quasiment les **100 000 euros**, versés aux bailleurs publics et privés.

Montant des indemnisations pour non octroi du concours de la force publique	
2018	72 753,86 €
2019	81 051,69 €
2020	33 868,43 €
2021	94 661,81 €

Focus sur l'arrondissement de Thann-Guebwiller

Dans le contexte sanitaire exceptionnel, le **nombre d'expulsions locatives** a également connu un net recul dans l'arrondissement de Thann-Guebwiller. Toutefois, le **nombre de commandements de quitter les lieux a augmenté de 15% en 2020**, ce qui indique une augmentation des personnes en difficulté. Ce chiffre est resté stable en 2021.

	2019	2020	2021
Nombre de commandements de quitter les lieux (CQL)	68	80	77
Nombre de demandes de concours de la force publique	69	54	16
Nombre de décisions accordant le concours de la force publique	60	51	34
Nombre de décisions réellement exécutées	33	25	34

POURSUITE DE LA STRATÉGIE D'INTÉGRATION DES RÉFUGIÉS ET BÉNÉFICIAIRES DE LA PROTECTION SUBSIDIAIRE

L'ASILE ET LA LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION ILLÉGALE

Le suivi des demandes d'asile a été poursuivi en 2020 et 2021, malgré le contexte particulier et les effets de la crise sanitaire.

En 2020 et 2021, la demande d'asile est toujours principalement d'**origine balkanique** (Albanie, Kosovo).

En 2021, les **ressortissants afghans** représentent néanmoins la troisième nationalité.

Après un pic à 1 460 demandeurs d'asile en 2017, une baisse est constatée depuis 2018 et de manière très forte en 2020 (606 demandeurs) en raison de la crise sanitaire. En 2021, la demande est repartie à la hausse avec **799 demandeurs** soit 32 % d'augmentation par rapport à 2020.



Par ailleurs, **le traitement des dossiers** des déboutés de l'asile fait l'objet d'une détermination conforme aux exigences des instructions ministérielles, notamment dans l'application des dispositions de la loi du 10 septembre 2018 (prise de l'OQTF dès le rejet de la demande d'asile par l'OFPRA, assignations à résidence).

	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Nombre de demandes d'asile	1125	606	801
Nombre OQTF	657	367	343

LA DÉLIVRANCE DES TITRES DE SÉJOUR

La délivrance des titres de séjour a été automatiquement prolongée en 2020, en raison de la crise sanitaire. La procédure de dépôt des dossiers par voie postale a été pérennisée en 2021.



La **prolongation automatique**, par décret, de **l'ensemble des titres de séjour pour 6 mois** a permis de mettre en place un nouveau circuit de réception des dossiers par courrier. Ce circuit a permis d'assurer **la continuité du service** au public. Son efficacité ayant été éprouvée, il a été décidé de le maintenir en 2021.

L'accueil est resté privilégié pour les demandes de renouvellement de cartes de 10 ans pour lesquelles les empreintes des usagers devaient être enregistrées et pour l'admission exceptionnelle au séjour (étrangers en situation irrégulière).

En 2020, ce sont **9 547** titres de séjour et **773** titres de voyage qui ont été délivrés. En 2021, on dénombre **11 537** titres de séjour et **1 379** titres de voyage délivrés.

Le téléservice BREXIT ouvert en 2021 a permis d'instruire près de **800 dossiers de ressortissants britanniques** installés dans le Haut-Rhin et ainsi leur délivrer les titres de séjour d'une validité de 5 à 10 ans. Le renfort d'un contractuel a permis de traiter ces dossiers en temps voulu.

Déploiement de l'ANEF (administration numérique des étrangers en France) :

La dématérialisation de l'enregistrement et de l'instruction des demandes de titre de séjour s'est poursuivie tout au long de l'année 2021. Ainsi, après le premier volet en 2020, avec les « étudiants », ont été intégrés les « passeport-talent » en avril 2021 puis les « changements de situation, d'adresse et les titres visiteurs » au deuxième semestre 2021.

Les refus et retraits de titres de séjour pour troubles à l'ordre public (TOP) :

En 2021, le bilan s'établit comme suit :
→ 46 refus de délivrance d'un premier titre de séjour (5 refus en 2020)
→ 81 refus de renouvellement (8 refus en 2020)
→ 24 retraits de titre (2 retraits en 2020)
→ 55 rétrogradations (de cartes de résident de 10 ans à cartes de séjour temporaire de 1 an, ou de cartes de séjour temporaire de 1 an à une autorisation provisoire de séjour de 6 mois. 40 ont été prononcées en 2020)

Les naturalisations :

→ En 2021, 667 étrangers ont obtenu la nationalité française, ainsi que 116 enfants mineurs. Ces personnes naturalisées en 2021 venaient de 70 pays différents. **Deux cérémonies** de remise des décrets de naturalisation ont lieu à la Préfecture en octobre.

L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTRANGERS EN SITUATION RÉGULIÈRE ET DES RÉFUGIÉS

L'accompagnement des étrangers en situation régulière, en raison de la crise sanitaire, a été suivi avec la plus grande attention par les services de la DDETSPP.

Un nouvel opérateur a été sélectionné localement dans le cadre d'un appel à projet pour la mise en œuvre du programme européen de réinstallation des réfugiés. **21 personnes ont été accueillies et accompagnées** dans le cadre de ce programme.

27 actions ont été financées en 2020 sur le BOP 104 dont des actions d'apprentissage de la langue française et d'accès aux droits et des projets expérimentaux de formation linguistique à visée professionnelle et d'accès à l'emploi à destination de personnes, signataires du contrat d'insertion républicaine (CIR) et des actions d'accès à l'emploi.

Pour favoriser l'autonomie et la bonne intégration des ménages, le service a reconduit le financement de **5 postes de travailleurs sociaux** dédiés à l'accompagnement vers et dans le logement. Les objectifs ont été pleinement atteints : 92 logements mobilisés pour 232 personnes réfugiées relogées.



L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI : RAPPROCHER L'OFFRE ET LA DEMANDE

LES ACTIONS DE PÔLE EMPLOI DURANT LA CRISE SANITAIRE POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES ET LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Les services de la Direction territoriale de Pôle Emploi ont mené de nombreuses actions en faveur de l'emploi dans le département du Haut-Rhin en 2020 et 2021, malgré la crise du coronavirus.

Les 10 agences du Haut-Rhin ont assuré une continuité des services sans interruption pendant toute la période de crise sanitaire. L'accès à nos services dématérialisés et le télétravail ont permis de garantir cette continuité de services, notamment les inscriptions et l'indemnisation des demandeurs d'emploi.

Les offres prioritaires

Plan de relance gouvernemental – plan de mobilisation nationale afin de lutter contre les tensions de recrutement

Une des priorités de Pôle emploi a été de continuer d'accompagner les entreprises dans leur recrutement en format distancié lors des confinements et en présentiel lors des sorties de confinements dans le respect des consignes sanitaires.

En début de crise sanitaire, toutes les entreprises ont été contactées par les équipes afin de proposer aux recruteurs de déposer leurs offres sur le site gouvernemental mobilisationemploi.gouv.fr en 2020. La promotion des profils des publics prioritaires (QPV, jeunes) a été systématique.

Certains secteurs ont été identifiés comme étant prioritaires et ont bénéficié d'un service personnalisé et sur mesure pour satisfaire leurs besoins de recrutements comme l'agriculture, l'hôtellerie-restauration, l'industrie ou encore les services à la personne. Un travail de rapprochement avec les branches

professionnelles, amorcé en 2020, a permis de signer plusieurs conventions de partenariat en 2021 et la réalisation d'actions concrètes telles que la plateforme « Mon Job sur un plateau » mise en place en mai 2021 par les 2 agences Pôle emploi de Colmar et l'UMIH afin d'accompagner les restaurateurs et satisfaire leurs besoins de recrutement.

Ce travail s'est renforcé en fin d'année 2021 avec le plan national de mobilisation contre les tensions de recrutement et la mise en place des services publics de l'emploi local (SPEL) sur les 4 bassins d'emploi du Haut-Rhin. Ces instances de coordination ont pour rôle de proposer des actions afin de limiter les tensions de recrutements.

Les publics prioritaires

Plan de relance gouvernemental- Plan de contacts des demandeurs d'emploi de longue durée

→ Le public jeune a été identifié comme étant prioritaire dès le début de la crise. La mise en œuvre du « Plan Jeunes » et le portail « 1 jeune 1 solution » ont offert un large panel de solutions pour ce public (aides à l'embauche conséquente, offre de formations complémentaires, aides financières exceptionnelles).



#1jeune1solution



Des renforts de personnels ont été alloués pour ce public avec **10 nouveaux conseillers dédiés à l'accompagnement**. La coopération entre Pôle emploi et les missions locales a été renforcée en 2020 et 2021. La mise en place d'un « **Lab'Jeunes** » pour construire des actions communes et pertinentes sur le territoire, a permis de proposer différentes actions, dont le forum « **Jobs and Tongs** » à la base nautique de Colmar en septembre 2021 qui a connu un franc succès et qui sera reconduit chaque année, avec le soutien de la Ville.

→ **Le Plan d'investissement dans les compétences** (PIC) a été étoffé afin de poursuivre l'effort de qualification des publics et faciliter leur retour à l'emploi en lien avec les besoins en compétences des entreprises. Pôle emploi a travaillé en étroite collaboration avec les Maisons de la Région. Au total, près de **22 000 personnes** sont entrées en formation en 2020 et 2021 et plus de 50 % des sortants de formations ont trouvé un emploi à l'issue. **Deux forums formations** ont eu lieu à Mulhouse et Colmar en octobre 2021.

→ **Femmes** : Des **actions de soutien de femmes en difficultés d'insertion professionnelle** ont été mises en place à travers les **dispositifs d'accompagnement territoriaux** (DTA). Ces accompagnements ont permis à plus de 50 % des personnes suivies de retrouver un emploi ou une formation.

→ **Résidents QPV** : Pôle Emploi a également œuvré en faveur des demandeurs d'emploi résidents en quartier prioritaire de la politique de la ville. Des DTA ont également été mis en place pour accompagner ces publics. En 2021, **367 emplois francs** ont été signés auprès de ces publics ainsi que **130 contrats aidés PEC**. **Des forums de recrutement** ont également eu lieu en plein cœur des quartiers (Forum emploi Quartier de Bourtzwiller en septembre 2021 et au sein du Quartier Europe en novembre 2021, Forum IAE en décembre 2021 au sein du quartier des Coteaux de Mulhouse, Opérations Stade vers l'Emploi à Mulhouse et Colmar en septembre 2021).

→ **Demandeurs d'emploi de longue durée** : un **plan de remobilisation** national a été initié en septembre 2021 afin d'accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi et développer l'offre de services existante pour ce public afin de faciliter leur retour à l'emploi, notamment en direction des métiers en tension.



LES ACTIONS MENÉES EN FAVEUR DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, LES ACTIVITÉS ADAPTÉES ET LES MUTATIONS ÉCONOMIQUES

La DDETSPP s'est fortement mobilisée en 2020 et 2021 pour poursuivre ses missions en faveur de l'emploi, du suivi des entreprises adaptées et des mutations économiques.

L'insertion par l'activité économique

En 2021, le nombre de **structures de l'insertion par l'activité économique** (SIAE) s'élevait à **56** dont **23** ateliers chantiers d'insertion (ACI), **9** associations intermédiaires (AI), **18** entreprises d'insertion (EI), **4** entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) et **une** entreprise d'insertion par le travail indépendant (EITI).

Grâce aux financements dans le cadre du **Fonds de développement de l'inclusion** en 2020 et en 2021, **4** nouvelles structures (ACI) ont été créées et les ETP conventionnés sont passés de 943 ETP en 2020 à 1 441 ETP fin 2021.

Cependant, malgré la mise en œuvre de la plateforme de l'inclusion et l'intégration de nouveaux prescripteurs, à la fin 2021, une centaine de postes en insertion étaient vacants, en raison d'un manque d'activité de certaines ETTI et de difficultés de recrutement. Des actions seront mises en place en 2022 pour pallier ces difficultés.

Les Entreprises Adaptées



L'enveloppe budgétaire attribuée dans le cadre des aides au poste au Haut-Rhin en 2021 s'est élevée à **7 361 391 € au profit de 13 entreprises adaptées** implantées dans le département.

Ce fonds a pour objectif :

→ **D'accompagner le développement économique et la pérennité des entreprises adaptées** afin de préserver l'emploi des travailleurs handicapés.

→ **De soutenir l'accompagnement des entreprises adaptées** dans la construction de parcours d'insertion au profit des personnes handicapées en recherche d'insertion professionnelle en mobilisant le savoir-faire des entreprises adaptées dans le double objectif de permettre aux plus éloignés du marché du travail un accès à l'emploi et de faciliter les passerelles entre entreprises adaptées et les entreprises « classiques ».

L'année 2021 a vu la création d'une **entreprise adaptée de travail temporaire** dont les membres fondateurs sont

entre autres des entreprises adaptées implantées depuis plusieurs années dans le département du Haut-Rhin.

Cette nouvelle entreprise adaptée offre un nouveau service, en complément de celui proposé par le Service public de l'emploi, à destination des entreprises adaptées et classiques qui a pour but de satisfaire leurs besoins de recrutement et ainsi valoriser les compétences des personnes en situation de handicap, ceci au travers d'un réseau constitué d'entreprises et de Fédérations professionnelles.

L'expérimentation **CDD Tremplin** s'est poursuivie en 2021 avec pour objectif en 2022 d'inciter davantage les entreprises adaptées à se saisir de cette opportunité et d'exploiter pleinement leur rôle d'accompagnement des transitions professionnelles au travers du triptyque **emploi-formation-accompagnement** dans le but de favoriser la mobilité professionnelle vers les autres employeurs et l'acquisition d'expériences.

Les mutations économiques



→ Activité partielle :

Trois départements (Bas-Rhin, Moselle et Haut-Rhin) concentrent 66 % des demandes et 61 % des volumes d'heures demandés dans la période de mars 2020 à décembre 2021. Le nombre de demandes a baissé pour se stabiliser entre 20 et 30 demandes par jour sur l'année 2021. Le bilan de mars 2020 à décembre 2021 au regard du nombre d'heures indemnisées est de 37 256 111. Le montant total des heures indemnisées depuis mars 2020 est de 368 310 736 euros. Le nombre de salariés ayant été concernés par l'activité partielle est d'environ 140 000.

→ Activité partielle de longue durée :

Dans le Haut-Rhin depuis septembre 2020, 228 accords ou documents unilatéraux ont été signés pour 12 923 salariés concernés.

→ Plan de sauvegarde de l'emploi instruit par la DDETSPP Haut-Rhin en 2020 et 2021 :

11 entreprises du département ont été concernées par un PSE en 2020 entraînant la suppression de 455 postes. En 2021, 2 entreprises ont été concernées par un plan de sauvegarde se soldant par 4 emplois supprimés.

UNE POLITIQUE DE LA VILLE ACTIVE

L'activité du pôle départemental a été largement impactée par la crise sanitaire tant au regard de la nécessaire adaptation des missions et de l'organisation qu'en termes de charge de travail compte tenu du niveau exceptionnellement élevé des crédits délégués et des dispositifs nouveaux qui ont été déployés sur les territoires.

Afin de répondre aux conséquences de la crise sanitaire dans les QPV, le gouvernement a déployé plusieurs **dispositifs et aides exceptionnelles** en 2020 dont la plupart ont été reconduits en 2021 : crédits spécifiques pour l'achat de tablettes informatiques, financement d'opérations de solidarité, déploiement d'actions d'animations et d'activités de découverte durant les vacances scolaires (dispositifs quartiers d'été, quartier d'automne, colos apprenantes).

Le pôle politique de la ville a également été mobilisé à l'occasion de la **visite du président de la République dans le quartier de Bourzwiller en février 2020** au cours duquel il a annoncé la labellisation du quartier des Coteaux en tant que **cité éducative**. Doté d'une enveloppe de **400 000 €** annuels, le dispositif a permis de soutenir plus de 80 projets en deux ans.

À l'issue du comité interministériel des villes (CIV) du 29 janvier 2021, présidé par le Premier ministre, plusieurs nouveaux dispositifs ont été déployés : un bataillon de la prévention sur le quartier des Coteaux à Mulhouse, une cité de l'emploi sur l'ensemble des quartiers de M2A, la mise en place d'un conseil territorial de la politique de la ville réuni à deux reprises en 2021 (en mai et octobre).

La crise sanitaire a également nécessité de mettre en place de **nouvelles modalités de fonctionnement** et de relations avec les partenaires institutionnels et associatifs. Les réunions et rencontres en **visioconférence** ont permis la mise en place de nouvelles instances d'échanges ou de collaboration dont certaines perdurent aujourd'hui.

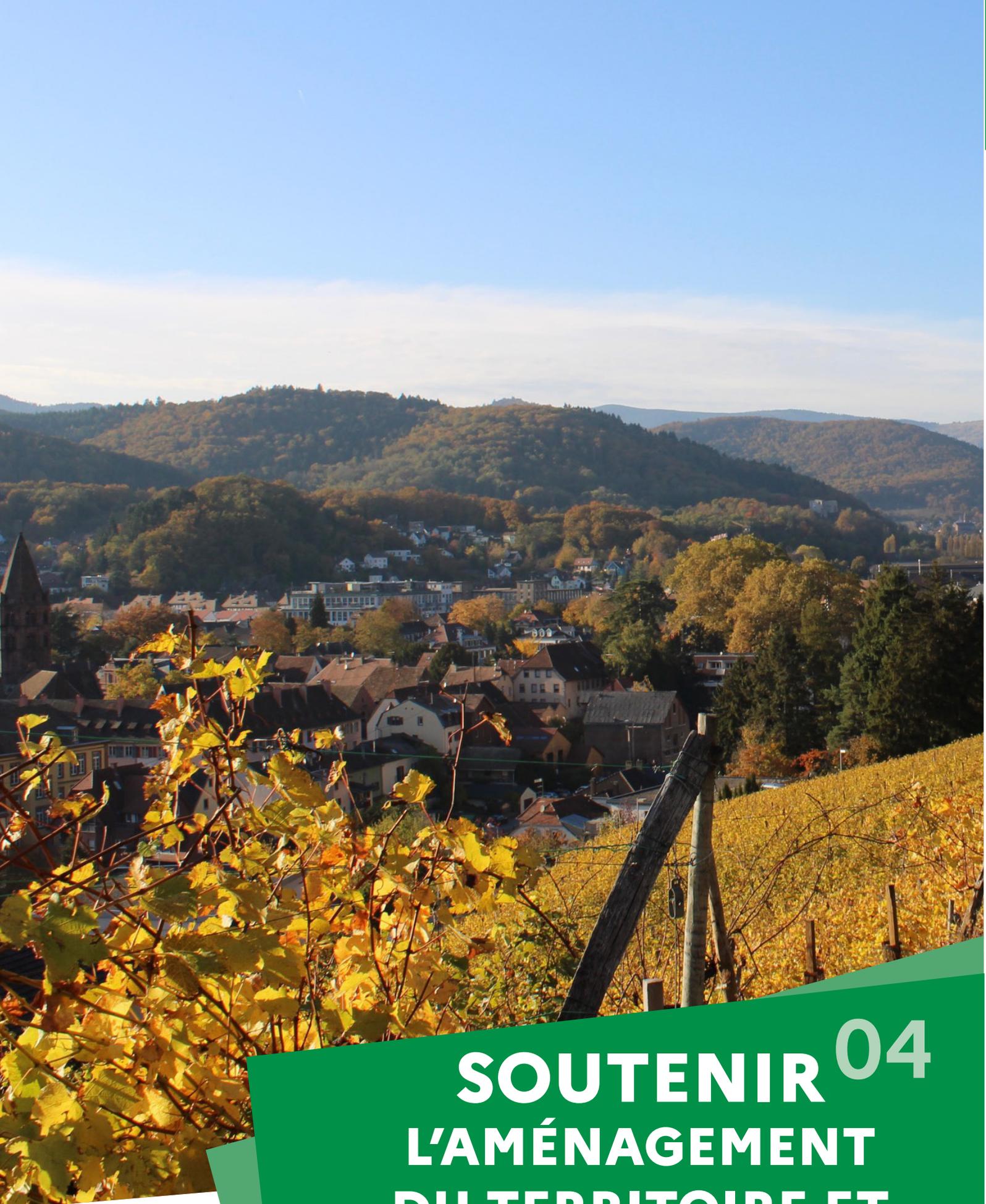
Au niveau du bilan quantitatif de la politique de la ville :

→ En 2020, les crédits ont été de **4 389 825 €** pour 439 dossiers soutenus ;

→ En 2021, les montants étaient de **3 835 744 €** pour 368 dossiers soutenus. A titre de comparaison, les montants étaient de **2 982 000 €** pour 315 dossiers en 2019 et **2 862 391 €** pour 293 dossiers en 2018.



Visite de M. Macron, Président de la République en février 2020



SOUTENIR ⁰⁴
L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE ET
LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

ACCOMPAGNER L'AVENIR DU TERRITOIRE DE FESSENHEIM

Les services de l'État ont poursuivi la mise en œuvre du projet de territoire en 2020 et 2021.

Le Projet de territoire intitulé « **Notre ambition commune pour l'avenir du territoire de Fessenheim** » s'inscrit dans le contexte de la fermeture du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Fessenheim et de l'arrêt de ses deux réacteurs en 2020, conformément aux engagements du Président de la République.

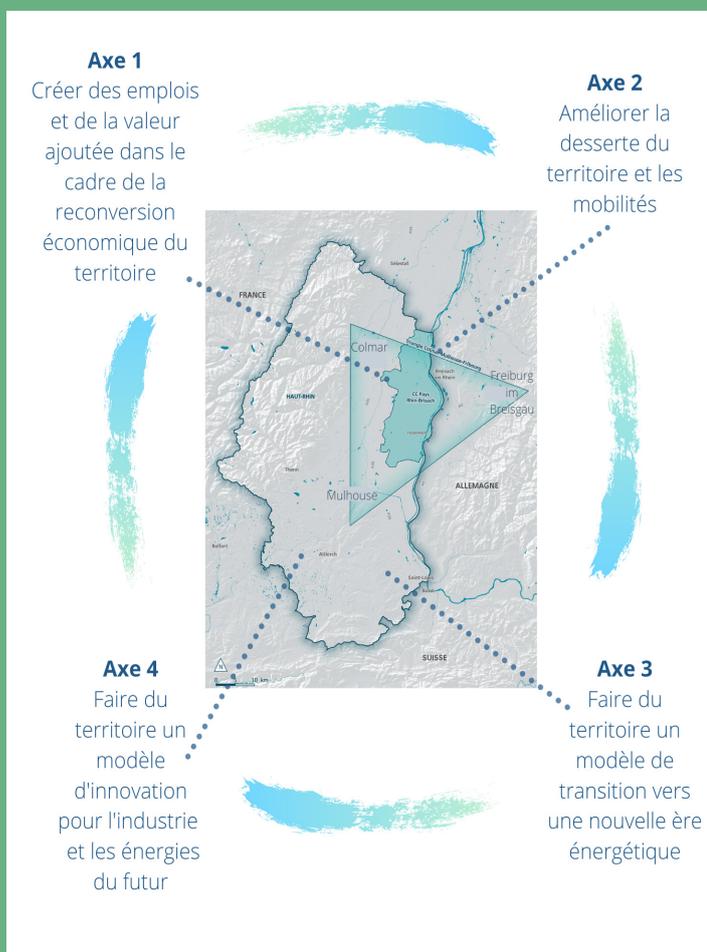
En anticipation, face à la perspective de pertes d'emplois directs et indirects au terme de la déconstruction de la centrale, **treize partenaires allemands et français** ont élaboré ensemble une stratégie de reconversion, et coconstruit de nouvelles voies pour le développement global de ce territoire aux atouts incontestables.

La crise sanitaire de 2020 a particulièrement impacté les acteurs du Haut-Rhin et ralenti leurs projets.

Néanmoins, après une nécessaire phase de préparation en collaboration notamment avec la DDT et la DREAL, des avancées notables sont intervenues en 2020 et 2021, notamment :

→ La finalisation des études qui a permis le dépôt par le SMO (syndicat mixte ouvert) du port rhénan de Colmar – Neuf-Brisach de la demande d'autorisation environnementale unique pour l'aménagement de la future **zone d'activités EcoRhena** ;

→ **La création de structures** comme la société d'économie mixte à opération unique concessionnaire du port rhénan de Colmar – Neuf-Brisach et la société d'économie mixte NovaRhena qui candidatera à la concession d'aménagement d'EcoRhena ;



Avec l'objectif de faire du territoire une référence à l'échelle européenne en matière d'économie bas carbone, cette feuille de route est composée d'une quarantaine d'actions articulées autour de **4 axes** stratégiques :

- **développement économique**
- **mobilités**
- **transition énergétique**
- **innovation**

Les actions se déploient dans plusieurs dimensions géographiques, de Fessenheim à la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach, du triangle Colmar-Mulhouse-Fribourg au territoire du Haut-Rhin.

→ L'appui au développement endogène des entreprises du territoire (spécialement France Relance), l'accompagnement des salariés et entreprises par la gestion des compétences ;

→ La poursuite d'études sur les mobilités (ligne ferroviaire Colmar – Freiburg) ;

→ La sélection des projets de l'appel d'offres photovoltaïque ;

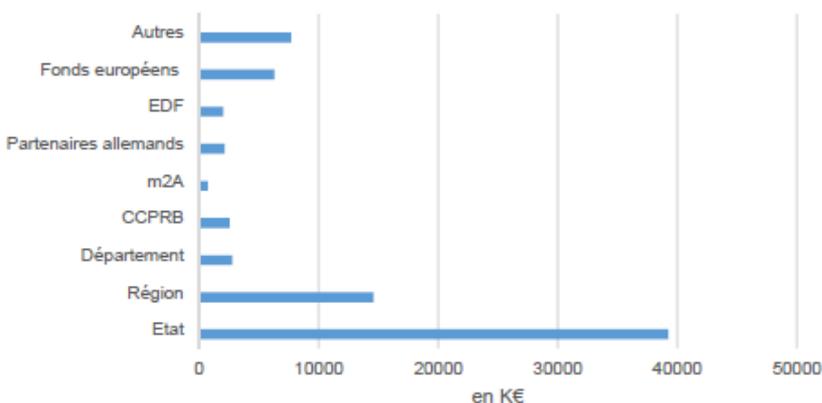
→ Le lancement d'une étude visant à créer des projets innovants et concrets portée par EUCOR – Le campus européen (batteries vertes, hydrogène, smart grids, etc).

Un important investissement et appui de l'État

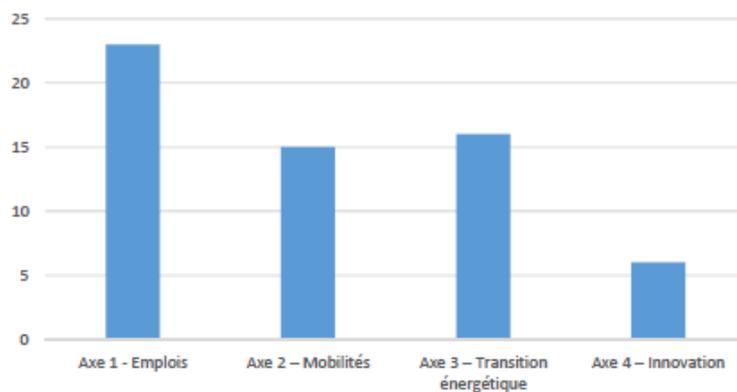
Outre les financements de droit commun (DSIL, DETR, FNADT) et exceptionnels (France Relance) pouvant bénéficier au territoire, un fonds d'amorçage dédié a été créé pour accompagner les actions. Doté initialement de 10 millions d'euros, il a été abondé de 5 millions supplémentaires dans le cadre de la loi de finances pour 2021.

Ainsi, sur le territoire de la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach (CCPRB), l'État a programmé entre 2018 et 2021 près de **23 millions d'euros** pour soutenir les actions du Projet de territoire.

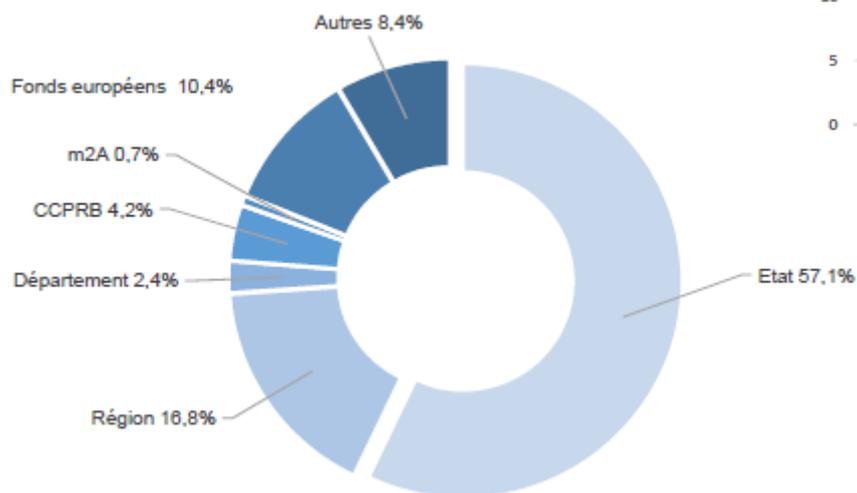
Montants engagés et montants programmés mais non engagés - bilan à deux ans 2018-2021



Montants engagés par axe sur la période 2018-2020 en millions €



Répartition des montants engagés par financeur Bilan à deux ans





L'État est constamment présent en appui au service du **Projet de territoire**, à la fois au travers de l'animation de sa gouvernance, et la mobilisation de ses services au niveau national, en particulier avec le Délégué interministériel à l'accompagnement des territoires en transition énergétique, et local grâce aux préfets de Région Grand Est et du Haut-Rhin.

Les services territoriaux de l'Etat se mobilisent particulièrement avec une équipe renforcée - **une commissaire à la reconversion économique du territoire de Fessenheim** positionnée auprès de la Préfète de Région et **une chargée de mission** auprès du Préfet du Haut-Rhin. Cette équipe est aux côtés des acteurs et partenaires du territoire, pour faciliter leurs actions.

En outre, en 2020 et 21, plusieurs services de l'État se sont fortement investis dans l'appui aux projets tels que **la création de la zone d'activités EcoRhena**, **l'accompagnement des salariés des sous-traitants d'EDF** ou encore **l'appui aux projets photovoltaïques**.



LE DÉPLOIEMENT DES PROGRAMMES «ACTION CŒUR DE VILLE» ET «PETITES VILLES DE DEMAIN»

Le sous-préfet de Thann-Guebwiller, chargé du suivi des programmes « Action cœur de ville » et « Petites villes de demain » s'est fortement mobilisée en 2020 et 2021. L'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP), pour sa part, s'est investie sur l'architecture à Colmar dans le cadre du dispositif Action cœur de ville.

Les plans nationaux « **Action cœur de ville** » et « **Petites villes de demain** » visent à améliorer les conditions de vie des habitants des petites et moyennes villes et des territoires alentours en confortant leur rôle moteur dans le **développement du territoire** et en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et **respectueuses de l'environnement**.

Bien que ralenti par la crise sanitaire, le déploiement de ces programmes apparaît plus que jamais justifié eu égard à l'engouement que suscitent aujourd'hui ces territoires. Le sous-préfet de Thann-Guebwiller, en collaboration avec l'ensemble des services de l'État et des partenaires a accompagné le déploiement de ces dispositifs.



« Action cœur de ville », un dispositif de revitalisation des centres anciens des communes de taille intermédiaire

Par arrêté préfectoral du 8 février 2020, les communes de **Colmar, Horbourg-Wihr, Ingersheim, Turckheim et Wintzenheim** ont ainsi pu bénéficier de cet outil permettant de porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement **contre la dévitalisation des centres-villes**.

Le projet doit **faciliter la rénovation du**

parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement **le tissu urbain**, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

En juin 2021, **Colmar agglomération et les communes associées** ont présenté leur projet de territoire qui a reçu l'avis favorable du comité régional des financeurs en septembre 2021.

Fin 2020, c'est au tour des communes de **Guebwiller, Buhl, Issenheim et Soultz Haut-Rhin** de voir leur dossier d'opération de revitalisation du territoire (ORT) validé par le comité régional des financeurs. En parallèle, la **communauté de communes de la région de Guebwiller** a vu sa stratégie de réhabilitation du parc de logements confortée par cette validation et a poursuivi ses travaux pour la mise en place prochaine d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat-renouvellement urbain (OPAH-RU). Le 2 février 2021, le préfet du Haut-Rhin a officiellement signé l'opération de revitalisation du territoire du pôle urbain de Guebwiller.



Visite de Guebwiller en 2021



Focus sur l'architecture de Colmar intégré au dispositif action coeur de ville par les services de l'Unité département de l'architecture et du patrimoine

L'architecte des bâtiments de France a été particulièrement associé à la convention et aux études en cours de la ville de Colmar dont le centre ancien est situé en Site Patrimonial Remarquable avec le **Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur** (PSMV).

L'architecte des bâtiments de France (ABF) a participé à l'élaboration des cahiers des charges de certaines études liées aux opérations de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), de diagnostic du bâti et de revitalisation du commerce ou autour du réaménagement du pôle gare.

La DRAC soutient des **chantiers de restauration** portant sur l'ancienne douane (le Koïfhus) et sur la bibliothèque des Dominicains, tous deux monuments historiques.

La restauration de la collégiale Saint-Martin, et le réaménagement de la Place de la Cathédrale sont par ailleurs envisagés.

La ville de Colmar étudie également la possibilité d'obtenir le label « **ville d'art et d'histoire** » (label attribué par le ministère de la culture).

Programme « Petites villes de demain »

2020 a été l'année de la définition des communes répondant le mieux au cahier des charges du programme c'est-à-dire reconnues comme **points de centralité, marquées par de fortes**

fragilités mais dotées néanmoins d'un **dynamisme intrinsèque** avec des capacités d'entraînement évidentes vis-à-vis des territoires avoisinants.

Une étude sur la base de données quantitatives et qualitatives auxquelles a été ajouté un critère de pondération géographique a permis d'identifier les communes les plus à même de répondre aux critères d'éligibilité du programme PVD (petites villes de demain) sur l'ensemble du département.

En décembre 2020, la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a officiellement labellisé « Petites villes de demain » 9 communes du département : **Altkirch, Kaysersberg Vignoble, Masevaux-Niederbruck, Munster, Neuf-Brisach, Orbey, Sainte-Marie-aux-Mines, Thann et Rouffach**, auxquelles s'est ajoutée **Dannemarie** en 2021.

Ces 10 « petites villes de demain » haut-rhinoises seront accompagnées par les services de l'État pour concrétiser leur **projet de redynamisation du territoire**. Par exemple trois agences d'urbanisme du Grand Est, dont l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM) ont été appuyées par la DDT et la DREAL pour accéder à un financement du ministère de l'Écologie en vue d'animer en commun des ateliers à destination des chefs de projets et des élus des petites villes de demain. L'AURM est intervenue sur le sujet des mobilités.

En 2021, le déploiement de « Petites villes de demain » sur le territoire s'est effectué de manière dynamique grâce aux **liens de confiance tissés avec les partenaires du programme**. Au 31 décembre 2021, **huit conventions d'adhésion sur neuf** ont été signées par les élus et le préfet, permettant ainsi aux collectivités de bénéficier pleinement des effets du programme. S'agissant du soutien en ingénierie, six chefs de projet ont été recrutés courant 2021 grâce au soutien financier de l'État et de la Banque des Territoires.



L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES PROJETS DU TERRITOIRE

Au titre de l'ensemble des dispositifs de subventions gérés par la préfecture (DRCL), l'État a versé près de 21 M € de subventions d'investissement aux collectivités en 2020 et près de 40 M € en 2021. Cela représente de l'ordre de 240 M € de travaux réalisés pour améliorer les services au public, la sûreté, le cadre de vie, assurer la transition écologique et contribuer au soutien de l'économie locale.



La DSIL « relance »

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a été abondée dans le cadre du plan de relance à hauteur 10 M € pour les années 2020 et 2021 : **40 % des crédits ont été attribués** dès 2020.

Ont été financés les projets relevant de trois thématiques prioritaires, à savoir **la transition écologique, la résilience sanitaire et la préservation du patrimoine public historique et culturel.**

Dans le souci d'apporter un soutien aux entreprises, ont été retenus les projets dont le démarrage était prévu dans un délai rapproché.

Parmi les **45 projets** subventionnés, figurent des pistes cyclables, l'installation de panneaux solaires sur des bâtiments publics, des travaux d'assainissement notamment dans le Sundgau, la dépollution d'un ancien site industriel à Mulhouse, la restauration des bâtiments Nessel à Soultzmatt...

Les aides apportées aux collectivités dans le cadre de la crise sanitaire

Une contribution spécifique a été créée pour **aider les communes et le département pour l'achat de masques** (2,7 M € ont été versés en 2020). La DETR a également été mobilisée à hauteur de **275 719 €** en 2020 pour aider les communes au titre des **diverses dépenses engagées pour lutter contre l'épidémie.**

Les aides apportées aux collectivités pour accompagner la dématérialisation des autorisations d'urbanisme

En 2021, la DDT a aidé les collectivités à mobiliser un financement spécifique du Plan de relance pour accompagner **la dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme obligatoire** à compter du 1er janvier 2022 pour les communes de plus de 3 500 habitants. 30 demandes de financement ont été réceptionnées. Elles couvrent 94,8 % des communes et 98,7 % de la population de département.

Tableau récapitulatif des principales dotations 2020 des collectivités du Haut-Rhin

DOTATIONS 2020		Département	EPCI à fiscalité propre	Communes	Total
DGF	Dotation globale de fonctionnement	75 050 620 €	58 772 458 €	108 309 892 €	242 132 970 €
Allocations Compensatrices	Prise en charge des diminutions de recettes fiscales décidées par l'État	3 139 201 €	5 952 091 €	12 884 478 €	21 975 770 €
FDPTP	Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle		536 265 €	13 764 124 €	14 300 389 €
TADEM	Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement et droits de mutation à titre onéreux			13 071 484 €	13 071 484 €
DMTO (fusion avec FSD et FSID)	Fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux	-6 444 959 €	Prélèvement		-6 444 959 €
		1 738 175 €	Reversement		1 738 175 €
Amendes de police	Produit des amendes de police	1 572 888 €		4 238 914 €	5 811 802 €
Compensation Pertes CFE et CET	Compensation financière des pertes de base de CFE ou CET ou IFER	677 422 €	2 204 864 €	32 344 €	2 914 630 €
FPIC	Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	Prélèvement	-5 646 281 €	-9 078 263 €	-14 724 544 €
		Reversement	675 294 €	1 189 334 €	1 864 628 €
DCRTP	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	25 437 817 €	12 202 914 €	7 610 745 €	45 251 476 €
FNGIR	Fonds national de garantie individuelle des ressources communales et intercommunales	21 702 995 €	19 185 380 €	17 731 255 €	58 619 630 €
			-615 796 €	-9 597 790 €	-10 213 586 €
DTS	Dotation des titres sécurisés			543 190 €	543 190 €
DGD + FCFT	Dotation générale de décentralisation + Fonds de compensation de la fiscalité transférée	4 150 986 €			4 150 986 €
DDE C	Dotation départementale d'équipement des collèges	3 947 293 €			3 947 293 €
DCP	Dotation de compensation péréquée	7 678 940 €			7 678 940 €
FMDI	Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	4 803 340 €			4 803 340 €
TICPE	Produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques - compensation transfert RMI et RSA	37 246 308 €			37 246 308 €
FCTVA	Fonds de compensation de la TVA autres collectivités : 1 687 184,83 € Syndicats : 1 390 488,90 €	11 710 938 €	9 067 357 €	42 111 085 €	65 967 055 €
Contribution de l'État aux achats de masques		1 494 160 €	889 958 €	334 766 €	2 718 884 €
Total par catégorie :		193 906 124 €	103 224 504 €	203 145 558 €	503 353 861 €

Subventions d'investissement :

DPV	Dotation politique de la ville	2 787 554 €
DETR	Dotation d'équipement des territoires ruraux	7 145 622 €
DSIL	Dotation de soutien à l'investissement local – contrat de ruralité	2 130 819 €
	Dotation de soutien à l'investissement local – Action Coeur de Ville	249 662 €
	Dotation de soutien à l'investissement local – Post-Fessenheim	208 167 €
	Dotation de soutien à l'investissement local – GPT Grande Priorité	1 729 268 €
	Dotation de soutien à l'investissement local – relance	4 406 601 €
DSID	Dotation de soutien à l'investissement local des départements	1 200 000 €
FNADT Massif	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire	571 218 €
FNADT – CPER	Contrat de plan Etat-Région	564 493 €
Total :		20 993 404 €

La rénovation énergétique des bâtiments publics

Dans le cadre du Plan de relance, **6,5 M € de crédits supplémentaires** ont été alloués en 2021 pour soutenir **les projets de rénovation énergétique** les plus ambitieux, permettant une baisse notable des consommations énergétique et des émissions de gaz à effet de serre. **32 projets** ont été retenus à ce titre, dont 16 portent sur la rénovation de bâtiments scolaires, pour un montant de 4 M €.

La construction et la rénovation des bâtiments scolaires, périscolaires et de petite enfance

Ce domaine constitue, comme les années passées, un axe fort du **soutien de l'État aux collectivités locales**, et les différents dispositifs gérés par la préfecture (DRCL) ont été mobilisés en ce sens. Les aides aux communes et groupements de communes représentent ainsi sur les deux années **9,7 M €**, correspondant à **100 projets** ; auxquels on peut ajouter **4 M €** et **16 projets** subventionnés au titre de la DSIL rénovation énergétique, mentionnés ci-dessus.

La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) a également permis de financer **la rénovation de 6 collèges**, pour un montant total de 2,9 M € sur les 2 années 2020 et 2021.



Inauguration de l'école primaire Adélaïde Hautval à Guebwiller

Tableau récapitulatif des principales dotations 2021 des collectivités du Haut-Rhin

DOTATIONS 2021		EPCI à fiscalité propre	Communes	Total
DGF	Dotations globales de fonctionnement	58 002 777 €	108 378 535 €	166 381 312 €
Allocations Compensatrices	Prise en charge des diminutions de recettes fiscales décidées par l'État (acomptes avril-mai)	33 087 862 €	27 942 650 €	61 030 512 €
FDPTP	Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	536 247 €	13 763 665 €	14 299 912 €
FPTADEM	Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement et droits de mutation à titre onéreux	0 €	12 362 667 €	12 362 667 €
Amendes de police	Produit des amendes de police		3 760 357 €	3 760 357 €
Compensation Pertes CFE et CET	Compensation financière des pertes de base de CFE ou CET ou IFR + Aéroport	4 995 009 €	5 646 €	5 000 655 €
FPIC	Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	-6 087 910 €	-7 878 190 €	-13 966 100 €
		259 706 €	0 €	259 706 €
DCRTP	Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	12 102 314 €	7 445 697 €	19 548 011 €
FNGIR	Fonds national de garantie individuelle des ressources communales et intercommunales	19 694 347 €	17 222 288 €	36 916 635 €
		-615 793 €	-9 597 790 €	-10 213 583 €
DTS	Dotations des titres sécurisés		479 290 €	479 290 €
FCTVA au 18 novembre 2021	Fonds de compensation de la TVA autres collectivités : 1 194 602,56 € Syndicats : 4 263 750,33 €	9 045 488 €	31 750 738 €	46 254 578 €
Total par catégorie :		131 020 047 €	205 635 553 €	342 113 952 €

Subventions d'investissement :

DPV	Dotations politiques de la ville	3 053 272 €
DETR	Dotations d'équipement des territoires ruraux	6 980 793 €
DSIL	Dotations de soutien à l'investissement local – Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE) dont : 381 500 € PTRTE – pacte territorial de relance et de transition écologique 563 018 € ACV – action coeur de ville 150 000 € PVD – petites villes de demain	1 094 518 €
	Dotations de soutien à l'investissement local – GPT Grande Priorité	3 657 563 €
	Dotations de soutien à l'investissement local – relance	5 780 013 €
	Dotations de soutien à l'investissement local – rénovation énergétique	6 586 075 €
	Dotations de soutien à l'investissement local – Post-Fessenheim	1 119 221 €
	sous-total DSIL :	18 237 390 €
DSID	Dotations de soutien à l'investissement local des départements – CEA traité par 67	4 035 990 €
	Dotations de soutien à l'investissement local des départements – rénovation énergétique – CEA traité par 67	1 694 136 €
	sous-total DSID :	5 730 126 €
FNADT – CPER	Contrat de plan Etat-Région + CPER relance	475 500 €
	Fabriques de territoires – Tiers lieux	100 000 €
	Maisons France service (fonds national) part Fnadt	172 500 €
	Maisons France service (fonds régional) part FNFS	172 500 €
	Microfolies	106 546 €
	Chefs de projets – Petites Villes de Demain	224 712 €
sous-total FNADT-CPER :	1 251 758 €	
FNADT – Massif	Fonds Avenir Montagne	2 847 672 €
	CPIER	202 792 €
	sous-total FNADT-Massif :	3 050 464 €
Fonds d'amorçage	Fonds d'amorçage Fessenheim	535 898 €
FITN7 numérique	France relance numérique – axe guichets territoriaux	755 310 €
FITN7 numérique	France relance numérique – axe guichets déconcentrés	98 720 €
FITN7 urbanisme	France relance numérique pour numérisation autorisation du droit du sol (urbanisme)	212 816 €
sous-total FITN 7 :	1 066 846 €	
Total :	39 906 547 €	

ENTREtenir DES RELATIONS AVEC LES ÉLUS

LE CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

L'année 2020 aura été marquée, d'une part, par la centralisation généralisée du contrôle de légalité en préfecture à compter du 1er octobre et, d'autre part, par le renouvellement général des conseils municipaux dans des conditions particulières du fait de la crise sanitaire.

Centralisation du contrôle de légalité en préfecture

Une centralisation du contrôle de légalité avait été amorcée depuis plus d'une décennie, en ce qui concerne **les actes de la commande publique et de la fonction publique territoriale** (les actes d'urbanisme étant contrôlés à la direction départementale des territoires). Cette centralisation a été parachevée le 1er octobre 2020 pour tous les autres actes.

Cette démarche vise à assurer une expertise **uniforme** dans le contrôle des actes à l'échelle du département, tout en préservant le rôle de proximité des sous-préfets d'arrondissements : ils continuent d'apporter des conseils aux communes et à leurs groupements et de signer les lettres d'observations sur les actes transmis que leur soumet le service « centralisé » de la préfecture.

En dehors des actes d'urbanisme, environ **37 000 actes** ont été réceptionnés durant l'année 2020 et **40 000 actes** en 2021. Ces actes ont donné lieu à 391 lettres d'observations en 2020 et 204 en 2021. 20 recours en annulation devant le tribunal administratif de Strasbourg ont été introduits en 2020, dont la majorité portait sur des décisions prises suite au renouvellement général des conseils municipaux. En 2021, un seul recours a été introduit.

Renouvellement général des conseils municipaux

Les années de renouvellement général des conseils municipaux se traduisent par une activité particulièrement intense des

services en charge du contrôle de légalité, auxquels il incombe d'examiner avec la plus grande vigilance **tous les actes pris suite à l'installation des nouveaux organes délibérants des communes et de leurs groupements** : élection des membres de l'exécutif, délégations de l'organe délibérant au maire ou président, délégation du maire ou président aux adjoints ou vice-présidents et aux agents, régime indemnitaire des élus, adoption des règlements intérieurs.

En 2020, le contexte de la crise sanitaire a conduit à **l'adoption d'une succession de textes législatifs et réglementaires** édictant des règles dérogatoires au fonctionnement des institutions locales et des reports d'échéances : conditions de fonctionnement des organes délibérants, composition transitoire des conseils communautaires, délégations temporaires des exécutifs.

Une adaptation du contrôle de légalité des actes à ces règles transitoires a été nécessaire. Les règles en question ont par ailleurs fait l'objet de nombreuses interrogations des communes et groupements, auxquelles le service s'est efforcé de répondre.



L'ORGANISATION DES ÉLECTIONS MUNICIPALES À LA SOUS-PRÉFECTURE DE THANN-GUEBWILLER



20
élections
municipales
20

Le premier tour des élections municipales s'est déroulé le dimanche 15 mars 2020. Cette mission a été particulièrement mobilisatrice pour les agents de la sous-préfecture de Thann-Guebwiller. Trois mois après ce premier tour, dans une France frappée par le coronavirus, le second tour initialement prévu le 29 mars, a été reporté au 28 juin, en raison du confinement et a été marqué par une abstention élevée. Le dépôt des candidatures a mobilisé plusieurs agents pendant cette période.

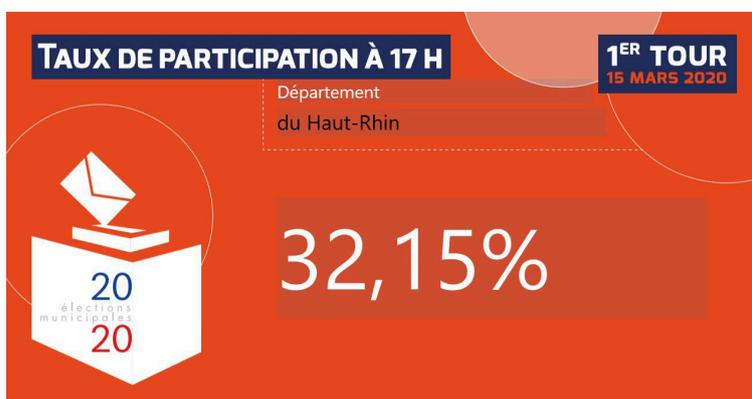
Pour le dépôt des candidatures, **141 candidats** ont été reçus à la sous-préfecture sur les deux tours. Le contrôle des dossiers ainsi que la saisie des données sur l'application nationale « **élections municipales** » a été effectué par les agents de la sous-préfecture. À l'issue, chaque candidat s'est vu remettre un récépissé de dépôt de dossier.

L'installation des conseillers municipaux et communautaires a nécessité un contrôle des

procès-verbaux de l'élection des maires et adjoints, des conseillers communautaires, un contrôle des délégations de signatures, des indemnités.

Ces contrôles ont abouti à la rédaction de **57 courriers d'observations**.

En 2021, les agents de la sous-préfecture ont participé à la mise sous pli de la propagande électorale pour **les élections départementales**.



LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DURANT LA CRISE SANITAIRE

LA GESTION DE CRISE DU CORONAVIRUS ET LES ACTIVITÉS DE LA «CELLULE ÉCONOMIE»

Une cellule « économie » a été créée au début de la crise sanitaire et l'instauration du confinement. Elle est l'une des composantes de la cellule de gestion de crise mise en place par le préfet du Haut-Rhin avec les cellules « sécurité » et « sanitaire ». Elle est coordonnée par le sous-préfet de Thann-Guebwiller.



Le rôle premier de la **cellule « économie »** a été de suivre **l'impact économique de la crise sanitaire** dans le département par le biais de groupes de travail créés avec les secteurs économiques les plus fragilisés (bâtiment et travaux publics (BTP), commerces, grandes surfaces et galeries commerciales, tourisme, hôtellerie-restauration, viticulture, etc).

Sa valeur ajoutée réside dans **les liens de confiance, l'écoute et le conseil** qui ont été développés avec les services de l'État, les chambres consulaires, les fédérations professionnelles, les organisations patronales et syndicales, dans une logique de réseau.

Elle a contribué à **informer les professionnels sur les dispositifs d'aide mis en place par l'État** : activité partielle, prêt garanti par l'État, fonds de solidarité. Elle **informe les services centraux** (cellule interministérielle de crise placée auprès du Premier ministre et services du ministère de l'économie) de l'état d'esprit des acteurs économiques du département par le biais de synthèses hebdomadaires. Ce faisant, elle contribue à faire évoluer les politiques publiques mises

en place dans le cadre de la crise sanitaire.

Pendant les confinements, la cellule a notamment participé à la reprise d'activité du secteur du BTP, la réouverture des commerces et des marchés alimentaires dans le respect des consignes sanitaires. La cellule a également assuré la mise en place et l'animation du Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (Codefi), avec les services de l'État concernés.

Fort de l'expérience acquise durant la période du premier confinement pour accompagner les entreprises et contribuer au redémarrage de l'économie ainsi que du réseau qu'elle a créé, la cellule « économie » a été chargée du suivi de **la mise en œuvre du plan de relance à compter de septembre 2020**.

Son objectif a été de faire émerger des projets concrets à forte valeur ajoutée, prêts à être accompagnés par les services de l'État en s'appuyant sur le réseau des décideurs publics et privés haut-rhinois. Pour faire bénéficier le territoire du Haut-Rhin de toutes les opportunités offertes par



le plan de relance, la cellule « économie » représente la porte d'entrée unique pour toute question relative à « **France relance** ».

Au-delà des échanges quotidiens avec les services de l'État les plus concernés par le suivi de la situation économique, la cellule « économie » a organisé et participé à **74 réunions ou visioconférences** en 2020 et 2021. Ces temps d'échange ont pour objectif d'identifier les principaux besoins des acteurs économiques haut-rhinois et de faire remonter à l'administration centrale **leurs difficultés d'ordre économique, financier ou social**. S'ils réunissent le plus souvent un panel large de partenaires (services de l'État et institutions de la

République, collectivités territoriales, principales fédérations professionnelles, chambres consulaires et organisations syndicales), certains sont organisés de manière plus sectorielle lorsque la situation le nécessite. Des réunions restreintes avec les représentants du tourisme et de l'hôtellerie-restauration, du BTP, de l'agriculture, des grandes et moyennes surfaces ou encore des stations de ski ont ainsi été animés par la cellule « économie ». Enfin, la cellule participe également aux réunions du **Comité Départemental d'Examen des problèmes de Financement des entreprises** (CODEFI).



L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER ET FISCAL DES ENTREPRISES IMPACTÉES PAR LA CRISE SANITAIRE

La DDFiP du Haut-Rhin a participé activement au soutien des entreprises impactées par la crise sanitaire via différentes démarches.

CORONAVIRUS

LE FONDS DE SOLIDARITÉ

Plusieurs actions destinées à soutenir les entreprises durant la crise sanitaire ont été déployées :

→ La mise en place du dispositif de fonds de solidarité, en traitant avec célérité les demandes des entreprises ; **363 millions d'€** ont été versés depuis mars 2020 et jusqu'au 31 décembre 2021 à plus de **18 600 entreprises** ;

→ Faire bénéficier les entreprises de **mesures de bienveillance** (délais de paiement d'impôts directs/ indirects, reports d'échéances pour déposer les déclarations fiscales et pour payer les impôts (impôt sur les sociétés, cotisation foncière des entreprises par exemple), suspension des poursuites). **2 810 entreprises** ont bénéficié de ces mesures pour 2020.

Par ailleurs, la DDFIP en collaboration avec l'URSSAF, Pôle emploi et d'autres services, est force de proposition dans l'animation de la commission des chefs des services financiers (CCSF) au bénéfice des entreprises impactées. Depuis avril 2020, **15 dossiers** ont été présentés et acceptés, permettant aux entreprises de poursuivre leur activité grâce à cette aide indirecte (octroi de moratoires de paiement en accord avec l'URSSAF) . En 2021, **4 entreprises supplémentaires** ont bénéficié d'un moratoire pour un montant total de dettes de 1 577 000 €.

En complément, une aide directe est mise en place, octroyée par le CODEFI (Comité Départemental d'Examen des problèmes de Financement des entreprises). A l'aide d'une analyse financière approfondie, la DDFIP détecte et propose au Préfet les

entreprises avec une réelle perspective de redressement et remplissant les conditions pour bénéficier des prêts participatifs. Elle prépare aussi, en coordination avec le Commissaire aux Restructurations Prévention des difficultés, les dossiers des entreprises pouvant prétendre à des avances remboursables ou à des prêts bonifiés. En 2020, **3 prêts participatifs** ont été accordés pour 170 000 € et **6 entreprises** ont bénéficié d'avances ou de prêts bonifiés pour 4,38 millions d'€. En 2021, le Codefi a accordé une avance remboursable, **un prêt bonifié** et **trois prêts exceptionnels petites entreprises** représentant un total de 2 005 000 €.

L'aide aux entreprises en difficultés du CODEFI vise à mettre en œuvre des **mesures industrielles, sociales, financières** pour assurer le redressement des entreprises, le maintien des emplois et leur contribution au développement économique.

De plus, depuis septembre 2021, les entreprises en difficultés peuvent contacter le Conseiller Départemental à la Sortie de Crise afin de détecter de manière anticipée leurs fragilités financières, pour être orientées vers le meilleur dispositif.

Dans son volet compétitivité, le Plan de Relance vise à baisser les impôts de production (CVAE, CFE, PVA..). Dans le Haut-Rhin, cette mesure concerne **7 844 entreprises** (gain total de 120 millions d'€ qui leur permet de dégager une trésorerie d'investissement).



LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

LE SOUTIEN À L'AGRICULTURE LOCALE

L'État accompagne les filières dans les crises conjoncturelles, notamment celles consécutives aux circonstances climatiques exceptionnelles et se mobilise pour la préservation du foncier agricole, enjeu local fort.

L'année 2020 a été marquée par **un épisode de sécheresse** ayant impacté fortement l'agriculture de montagne et la production de fourrage. **300 exploitants et 13 500 ha répartis sur 72 communes ont été touchés**. Dans le cadre de la demande de reconnaissance de calamités agricoles, le montant d'indemnisation a été estimé à plus de 300 000 €. 192 exploitants ont déposé une demande d'aide. Un dégrèvement collectif à hauteur de 40 % sur la taxe sur le foncier non bâti a été mis en place.

Suite à **des épisodes de gel** au printemps 2020, **deux exploitations spécialisées en production fruitière** ont également fait l'objet d'une reconnaissance de calamité agricole avec une indemnisation de 50 000 €.

2021 a été marquée par **le gel en avril et des excès d'eau en été**. Ce sont les filières locales emblématiques qui ont alors été touchées, en particulier la vigne (20 % de pertes), la production de fruits, d'asperges (50 % de pertes) et de miel (80 % de pertes) mais aussi les agriculteurs et les éleveurs du Haut-Sundgau.

L'État a apporté des réponses rapides et concertées entre les deux départements aux conséquences des aléas sur les exploitations locales avec :

→ **Des adaptations de la réglementation** pour assouplir les possibilités d'utilisation du cuivre en viticulture bio et d'achat de raisin pour compléter la production des viticulteurs récoltants,

→ **122 dérogations de report de la date de semis** des cultures dérobées pour les exploitants agricoles du Sundgau,

→ **La mise en œuvre rapide de tous les leviers économiques disponibles** : crédits d'urgence, reconnaissance de calamité agricole, dégrèvement de taxe foncière, prise en charge de cotisations sociales MSA. Le montant de l'aide est de **3,2 M € pour le Haut Rhin**. Le montant total de



l'accompagnement est de plus de 1 milliard € au niveau national.

Le Président de la République a également annoncé une réforme en profondeur de l'assurance récolte applicable dès 2023.

Afin de protéger les terres agricoles d'une artificialisation des sols importante, le législateur a introduit un nouveau dispositif : la **compensation collective agricole**.

Il concerne les projets de travaux ou d'aménagements qui, par leur nature, leurs dimensions ou leur localisation, sont susceptibles de générer des conséquences négatives sur l'économie agricole du territoire.

Dans une démarche d'harmonisation à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace, les deux DDT alsaciennes ont proposé aux commissions départementales de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, **le seuil commun de 5 ha avec des pondérations pour les productions locales à forts enjeux comme la viticulture et le maraîchage ou l'arboriculture**. Cette proposition a été retenue par arrêté préfectoral du 30 décembre 2020 dans le Haut-Rhin. Une plaquette sur la procédure a été élaborée en collaboration avec la chambre d'agriculture d'Alsace.

Malgré le contexte sanitaire, la CDPENAF s'est réunie en présentiel et parfois en visioconférence. Elle a émis des avis sur **25** dossiers en 2020 et **27** dossiers en 2021, relatifs à des autorisations d'urbanisme, des documents d'urbanisme (PLU, PLUi) et des compensations agricoles.

LA TÉLÉDÉCLARATION AGRICOLE SOUS LE RÉGIME DU CONFINEMENT

Au vu des enjeux, la DDT est historiquement très présente dans la communication préalable à la campagne de déclaration des dossiers PAC. Elle assure l'accompagnement téléphonique et physique des agriculteurs lors de la période de télédéclaration.

Comme l'année précédente, la télédéclaration 2021 s'est déroulée sous le signe du Covid, avec une nouvelle période de confinement. Pour faire face à cette situation et en s'appuyant sur l'expérience acquise l'année passée, des **outils de communication adaptés** ont pu être mobilisés pour accompagner au mieux les exploitants agricoles.

Trois webinaires ont ainsi été mis en place, en partenariat avec la Chambre d'agriculture d'Alsace et la FDSEA, pour décrire les nouvelles modalités des aides de la PAC 2021, dont une visioconférence spécialement dédiée à la montage.

Pendant la période de télédéclaration, la DDT a renforcé son **dispositif d'accompagnement téléphonique**. Tous les exploitants habituellement reçus ont été accompagnés à distance, soit par téléphone, soit par délégation informatique. Grâce à cela, les demandeurs des aides agricoles ont largement été au rendez-vous, avec une télédéclaration qui s'est faite dans les temps entre le 1er avril et le 17 mai pour l'ensemble des exploitants.

Concernant les demandes d'aide pour l'installation des jeunes agriculteurs, **32 dossiers** ont été instruits en 2020 et **33** en 2021.

126 dossiers d'aides à l'investissement PCAE (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles) ont été instruits en 2020 et **134** en 2021.

Le nombre de dossiers de « **protection des troupeaux contre la prédation** » est resté stable : **16** en 2020 comme en 2021.

Pour garantir la bonne mise en œuvre des aides, **350 contrôles** coordonnés par la DDT dans le département, ont été effectués chaque année.

En 2020, 40 M € d'euros d'aides ont été versées (hors aides de crises) à **2 800 exploitants** dont :

→ **28,8 M €** d'aides découplées (2 300 bénéficiaires)

→ **1,5 M €** d'aides couplées animales / **2,9 M €** d'ICHN (indemnité compensatoire de handicaps naturels) / **0,3 M €** d'aides couplées végétales / **1,4 M €** d'assurance récolte

→ **2,8 M €** de paiements des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et du soutien à l'agriculture biologique au titre de l'année 2020 (570 bénéficiaires).

L'instruction des aides 2021 a débuté en octobre pour un paiement en 2022.



PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT, L'ARCHITECTURE ET LE PAYSAGE

L'UDAP instruit des demandes de travaux au titre du code de l'urbanisme (déclarations préalables, permis de construire, permis d'aménager) ainsi que des demandes d'enseignes au titre du code de l'environnement. Le service a également été très mobilisé en 2020 sur le site de Neuf-Brisach.

L'instruction des autorisations de travaux au temps de la crise sanitaire en 2020 et 2021

En dépit de la crise sanitaire, le service a mis tout en œuvre pour **rester en contact avec le public**. Malgré la fermeture physique de l'UDAP, le service a continué à réceptionner et répartir les dossiers (passage régulier du chef de service dans les locaux) et les agents ont pu continuer à échanger avec le public, sur leurs projets, par téléphone ou par visioconférence puis ont pu retourner sur le terrain avec la fin du confinement à partir de juin 2021.

Si la crise a entraîné, en 2020 une légère diminution du nombre de dossiers par rapport à l'année 2019, elle a en revanche généré en 2021 un accroissement du nombre de dossiers instruits de **29 %** par rapport à 2020.

Année	Nombre d'avis
2019	4874
2020	4697
2021	6069

Cette augmentation substantielle s'explique, en grande partie, par les effets de la crise sanitaire qui ont conduit **les particuliers à se recentrer sur leur logement et leurs projets immobiliers**, en lien avec le maintien de l'activité économique dans le domaine du bâtiment et des travaux publics (BTP) mais aussi par les dispositifs de relance et d'aides à la rénovation énergétique des logements.

Site patrimonial remarquable (SPR) à Neuf-Brisach, site fortifié par Vauban

Neuf-Brisach est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2008. En 2019, la Communauté de Communes du Pays Rhin Brisach (CCPRB) a décidé de lancer une procédure visant à doter Neuf-Brisach d'un **site patrimonial remarquable**.

Prévu par le plan de gestion du bien UNESCO depuis 2008, l'outil SPR a pour objet de classer « les villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager un intérêt public. Peuvent être classés, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur ».

Suite à la rédaction, en 2020, du **cahier des charges techniques particulières** (CCTP) par l'UDAP68 et la CCPRB, l'équipe projet pluridisciplinaire recrutée début 2021 a avancé de façon satisfaisante sur l'étude, en lien avec l'architecte des bâtiments de France (ABF) et la CCPRB.

Les visites de terrain organisées avec les élus de Neuf-Brisach et de la CCPRB, en présence de l'inspecteur général du patrimoine du ministère de la culture, ont permis de **déterminer le périmètre de SPR** le plus pertinent. Ce périmètre (les limites de la ville intra-muros) a été approuvé le 16 novembre 2021 par le conseil municipal de Neuf-Brisach et doit faire l'objet au 1er trimestre 2022 d'un passage en **Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture** (CNPA), pour approbation.

Les servitudes de protections patrimoniales pour Neuf-Brisach et les communes voisines vont donc bientôt évoluer.





05

MODERNISER L'ÉTAT

MODERNISER L'ACTION PUBLIQUE

Deux sujets phares en matière de modernisation de l'action publique ont mobilisé les services au cours de l'année 2020 : la poursuite des travaux de réforme de l'organisation territoriale de l'État et la rénovation des cités administratives de Colmar et Mulhouse. La crise sanitaire a également participé à une numérisation accélérée des activités des agents de l'État dans le département.

La réforme de l'organisation territoriale des services de l'État

Conformément aux circulaires du premier ministre du 4 juillet 2018 et du 12 juillet 2019 relatives à **l'organisation territoriale de l'État**, les travaux se sont poursuivis en 2020 dans le cadre du comité de pilotage sous la direction du préfet et de manière collégiale avec les responsables concernés.

C'est ainsi que **le secrétariat général commun** en charge des fonctions support de la préfecture et des DDI a été mis en place au 1er janvier 2021 après les phases de validation de l'organigramme, d'affectation des agents, de concertation et d'information des représentants du personnel de chaque structure.

C'est un service à vocation interministérielle relevant du ministre de l'Intérieur et placé sous l'autorité du préfet de département, tout en préservant la capacité de pilotage et de management des responsables de chaque structure. Un contrat de service définit en particulier les missions, l'organisation, la gouvernance et des indicateurs de suivi du SGCD. Composé de **74 agents**, il assure des prestations pour le compte de 600 agents des trois structures bénéficiaires et gère un budget de fonctionnement (BOP 354) de 4,5 M € en 2021.

Un travail comparable a été mené en 2020 qui aboutira, d'une part, au 1er janvier 2021 à l'intégration à la DSDEN du service

jeunesse, sport et de la vie associative antérieurement à la DDCSPP et, d'autre part, à la création au 1^{er} avril 2021 de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) par fusion des effectifs de l'UD DIRECCTE et de la DDCSPP.

Enfin des groupes de travail réunissant les DDT du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ont été mis en place pour préparer la création en 2021 d'un **bureau interdépartemental 67/68 d'instruction des autorisations individuelles de transports exceptionnels** basé à Colmar sous l'autorité du DDT du Haut-Rhin.

La rénovation des cités administratives de Colmar et Mulhouse

Les cités administratives de Colmar et de Mulhouse ont été retenues en conférence nationale de l'immobilier public en 2019 pour faire l'objet d'une rénovation globale pour un montant de **plus de 50 millions d'euros**.

Ce programme s'inscrit dans le cadre du grand plan national d'investissement 2018-2022. Les deux projets retenus dans le Haut-Rhin ont pour objectifs de **réduire l'impact énergétique** (notamment de 69 % à Colmar), de densifier l'occupation des locaux dans des espaces plus fonctionnels pour les agents et d'assurer un meilleur accueil pour les usagers.



Un appel à candidature a été lancé dans le cadre d'un marché global de performance (MGP) en septembre 2019 pour la cité de Colmar et décembre 2019 pour la cité de Mulhouse. Un jury a été constitué pour chaque cité qui ont chacun sélectionné 3 groupements d'entreprises avec lesquels un dialogue compétitif s'est engagé en décembre 2019 pour la cité de Colmar et en février 2020 pour la cité de Mulhouse.

Dans un contexte sanitaire difficile en 2020, tout a été mis en œuvre au niveau des équipes en charge de ces dossiers pour respecter le calendrier des diverses étapes du processus.

C'est avant la fin de l'année 2020 que le jury a pu délibérer et a retenu **le groupement Eiffage Construction pour mener les travaux la cité de Colmar**. Parmi les points à souligner, il y a la construction d'un bâtiment neuf, la démolition de la tour et la réhabilitation des autres bâtiments. Le contrat MGP a été signé par le préfet du Haut-Rhin le 25 novembre 2020. Les travaux ont démarré en septembre 2021 et prendront fin en décembre 2023.

A la cité de Mulhouse, le jury a retenu le groupement Urban Dumez/Vinci Construction dont le programme prévoit également la démolition d'un bâtiment, la construction d'un bâtiment neuf et la réhabilitation des autres bâtiments. Le contrat MGP a été signé par le préfet du Haut-Rhin le 19 mars 2021. Les travaux débiteront en janvier 2022 et s'achèveront à la fin du 1er semestre 2023.

Crise sanitaire : numérisation des méthodes de travail des agents publics – télétravail - logistique

La crise sanitaire a eu un impact fort sur l'organisation et le fonctionnement des services en 2020 et 2021.

Le déploiement d'outils et de solutions numériques a connu une accélération sans précédent en 2020 et 2021 en raison de la crise sanitaire. Les contraintes liées aux confinements et à la généralisation du télétravail ont ainsi principalement nécessité la mise en place de deux types d'outils, d'une part l'ordinateur portable fonctionnant avec un VPN, d'autre part les visioconférences et web conférences.

L'ouverture du système d'information de chaque ministère avec des solutions de VPN

a permis un télétravail plus efficient sans compromettre la sécurité des systèmes d'information. Initialement cantonné à la messagerie, l'accès a rapidement été étendu à une grande part du système d'information.

Le nombre de visioconférences (à plusieurs en salles de réunion ou en individuel sur poste informatique) a fortement augmenté en utilisant des solutions techniques très différentes. **Trois salles de réunion** supplémentaires ont été équipées en préfecture. L'interconnexion des systèmes de visioconférence puis l'ouverture de ces systèmes à des connexions de l'extérieur des réseaux ministériels a rendu possible la tenue de réunions avec tous les partenaires publics et privés réunissant notamment régulièrement l'ensemble des élus du département.

Le nombre de télétravailleurs, stable depuis des années dans chaque structure, est passé d'un petit nombre à la quasi-totalité de l'effectif dont les fonctions sont télétravaillables, pour des durées moyennes de **2 à 4 jours par semaine**, conformément aux instructions gouvernementales pour répondre aux différentes vagues de la crise sanitaire.

Les services chargés de la RH, des systèmes d'information, de la logistique et tout l'encadrement ont été particulièrement mobilisés pour mettre en place cette nouvelle organisation et venir en appui aux agents les plus fragiles. Ce sont par exemple **14 000 masques de protection** qui ont été distribués aux agents de la préfecture, des sous-préfectures et des DDI dans le Haut-Rhin en 2020. En 2021, ce sont **135 postes NOEMI adaptés au télétravail** qui ont été installés dans ces structures et **480 demandes de télétravail** ont été traitées.

De nombreuses réunions d'information ont également eu lieu avec les représentants du personnel pour échanger sur les mesures mises en place pour faire face à la crise sanitaire.



LA POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DES ESPACES FRANCE SERVICES

Après une phase de lancement en 2019, le déploiement du réseau France services s'est poursuivi dans le département en 2020 et 2021 pour atteindre l'objectif-cible de 17 espaces dans le Haut-Rhin.

Le département du Haut-Rhin compte aujourd'hui **17 espaces France services labellisés*** dont **un espace itinérant**.

→ 1 espace implanté dans les **locaux de la sous-préfecture d'Altkirch** labellisé en décembre 2019. Il est à noter que la sous-préfecture d'Altkirch est la seule sous-préfecture du département à accueillir un espace France services ;

→ **6** espaces labellisés en septembre 2020 (dont deux espaces situés à Mulhouse en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ;

→ **6** espaces labellisés en janvier 2021, dont un espace itinérant, **bus France services**, et rattaché à une structure en QPV à Mulhouse ;

→ **2** espaces labellisés en avril 2021 ;

→ **1** espace labellisé en octobre 2021 ;

→ **1** espace récemment labellisé, le 6 janvier 2022, en QPV Colmar Europe.

Cette cible a été portée, courant du mois de juillet 2021, à **21 structures d'ici à la fin de l'année 2022** pour le département.

La dernière labellisation a permis de **couvrir l'intégralité des cantons** du Haut-Rhin et répond à la volonté du président de la République qui est de permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, **d'accéder, en moins de 30 minutes, aux services publics** et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien.

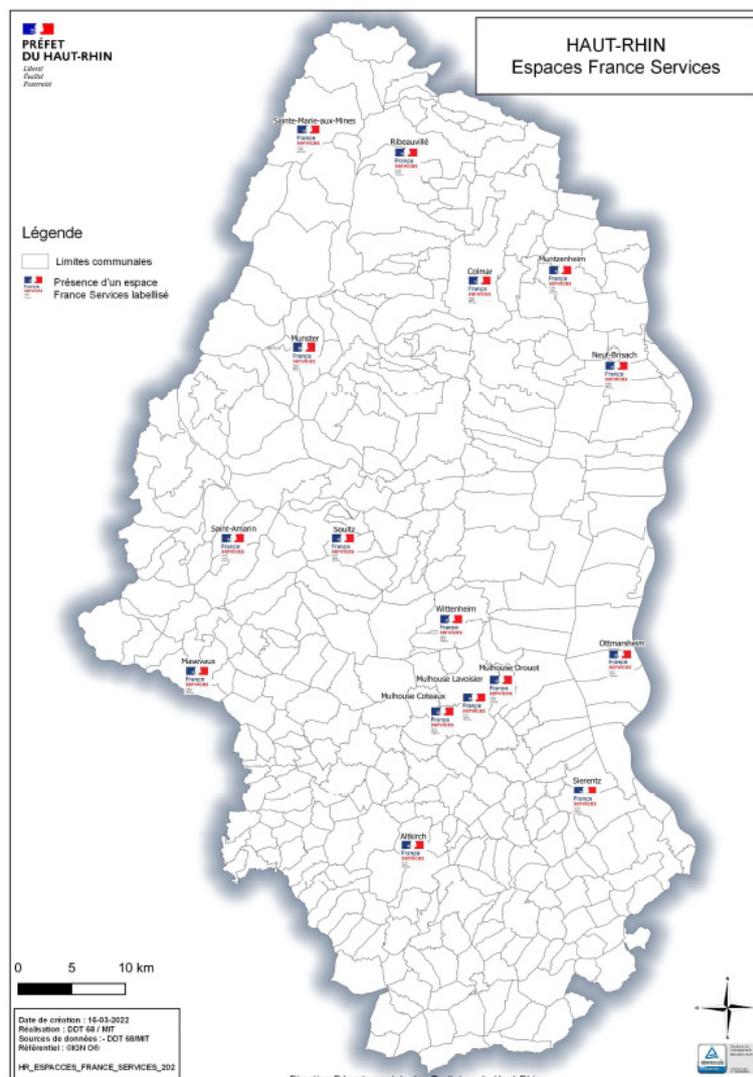
Pour rappel, ce guichet unique constitue un réseau collaboratif de **neuf partenaires nationaux** – les ministères de l'intérieur et de la justice, la direction générale des finances publiques, pôle emploi, l'assurance retraite, la caisse nationale d'assurance maladie, la caisse nationale des allocations familiales, la mutualité sociale agricole et la poste.

Les espaces France services sont également des lieux d'accompagnement des personnes éloignées du **numérique**. En fonction du niveau d'autonomie numérique

et administrative de chaque usager, l'agent France services l'accompagne pour naviguer sur les sites institutionnels, trouver les informations relatives à son dossier, réaliser des procédures en ligne, utiliser le service de visioconférence.

En 2021, les espaces France services du département du Haut-Rhin ont traité **23 838 demandes d'usagers**, soit une moyenne journalière de 77,65 demandes. Près de 65 % des demandes ont été traitées en présentiel (visite spontanée), 20 % en présentiel (avec rendez-vous) et 15 % en distanciel (appels téléphoniques et courriels).

En 2021, et malgré les restrictions liées à la crise sanitaire, l'espace France services d'Altkirch a reçu en moyenne 21 demandes quotidiennes.



*Altkirch, Colmar, Masevaux, Mulhouse Coteaux, Mulhouse Drouot, Mulhouse Lavoisier-Brunstlein, Munster, Muntzenheim, Neuf-Brisach, Ottmarsheim, Ribeauvillé, Saint-Amarin, Sainte-Marie-aux-Mines, Sierrentz, Sultz et Wittenheim

OPTIMISER LES FINANCES PUBLIQUES

La direction départementale des finances publiques a poursuivi ses actions en 2020 et 2021 malgré le contexte particulier lié à l'épidémie de coronavirus, qui a abouti notamment à l'accélération de la transformation numérique de ses services.

Les missions de la direction départementale des finances publiques

Les missions de la DDFiP, importantes et variées, la placent au cœur de la vie financière publique du département. La DDFiP est en effet chargée de **mettre en œuvre la législation et la réglementation fiscale**. Dans ce cadre, elle assure le traitement des déclarations, le calcul des impôts, droits, cotisations et taxes ainsi que les missions de contrôle et de lutte contre la fraude fiscale.

Elle recouvre les impôts directs et indirects, dus par les professionnels et particuliers, et met en œuvre si nécessaire les mesures de recouvrement forcé.

La DDFiP **met en place les grandes réformes fiscales**, en particulier la grande réforme de suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Son application mise en place en 2020 concerne **80 % des foyers fiscaux les plus modestes** : elle a concerné 197 000 usagers dans le Haut-Rhin en 2020 pour un montant moyen de dégrèvement de 547 euros.

Alors qu'en 2021, un dégrèvement de 30 % a été appliqué pour 20 % des foyers fiscaux les plus riches, ce dégrèvement atteindra 65 % en 2022, pour une suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2023 qui concernera 331 297 habitants.

La DDFiP traite **les réclamations contentieuses et gracieuses** en matière d'assiette et de recouvrement et est garante de la sécurité juridique (rescrits et agréments fiscaux).

Dans le domaine de la **gestion publique**, la DDFiP assure la tenue, la production et la valorisation des comptes de l'État et la conservation des valeurs.



La DDFiP du Haut-Rhin est également spécialisée au titre des recettes non fiscales dans le recouvrement de la taxe d'aménagement et de la redevance d'archéologie préventive pour la région Grand Est.

Elle gère les dépôts de fonds d'organismes et de professions réglementées, la mission de chargé de relation clientèle à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) étant transférée à la CDC et à ses services bancaires depuis le 1er septembre 2019.

Dans le domaine du secteur public local, la DDFiP tient la **comptabilité des collectivités territoriales et organismes publics** dont elle exécute les budgets. Elle apporte également des prestations de conseil, d'expertise aux ordonnateurs pour leurs projets publics. Dans le cadre de la mise en place du **Nouveau Réseau de Proximité**, des Conseillers aux Décideurs Locaux, cadre exclusivement dédiés à cette mission de conseil/expertise, sont progressivement mis en place, le premier ayant été installé dans le Haut-Rhin le 1er février 2020. Au 1er janvier 2022, 8 conseillers aux décideurs locaux sont installés dans le département.

La DDFiP met en œuvre **la politique immobilière de l'État** décidée par le responsable régional (RRPIE) et assure la mission d'évaluation et de gestion domaniale.

Par ailleurs, la DDFiP est un acteur essentiel en matière d'expertise et d'analyse économique et participe ainsi à **l'action économique de l'État dans le département**, notamment en accompagnant les entreprises en difficulté (commission des chefs de services financiers (CCSF)).

De plus, elle assure différentes missions induites par la crise sanitaire, notamment le traitement et le contrôle des demandes de fonds de solidarité et la détection anticipée des fragilités financières des entreprises.

Grâce à l'essor du télétravail, une capacité d'action et d'adaptation collective, tous les services de la DDFIP ont pu assurer en 2020 l'intégralité de leurs missions.

Une campagne déclarative et une campagne des avis exceptionnels

Pour la campagne déclarative des revenus, l'organisation de l'accueil dans les **Services des Impôts des Particuliers** (SIP) a été adaptée à la crise sanitaire : pendant la période de confinement, les SIP ont été fermés au public. Les agents des SIP ont répondu aux attentes des usagers de manière **distancielle** (par courriel ou par téléphone, avec ou sans RDV). Des équipes ont renseigné/accompagné par téléphone les usagers, d'autres équipes ont répondu rapidement et efficacement aux messages électroniques des usagers.

2020 était l'année de la 1ère déclaration des revenus avec le **Prélèvement A la Source** (PAS). En 2021 les usagers commencent à connaître le PAS et pour la deuxième année consécutive, ils découvrent la **Déclaration Automatique** (DA) permettant d'être taxé sans déposer.

En 2021, la campagne a été réalisée sans fermeture de service mais avec une nouvelle organisation de l'accueil (la NSA Nouvelle Stratégie d'Accueil) réduisant l'accueil spontané aux matinées et développant l'accueil à distance.

→ **60 213** appels téléphoniques décrochés en 2020, **61 521** en 2021 (+2 %)

→ **19 073** rendez-vous demandés en 2020, 27 343 en 2021 soit une progression de +43 %, les questions simples se traitent à l'accueil généraliste, les questions complexes sur rendez-vous.

→ **97 634** e-contacts reçus (+ 53 % par rapport à 2019) mais **110 860** en 2021 (+14 % par rapport à 2020) ce qui met la messagerie sécurisée au 1er rang des moyens de contact des usagers.

A l'automne 2020, la campagne des avis a, elle aussi, été organisée selon **2 schémas** :

→ Jusqu'au reconfinement, les accueils des SIP et des trésoreries mixtes, ouverts au public, ont reçu les usagers **selon les conditions habituelles** et dans le strict respect des consignes sanitaires.

→ Dès le début du reconfinement, **une organisation adaptée de l'accueil** a été mise en place.

A l'automne 2021, les services ont assuré la réception du public tout en respectant les contraintes sanitaires.

Les agents, comme les usagers, ont privilégié les accueils en distanciel avec au 1er rang la messagerie sécurisée, en 2ème l'accueil généraliste et en 3ème le décroché téléphonique.

En conclusion, en 2 ans, de 2019 à 2021, le déplacement spontané des usagers dans un centre des Finances publiques a chuté de 59 % mais les rendez-vous ont progressé de 164 % et la messagerie sécurisée de 73 %. Au total l'utilisateur a moins pris contact avec l'administration fiscale (-17 % en 2 ans).



LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE
OÙ RETROUVER MES INFORMATIONS ?

Rendez-vous dans votre espace particulier, rubrique « prélèvement à la source » pour retrouver l'historique de vos prélèvements.

L'IMPÔT S'ADAPTE À VOTRE VIE
impots.gouv.fr



LA DÉCLARATION AUTOMATIQUE
QUI EST CONCERNÉ ?

Pour certains foyers, la déclaration de revenus sera automatique cette année. Il suffira de vérifier vos informations ! Rendez-vous sur impots.gouv.fr pour savoir si vous êtes concerné.

L'IMPÔT S'ADAPTE À VOTRE VIE
impots.gouv.fr

Améliorer la relation de proximité avec les usagers

Engagé en 2019 par le Ministre de l'Action et des Comptes publics, le projet du **Nouveau Réseau de Proximité des Finances publiques** vise à améliorer les prestations offertes en matière de conseil aux élus locaux et à répondre au besoin de proximité des usagers, tout en maintenant le haut niveau de compétence des services de la DGFIP.

Cette démarche de transformation s'est appuyée sur une large concertation dans le Haut-Rhin, inédite.

Après plusieurs mois de concertation et rencontres avec ces élus, la Charte départementale du Nouveau Réseau a été signée le **11 décembre 2020** par la DDFIP, en présence d'Olivier DUSSOPT, ministre délégué chargé des Comptes publics et de Brigitte KLINKERT, ministre déléguée à l'Insertion, de Christian KLINGER, président de l'Association des Maires du Haut-Rhin, de Rémi WITH, président du Conseil départemental et de Louis LAUGIER, préfet du Haut-Rhin.

Cette Charte décrit le nouveau réseau de proximité des finances publiques dans le Haut-Rhin à l'horizon 2023, présenté sur la **carte des implantations**.

Pour satisfaire les objectifs principaux de la démarche, le nombre de communes, dans lesquelles la DDFIP du Haut-Rhin

sera présente, **augmente de plus de 38 %** dans le but de mieux répondre aux besoins des usagers, au plus près de leur lieu de vie.

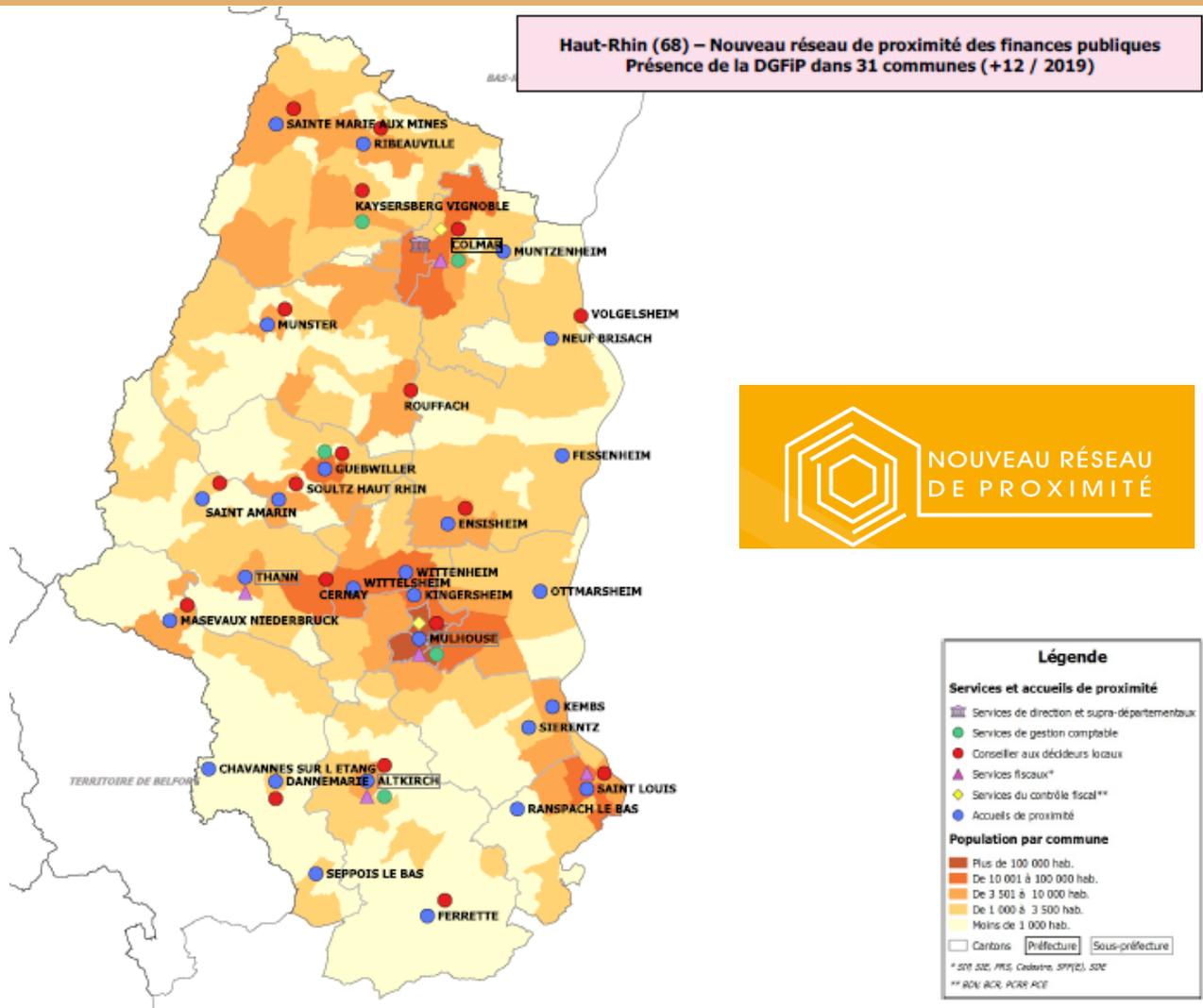
Cette présence se matérialise notamment par la participation en 2020 de la DDFIP à des **espaces France Services labellisés** (Altkirch, Saint-Amarin, Muntzenheim, Ottmarsheim, Masevaux, Mulhouse Côteaux, Mulhouse Drouot, Sierentz), par un accueil personnalisé sur rendez-vous des usagers par des agents de la DDFIP dans les accueils de proximité mis en place en 2020 à Kingersheim, Fessenheim et Chavannes-sur-l'Étang.

2021 a vu se poursuivre la **création des accueils de proximité en mairie** (Guebwiller, Ranspach-le-Bas, Ferrette, Dannemarie et Seppois-le-Bas) ainsi que la participation de la DDFIP aux accueils sur rendez-vous dans les nouveaux espaces France Services labellisés (Soultz, Wittenheim et Sainte-Marie-aux-Mines).

La fréquentation dans ces espaces est importante en 2021, à savoir :

- **299 rendez-vous demandés** sur les 9 structures France Services labellisées,
- **721 rendez-vous demandés** dans les 11 accueils de proximité en mairie.

La mise en place d'autres accueils de proximité se poursuit jusqu'en 2023 ; le déploiement des France Services s'effectue au fil des nouvelles labellisations.





La qualité de service rendu à l'utilisateur - Un accueil adapté

En matière de **relation à l'utilisateur**, l'action de la DDFiP vise à répondre à une attente forte sur la qualité de service tout en offrant des canaux d'accueil multiples et flexibles.

Dans cette optique, le **déploiement progressif du nouveau réseau de proximité** a permis de créer 19 accueils de proximité (permanences en mairie ou accueil France service) pour 7 points de proximité en 2020.

Dans la continuité de ce dispositif, une démarche d'adaptation des plages horaires proposées a été initiée en 2021 sur les Services des Impôts des Particuliers et sera étendue à l'ensemble des centres des finances publiques en 2022.

Ainsi, l'accueil spontané et en présentiel sur Rendez-Vous est limité en matinée afin d'offrir des créneaux étendus pour les autres canaux d'accueil (téléphone et messagerie sécurisée).

Les usagers ont intégré le canal numérique dans la mesure où la messagerie sécurisée a progressé de 73 % entre 2019 et 2021.

D'autre part, la spécialisation de l'accueil a franchi une étape en 2021 avec la création de **la cellule départementale dédiée à l'accueil des frontaliers suisses** sur le service des impôts des particuliers de Saint-Louis. Nouvellement installé dans des locaux à l'ergonomie adaptée, l'accueil de Saint-Louis offre un parcours plus fluide pour l'utilisateur. Les agents sur ce site sont formés à la fiscalité frontalière afin de répondre aux questions les plus complexes.

Enfin, en matière de qualité de service, les engagements **Services Publics +** ont été généralisés dans le département harmonisant l'ensemble des accueils aux critères nationaux.

Les services sont formés et sensibilisés à une démarche d'amélioration continue de l'accueil notamment grâce à une méthode d'autodiagnostic couplée à l'élaboration de plans d'action.

En complément, des dispositifs sont désormais proposés aux usagers qui souhaitent émettre un avis sur leur contact avec l'administration via la plateforme **Vox Usagers**.

Mise en place du Paiement de proximité

Depuis juillet 2020, les usagers peuvent régler en espèces leurs factures du quotidien (avis de cantine, crèche, eau...) ou leurs impôts auprès de **126 buralistes-partenaires** agréés situés dans **73 communes** du Haut-Rhin, c'est-à-dire au plus près de leur domicile et à des horaires élargis. Les paiements peuvent se faire en espèces jusqu'à 300 € ou par carte bancaire. En 2021, 37 774 paiements ont eu lieu chez un buraliste haut-rhinois, pour un montant de 3 952 655 €.

La transformation numérique au service du secteur public local

Le dispositif **PayFiP** permet d'offrir le paiement par internet de la plupart des factures locales, répondant ainsi aux attentes des usagers qui souhaitent recourir à des moyens de paiement dématérialisés, diversifiés et accessibles 24 h/24.

A cet effet, il suffit de se munir de son numéro de facture, de cliquer sur le lien disponible sur le site de la collectivité ou directement sur **www.payfip.gouv.fr**

592 budgets dans le Haut-Rhin proposent en 2021 la solution PayFiP, contre 500 en 2020. Les usagers peuvent également demander à adhérer au dispositif du prélèvement pour les factures récurrentes (loyers,...)

La transformation numérique au service des opérations comptables de l'État

Un assistant digital a été mis à disposition du service des **Recettes Non Fiscales** fin septembre 2020 pour automatiser au maximum des tâches jusqu'alors manuelles et chronophages.

Il a pour but de rapprocher, de manière automatique et quotidienne, la part la plus importante possible de virements reçus, via l'analyse des libellés d'opérations bancaires.



AGIR POUR L'ÉDUCATION

Dans un contexte particulier de confinement et de fermeture des écoles une partie de l'année en 2020 puis en 2021 pour maintenir l'accueil des élèves dans les écoles et les établissements scolaires tout au long de l'année, les services de l'Éducation nationale ont été particulièrement mobilisés dans leurs domaines de compétences.

Accompagner les publics allophones

Le Département offre pour les élèves allophones **18 dispositifs en collège pour 318 places ainsi que 9 dispositifs en lycée, soit 114 places.**

Des dispositifs spécifiques, dits **NSA** (Non scolarisés antérieurement), accueillent les jeunes dont la trajectoire de vie n'a pas permis de suivre dans leur pays d'origine une scolarité d'une durée suffisante pour acquérir les rudiments en termes de lecture, d'écriture et de numération (Deux dispositifs en collèges, deux en lycée)

L'ensemble du territoire est couvert, de Sainte-Marie-Aux-Mines à Ferrette. La rentrée 2021 est marquée par l'ouverture d'un dispositif lycée au LPO Henner de Altkirch.

Les CIO (Centres d'information et d'orientation) constituent le portail d'entrée des allophones âgés de plus de 12 ans.

Pendant l'année 2020-2021, de nombreuses demandes ont été traitées :

→ **354 demandes pour les jeunes de moins de 16 ans** ont été comptabilisées. 100% de ces élèves ont bénéficié d'une affectation ;
→ **161 demandes pour les jeunes de plus de 16 ans** (126 de ces jeunes ont pu être affectés en lycée. Les élèves non affectés avaient soit quitté le département, soit été pris en charge par des partenaires).

Depuis la rentrée de septembre 2021, **219 demandes de moins de 16 ans ont été traitées** (100 % affectés) et **153 de plus de 16 ans** (123 affectés, 2 pris en charge par la mission de lutte contre les décrochages, 5 refus — majeurs — et 30 encore en positionnement).

On note que la fermeture des frontières a eu un impact sur l'arrivée de familles de



demandeurs d'asile par exemple, mais pas sur l'arrivée et la prise en charge des MNA (Mineurs Non Accompagnés) pour lesquels les demandes de scolarisation ont continué d'augmenter.

Mieux accueillir les élèves en situation de handicap

La poursuite du déploiement des **PIAL** (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) initiés par la circulaire sur l'école inclusive permet d'avoir aujourd'hui une couverture complète sur le département. Ainsi l'accompagnement des élèves en situation de handicap peut être ajusté au mieux localement, en fonction des besoins repérés par les équipes pédagogiques.

D'autre part, le déploiement de dispositifs inclusifs dans une optique de maillage territorial s'est poursuivi avec la création de **5 ULIS école** (unité localisée pour l'inclusion scolaire), **2 ULIS collège**, **1 ULIS lycée**, **une unité d'enseignement maternelle autisme (UEMA)** et **un dispositif d'autorégulation (DAR)** pour les élèves d'école élémentaire souffrant de troubles du spectre autistique. Enfin, outre la création de ces deux derniers dispositifs, la coopération étroite avec le secteur médico-social a permis d'externaliser trois unités d'enseignement.

Le déploiement de la réforme du bac

Le bac professionnel comme le bac général a poursuivi sa réforme pour maintenir une grande diversité de choix tout en favorisant des parcours plus progressifs dans l'orientation des jeunes.

Déploiement de la réforme du bac professionnel

La rentrée 2020 coïncide avec la mise en œuvre de la deuxième vague et 2021 avec la dernière vague de regroupement sous forme de familles de métiers d'une majorité des Bac professionnels. Il s'agit d'offrir aux élèves en 2^{de} pro la découverte d'une « **famille de métiers** » qui leur permettra une orientation et un choix progressif de la formation précise qu'ils suivront au cours des années suivantes. Le département du Haut-Rhin a intégralement mis en œuvre cette réforme.

Nouveauté importante du Bac Pro : le **chef-d'œuvre** qui est un travail effectué seul ou en groupe, que l'élève doit le présenter devant un jury en fin de terminale. S'il s'agit d'une réalisation concrète, l'épreuve consiste à expliquer l'ensemble de la démarche, de la conception à la réalisation du projet.

Déploiement de la réforme du Bac général

La substitution du bac général réformé aux anciennes séries a été déployée jusqu'en Terminale.

Dans le département du Haut-Rhin, il a été veillé à :

→ Ce que l'ensemble des lycées proposent *a minima* **sept enseignements de spécialités différents**, permettant à tout élève, quel que soit son lycée de secteur, de se voir offrir la possibilité de construire un parcours varié d'orientation progressive vers le postbac ;

→ Les **spécialités à demandes plus restreintes** (domaines technologiques ou artistiques) et proposées seulement par une partie des lycées font l'objet pour l'entrée

en 1^{ère} de procédures qui permettent de mettre tous les élèves à égalité d'accès sans discrimination selon leur lieu d'habitation

→ Les lycées ont pu par la mise en place d'organisation complexe satisfaire la quasi-totalité des demandes des élèves en termes de combinaisons de trois (classe de 1^{ère}) ou deux (Terminale) enseignements de spécialités ;

→ Après des établissements sont diffusées des études relatives au choix des spécialités selon le genre et les PCS d'origine afin que les équipes veillent à ce que les inégalités observées à l'époque des Bac L,ES,S et qui ont tendance à perdurer dans le choix des spécialités puissent être limitées voire jugulées.

La mise en place de la réforme du Bac Général a eu pour conséquence une **baisse du recrutement déjà fragile de certains bacs technologiques** (STIDD, STL) : il a été demandé aux territoires de prendre de mesures correctrices par le biais d'informations ciblées aux élèves, parents et professeurs.





Devoirs faits

Mis en œuvre depuis novembre 2017, le programme « **devoirs faits** » répond à une double exigence d'équité sociale et d'amélioration de la réussite des élèves. Il offre gratuitement au sein de chaque collège et de chaque lycée professionnel accueillant des classes de troisième **un temps d'aide** à tous les élèves qui le souhaitent, en particulier à ceux qui ne disposent pas chez eux du soutien que l'école peut apporter, et permet à chacun de rentrer chez soi « devoirs faits ».

Le programme « devoirs faits » constitue **un trait d'union entre les familles et l'établissement scolaire**, en rendant plus explicites les attendus de l'école. Il propose également un temps pédagogique différent susceptible d'encourager de nouvelles pratiques professionnelles au service de la réussite de chaque élève. Le programme « devoirs faits » incarne en ce sens pleinement **l'école de la confiance**.

La période récente conforte l'intérêt du programme qui répond avec efficacité à la nécessité de soutenir les apprentissages de tous les élèves que la crise sanitaire et les confinements ont souvent limités, en dépit des efforts consentis pour maintenir la continuité pédagogique.

Le poids de l'éducation prioritaire dans le département (9 collèges relevant de l'éducation prioritaire, dont 7 en éducation prioritaire renforcé, sur un total de 57) vient enfin souligner l'enjeu tout particulier que revêt le déploiement du programme dans le Haut-Rhin, pour contribuer à la résorption des inégalités sociales.

Des moyens conséquents sont engagés pour la mise en œuvre du programme :

- plus de **64 000 heures supplémentaires effectives** (HSE) allouées à l'académie et notifiées aux établissements en 2020
- valorisation de la fonction de coordonnateur « devoirs faits » en collège (rétribuée en indemnité pour mission particulière -IMP-)
- convention signée avec l'AFEV pour renforcer le dispositif par des volontaires en service civique dans 14 collèges de l'éducation prioritaire.

L'académie a élaboré des documents ressources pour renforcer le pilotage pédagogique à l'échelon de chaque établissement et a accompagné la formation des personnels.

En novembre 2021, **53 % des collégiens** sont bénéficiaires du programme « devoirs faits ».

Les classes de GS, CP et CE1 dédoublés

Ces classes avec moins d'élèves permettent aux enseignants de mieux encadrer les enfants, notamment ceux les plus en difficulté. Un meilleur accompagnement pour réduire les inégalités scolaires dans les quartiers défavorisés.

La réduction des difficultés précoces contribue à améliorer les résultats à tous les niveaux et sur toute la durée de la scolarité.

La mise en œuvre du dédoublement des classes a été progressivement étendue au cours des années 2020 et 2021 et **toutes les classes de GS, CP et de CE1 sont désormais dédoublées** dans le département du Haut-Rhin ; les enseignants de ces classes bénéficient de formations adaptées dans le cadre de la formation professionnelle continue.



30 minutes d'Activité physique Quotidienne

Pratiquer une activité physique quotidienne répond avant tout à des enjeux importants **de santé publique et de bien-être**. Ainsi, l'Éducation nationale propose, que chaque élève bénéficie d'au moins **30 minutes** d'activité physique quotidienne.

L'activité physique quotidienne est à différencier de l'éducation physique et sportive (EPS), discipline d'enseignement obligatoire. Ce projet est donc **complémentaire de l'enseignement de l'EPS**. **60 écoles publiques** du département sont pour l'instant inscrites dans ce dispositif.

Les formes que peuvent prendre les « 30 minutes d'activité physique quotidienne » sont variées et adaptées au contexte de chaque école. Elles peuvent être fractionnées et combinées sur les différents **temps scolaires, mais aussi périscolaires**. Les temps de récréation peuvent aussi être investis pour amener les enfants à se dépenser davantage et lutter contre la sédentarité avec des pratiques ludiques.

Génération 2024

À l'approche des JO 2024 à Paris, **34 écoles du Haut Rhin sont labellisées Génération 2024** et d'autres sont en cours de labellisation. Ces écoles s'engagent à développer les passerelles entre le monde scolaire et le sport chez les jeunes.

Les objectifs pour le 1er degré sont les suivants :

1. Développer des projets structurants avec les clubs sportifs locaux ;
2. Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques ;
3. Développer l'activité sportive scolaire.

En partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif, de nombreux élèves ont en outre pu être **mis en relation avec des athlètes de Haut-niveau** dans le cadre de la semaine olympique.

La situation sanitaire n'ayant pas toujours permis une pratique sportive, des moments d'échange en visioconférence ont pu avoir lieu avec un énorme succès.

Les valeurs de l'olympisme ont également été mises en avant en permettant aux élèves de visionner le film « La couleur de la victoire » aboutissant à un travail interdisciplinaire.





Savoir rouler à vélo (SRAV)

Le programme « **savoir rouler à vélo** » est également une des priorités pour les élèves des écoles primaires.

Des stages dans ce domaine ont pu être organisés au niveau des écoles au mois de juin (plusieurs séances/semaine) afin de couvrir les **3 blocs** (savoir pédaler – savoir circuler en milieu sécurisé – savoir rouler sur la voie publique). Un travail de concertation entre les conseillers pédagogiques chargés de l'EPS et la référente départementale pour le déploiement du savoir rouler à vélo « **SRAV** » a été effectué afin de permettre le développement de ce dispositif en 2022.

La natation dans les établissements du premier degré

« **Savoir nager** » est une des priorités pour les élèves au regard du nombre de **noyades** dans les piscines privées ou les bassins naturels.

La crise sanitaire a nécessité l'annulation de nombreux cycles d'apprentissage. C'est pourquoi un travail collaboratif entre les collectivités, les piscines et l'éducation nationale a permis de **proposer des séances de natation pour les classes élémentaires** sous forme de stages massés en bassin extérieur ou intérieur.

Cet apprentissage massé a permis d'obtenir d'excellents résultats et a **très apprécié à la fois des enseignants, des maîtres-nageurs sauveteurs et des élèves.**

Au regard de l'efficacité du dispositif sur l'acquisition du savoir nager, une réflexion permettra d'élargir progressivement ce type de stages sur certaines périodes de l'année dans certaines circonscriptions tout en tenant compte des possibilités des collectivités territoriales. Une concertation avec le second degré est prévue.

Les séquences de natation pour les écoles colmariennes ont toutes lieu dorénavant **sous forme de stages massés**. Les autres piscines du département proposent ces stages massés sur une période en fin d'année scolaire et d'autres étudient la faisabilité sur toute l'année scolaire.

Le plan « **aisance aquatique** » a également permis à Mulhouse l'apprentissage de la natation pour des élèves de **sept écoles maternelles**.

Jeunesse et éducation populaire

Les missions exercées touchent à **l'accès aux loisirs, aux politiques éducatives, à l'engagement des jeunes ou à la qualité éducative des accueils de mineurs**. Les moyens mobilisés en jeunesse (52 868 €) ont permis de soutenir le réseau associatif et d'améliorer la qualité dans les accueils de mineurs (lectures citoyennes, jeunes dans la nature, etc.).

Le **service civique**, qui permet aux 16-25 ans de s'engager sans condition de diplôme dans une mission d'intérêt général, a permis d'accueillir **78 jeunes volontaires**, de délivrer 27 nouveaux agréments et 23 avenants, et d'agréer 174 postes. Le service jeunesse accompagne les structures tout au long du dispositif et assure le suivi réglementaire (vérification des bilans, contrôles). La réserve civique, qui permet la mise en relation entre les structures et les bénévoles, a vu l'inscription de 16 nouveaux organismes, et enregistré 56 nouvelles missions et 382 participations.





Sport

Le remplacement du centre national pour le développement du sport (CNDS) par l'**agence nationale du sport** (ANS) a constitué un changement profond dans la gestion des crédits, et la plupart des fédérations sportives ont été responsabilisées pour élaborer un plan de développement et un **projet sportif fédéral** (PSF) pour pouvoir attribuer directement des crédits d'État aux associations. L'agence nationale du sport a reconduit le **fonds territorial de solidarité** (FTS) pour aider les structures via le « compte asso » autour de plusieurs priorités (continuité éducative, fonctionnement et relance de l'activité) pour un montant de 52 000 €.

Accueils collectifs de mineurs

L'année 2021 a été marquée par la reconduction du dispositif « **vacances apprenantes** » pour répondre aux besoins nés de la crise sanitaire. Deux structures sont soutenues par l'État en tant que lieux de ressources et de promotion de la qualité pédagogique et de l'offre éducative (« Animation Enfance du Haut-Rhin » pour les moins de 12 ans, et « Enfance plurielle » pour l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les établissements d'accueil du jeune enfant et les accueils collectifs de mineurs).

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les accueils de loisirs, organisés autour d'un **PEDT** (projet éducatif territorial), bénéficient de conditions de fonctionnement assouplies. Le dispositif « **Plan mercredi** » vise à organiser des accueils de mineurs de qualité le mercredi et à signer de nouveaux PEDT (98 communes concernées).



Vie associative et engagement

Un premier séjour de cohésion du **service national universel** (SNU) a été organisé au mois de juin 2021 dans le Haut-Rhin, permettant l'accueil de **110 jeunes volontaires** issus d'autres départements de la région Grand Est au Lycée du Pflixbourg à Wintzenheim. Dans le même temps, **220 jeunes haut-rhinois** ont été recrutés et ont pu effectuer leur séjour de cohésion dans cinq autres départements. En deuxième étape du SNU, chacun de ces jeunes a réalisé ou réalisera une mission d'intérêt général.

L'État a assuré le suivi de **programmes spécifiques** liés à l'emploi pour un montant global de 298 600 €. Un montant de 213 480 € a été consacré aux conventions d'emploi en cours, un montant de 163 600 € a permis de créer 17 nouveaux emplois (dont 5 « 1 jeune 1 solution »), et 19 jeunes ont été suivis et orientés sur le dispositif « SESAME ». Le programme « J'apprends à nager » a bénéficié de 38 400 €, dont 7 800 € pour « l'aisance aquatique » qui concerne les 4/6 ans. Pour ce qui concerne les subventions d'équipement, deux dossiers ont bénéficié d'une aide (132 000 € pour l'acquisition d'un planeur biplace pour les personnes en situation de handicap de l'association des planeurs de Mulhouse, 55 000 € pour la création d'un « city form » multigénérationnel dans le quartier de la gare [QPV] de Saint-Louis).



GLOSSAIRE

ABF	Architecte des bâtiments de France
ACI	Atelier et chantier d'insertion
AEM	Appui à l'évaluation de la minorité
AES	Admission exceptionnelle au séjour
AESH	Accompagnants des élèves en situation de handicap
AFC	Action de formation conventionnée
AFEV	Association de la fondation étudiante pour la ville
AFPR	Action de formation préalable au recrutement
AI	Association intermédiaire
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ANRU	Agence nationale pour la rénovation urbaine
ANS	Agence nationale du sport
APB	Arrêté de protection de biotopes
ASE	Aide sociale à l'enfance
ASL	Atelier socio-linguistique
ATSA	Accueil temporaire - Service de l'asile
AVIP	Atteinte volontaire à l'intégrité physique
BAR	Bureau des affaires réservées
BDSC	Bureau de défense et de sécurité civile
BEP	Brevet d'études professionnelles
BGTA	Brigade de gendarmerie des transports aériens
BMO	Brigade motorisée
BMR	Brigade mobile de recherche
BOP	Budget opérationnel de programme
BPCI	Bureau du protocole et de la communication interministérielle
BPDJ	Brigade de prévention de la délinquance juvénile
BSI	Bureau de la sécurité intérieure
BSR	Bureau de la sécurité routière
BTP	Bâtiment et travaux publics
CAA	Cour administrative d'appel
CADA	Centre d'accueil de demandeurs d'asile
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CAF	Caisse d'allocations familiales
CAO	Centre d'accueil et d'orientation
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CASF	Code de l'action sociale et des familles
CCAPEX	Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CDAC	Commission départementale d'aménagement commercial
CDACVGMN	Conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CDC	Commission de conciliation
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée

CDIAE	Conseil départemental de l'insertion par l'activité
CDNPS	Commission départementale de la nature, des paysages et des sites
CeA	Collectivité européenne d'Alsace
CEC	Contrat emploi compétences
CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CERT	Centre d'expertise et de ressources titres
CFA	Centre de formation d'apprentis
CFU	Compte financier unique
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CIDFF	Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
CIE	Contrat initiative emploi
CIPDR	Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation
CIR	Contrat d'insertion républicaine
CLJ	Centre de loisirs jeunes
CNAV	Caisse nationale d'assurance vieillesse
CNDA	Cour nationale du droit d'asile
CNED	Centre national d'enseignement à distance
CNI	Carte nationale d'identité
CNPE	Centre nucléaire de production d'électricité
CODAF	Comité opérationnel départemental anti-fraude
CODIS	Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPH	Centre provisoire d'hébergement
CPINI	Centre de première intervention non intégré
CPO	Convention pluriannuelle d'objectifs
CRA	Centre de rétention administrative
CRMH	Conservation régionale des monuments historiques
CSP	Carte de séjour pluriannuelle
CSP	Circonscription de sécurité publique
CSR	Combustibles solide de récupération
CTA	Centre de traitement d'alerte
CUI	Contrat unique d'insertion
CUMP	Cellule d'urgence médico-psychologique
CUS	Convention d'utilité sociale
DAG	Détachement aérien de la gendarmerie
DALO	Droit au logement opposable
DDETSP	Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations
DDFE	Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité
DDFIP	Direction départementale des finances publiques
DDI	Direction départementale interministérielle
DDSP	Direction départementale de la sécurité publique
DDT	Direction départementale des territoires
DELF	Diplôme d'études en langue française
DETR	Dotation d'équipement des territoires ruraux
DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DGEFP	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DICOM	Délégation à l'information et à la communication (Ministère de l'Intérieur)
DMD	Délégation militaire départementale
DRAC	Direction régionale des Affaires culturelles
DRAJES	Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

DRCL	Direction des relations avec les collectivités locales
DREETS	Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DSDEN	Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale
DSIL	Dotation de soutien à l'investissement local
E3C	Enseignement commun de contrôle continu
EAP	EuroAirport
EDF	Électricité de France
EDSR	Escadron départemental de sécurité routière
EFIV	Enfant de familles itinérantes et de voyageurs
EGM	Escadrons de gendarmerie mobile
EIREL	Envoi informatisé des résultats électoraux
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
EPR	Réacteur européen à eau pressurisée (European Pressurized Reactor)
ERI	Équipe rapide d'intervention
ERP	Établissement recevant du public
ESAT	Établissement et service d'aide par le travail
ESB	Encéphalopathie spongiforme bovine
ETTI	Entreprise de travail temporaire d'insertion
FCO	Fièvre catarrhale ovine
FDVA	Fonds pour le développement de la vie associative
FLE	Français langue étrangère
FNADT	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire
FONJEP	Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire
FSI	Forces de sûreté intérieure
GAEC	Groupement agricole d'exploitation en commun
GED	Gestion électronique de documents
GED	Groupe d'évaluation départemental
GGD	Groupement de gendarmerie départementale
GMS	Grande et moyenne surface
GUDA	Guichet unique pour demandeurs d'asile
GHRMSA	Groupement hospitalier de la région de Mulhouse et Sud Alsace
GIC	Groupe d'investigation cynophile
GIGN	Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale
GLESS	Groupe de lutte contre l'économie souterraine et les stupéfiants
GPEC	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
GPI	Grand plan d'investissement
GPO	Groupe de partenariat opérationnel
GpU	Géoportail de l'urbanisme
GR5	Sentier de grande randonnée 5
GTA	Gendarmerie des transports aériens
HUDA	Hébergement d'urgence pour demandeur d'asile
IAE	Insertion par l'activité économique
ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement
IED	Directive européenne sur les émissions industrielles (industrial emissions directive)
IGH	Immeuble de grande hauteur
IML	Intermédiation locative
INPT	Infrastructure nationale partageable des transmissions

INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IPS	Indicateur de pilotage des services
IS	Impôt sur les sociétés
JAP	Juge d'application des peines
JLD	Juge des libertés et de la détention
LCAP	(loi) Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine
LPC	Laissez-passer consulaire
MDRA	Mission départementale risques et audit
MGP	Marché global de performance
MH	Monument historique
MJPM	Mandataire judiciaire à la protection des majeurs
MNA	Mineur non accompagné
MRZ	Zone de lecture optique « Machine Readable Zone »
MSA	Mutualité sociale agricole
MSAP	Maison de services au public
NOVI	(plan) Nombreuses Victimes
OAP	Orientation d'aménagement et de programmation
OCMI	Offre collaborative du ministère de l'intérieur
OFPRA	Office français de protection des réfugiés et apatrides
ONACVG	Office national des anciens combattants et victimes de guerre
ONCFS	Office national de la chasse et de la faune sauvage
OND	Observatoire national de la délinquance
OQTF	Obligation de quitter le territoire français
ORSEC	Organisation de la réponse de sécurité civile
PAC	Politique agricole commune
PAEJ	Point d'accueil écoute jeunes
PAF	Police aux frontières
PAQTE	Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises
PAS	Prélèvement à la source
PC	Permis de conduire
PCAET	Plan Climat Air-Énergie Territorial
PDA	Périmètre délimité des abords
PEC	Parcours emploi compétences
PEDT	Projet éducatif territorial
PGM	Peloton de gendarmerie de montagne
PIAL	Pôle inclusif d'accompagnement localisé
PLU	Plan local d'urbanisme
PME	Petite et moyenne entreprise
POEC	Préparation opérationnelle à l'emploi collective
POEI	Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle
POI	Plan d'opération interne
PPBE	Plan de prévention du bruit dans l'environnement
PPC	Plan pluriannuel de contrôle
PPI	Plan particulier d'intervention
PPRT	Plan de prévention des risques technologiques
PSF	Projet sportif fédéral
PSMV	Plan de sauvegarde et de mise en valeur

PSPG	Peloton spécialisé de protection de la gendarmerie
PSQ	Police de sécurité du quotidien
QPV	Quartier prioritaire de la politique de la ville
RAID	Recherche, assistance, intervention, dissuasion
RD	Route départementale
REP	Réseaux d'éducation prioritaire
REP+	Réseaux d'éducation prioritaire renforcé
RH	Ressources humaines
RNF	Recette non fiscale
RNR	Réserve naturelle régionale
RRPIE	Responsable régional de la politique immobilière de l'État
RSA	Revenu de solidarité active
RSDE	Rejet de substances dangereuses dans l'eau
RTE	Réseau de transport d'électricité
SAIP	Système d'alerte et d'information aux populations
SAMU	Service d'aide médicale urgente
SAO	Service d'accueil et d'orientation
SCCU	Société colmarienne de chauffage urbain
SCI	Société civile immobilière
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SCPPAT	Service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
SDAEP	Syndicat départemental d'alimentation en eau potable
SEP	Section d'enseignement professionnel
SEPIA	Suicide Ecoute Prevention Intervention auprès des Ados
SGC	Secrétariat général commun
SIAE	Structure d'insertion par l'activité économique
SIAO	Service intégré de l'accueil et de l'orientation
SIDSIC	Service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication
SIE	Service des impôts des entreprises
SINUS	Système d'identification numérique standardisé
SIP	Service des impôts des particuliers
SIS	Service d'incendie et de secours (<i>anciennement SDIS : Service départemental d'incendie et de secours</i>)
SISPC	Service interministériel des sécurités et de la protection civile
SMIC	Salaire minimum de croissance
SPAÉ	Service de santé et de la protection animale et de l'environnement
SPEP	Service public de l'emploi de proximité
SPJ	Service de police judiciaire
SPR	Site patrimonial remarquable
SPRA	Service prévention des risques anthropiques
SSIAP	Service de sécurité incendie et d'assistance à personnes
SSSM	Service de santé et de secours médical
SUAP	Secours d'urgence aux personnes
TA	Tribunal administratif
TBF	Travaux bâtiment France
TEPCV	Territoire à énergie positive pour la croissance verte
TF	Taxe foncière
TGI	Tribunal de grande instance
TH	Taxe d'habitation
THT	(<i>ligne</i>) Très haute tension
TI	Tribunal d'instance

TIPI	Titres payables sur Internet
TJ	Tribunal judiciaire
TPE	Très petite entreprise
TRINAT	Tri-national
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
TVP	Transformation de la voie professionnelle
UCLAT	Unité de coordination de la lutte anti-terroriste
UD	Unité départementale
UDAP	Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
UFM	Unité de force mobile
UHA	Université de Haute-Alsace
ULM	Ultra-léger motorisé
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, les sciences et la culture
UNSS	Union nationale du sport scolaire
UPE2A	Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants
URACTI	Unité de contrôle à compétence régionale chargée de la lutte contre le travail illégal
URSSAF	Union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales
UV	Ultra-violet
VAMA	Vol à main armée
VPF	Vie privée et familiale
VPN	Réseau privé virtuel (<i>virtual private network</i>)
VSAV	Véhicule de secours et d'assistance aux victimes
VU	Violences urbaines
VUE	Valeur universelle exceptionnelle
ZGN	Zone de compétence de la gendarmerie nationale
ZPN	Zone de compétence de la police nationale

PRÉFECTURE DU HAUT-RHIN

7, rue Bruat
68000 COLMAR

PHOTOS (sauf mentionnées) : BPCI ; les services contributeurs ; Freepik ; Flaticon ; Pixabay ; DICOM



<https://www.haut-rhin.gouv.fr/>



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*